



Arnaud Assié

Le micro-crédit pour l'accès à l'assainissement autonome

Revue documentaire d'expériences dans les pays
en développement

Août 2013



Edition 2013

Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde

Avant propos

Cette revue documentaire s'inscrit dans le cadre du Projet Pilote Assainissement, mené au Sénégal par Eau Vive avec l'appui de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) et de la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM). Elle prolonge une première étude bibliographique interne au projet, et non publiée, intitulée « Caractérisation du financement des ouvrages d'accès à l'assainissement par le crédit » (Henintsoa Rakotomalala, Eau Vive, Juillet 2012).

L'étude a été réalisée par Arnaud Assié (AESN), avec l'appui d'un comité de rédaction composé d'Anne Belbeoc'h (AESN), Arnaud Hébert (AESN), Christian Houdus (Eau Vive), Fabrice Larue (FARM) et Billy Troy (FARM).

Le contenu de la revue documentaire ne reflète pas nécessairement la position institutionnelle de l'AESN, Eau Vive et FARM.

Crédits photographiques : Eau Vive.

Résumé

A l'origine d'un grand nombre de maladies infectieuses (maladies diarrhéiques, trachome, etc.), l'absence ou l'insuffisance d'infrastructures d'assainissement est parmi les premières causes de mortalité infantile et post-infantile dans le monde. Elle entraîne d'importantes difficultés sociales (insalubrité de l'habitat, incapacité à recevoir des invités, etc.) et économiques (incapacités de travail notamment). La cible 7.C des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), énoncée en 2000 et visant à « réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base », ne sera probablement pas atteinte en ce qui concerne l'assainissement. Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud, la part de la population bénéficiant d'un accès à l'assainissement amélioré, c'est-à-dire à des latrines privées ou partagées (mais pas publiques) et permettant de séparer hygiéniquement les excréta du contact humain, n'atteint pas 50%.

Le financement de l'assainissement par les « 3T » (« taxes, transferts and tariffs », soit taxes, transferts et prix/tarification) est une gageure dans les pays en développement, et plus encore dans les Pays les Moins Avancés (PMA). Les recettes fiscales y sont souvent limitées par la pauvreté des ménages et la faiblesse structurelle des administrations publiques, tandis qu'il est difficile d'intégrer une redevance pour l'assainissement à la facture d'eau dans les zones, notamment péri-urbaines et rurales, où les réseaux d'eau ou d'assainissement sont peu répandus ou inexistant. Dans un contexte de stagnation, voire de diminution de l'aide publique au développement, le financement de l'assainissement semble passer en partie par un recours accru aux ressources financières locales, et notamment à la capacité d'épargne des ménages. Porté par des Institutions de micro-finance (IMF), travaillant souvent en partenariat avec des bailleurs de fonds ou des promoteurs de l'assainissement, le micro-crédit apparaît alors comme un levier intéressant, mais dont l'impact sur l'accès durable à l'assainissement des ménages du Sud reste à confirmer.

Cette revue vise à analyser les cas où le micro-crédit a été la solution choisie pour tenter de répondre à cette question dans les pays en développement, et à comprendre la nature des questions posées aux acteurs (autorités locales, IMF, partenaires techniques et financiers) lors de la mise en place d'un produit de micro-crédit pour l'accès à l'assainissement. Elle est centrée sur les produits de micro-crédit destinés aux ménages et ne traite pas en détail des prêts aux petits entrepreneurs. Elle se focalise de plus sur la question de l'assainissement autonome, c'est-à-dire celle des latrines non reliées à un réseau d'égout, qui constituent la pratique courante dans les zones rurales et les zones péri-urbaines les plus pauvres.

La revue ne vise pas l'exhaustivité mais se fonde sur l'analyse de quatorze expériences recourant au micro-crédit menées dans le domaine de l'assainissement dans plusieurs pays d'Afrique, en Inde, au Vietnam et au Pérou. Elle mobilise les comptes rendus de ces expériences, étudiés et résumés en annexe, des interviews d'experts et de praticiens des domaines de la micro-finance et de l'assainissement, ainsi que la bibliographie disponible sur le sujet. Elle vise à expliquer les origines de l'idée du micro-crédit pour l'assainissement, et de ses enjeux, à décrire l'éventail des caractéristiques financières comme extra-financières de ce type de produit et à proposer une réflexion sur leur pérennisation et les possibilités de passage à une échelle supérieure.

Le micro-crédit : du financement des investissements productifs à celui de l'assainissement

Le micro-crédit est bien connu des acteurs économiques et des ménages des pays du Sud, où il est proposé par des banques, des institutions mutualistes et même parfois des prêteurs informels. Il permet à des petits entrepreneurs (ou à des petites entrepreneuses, le prêt à des groupements féminins d'entraide faisant partie des pratiques les plus courantes), exclus du fait de leurs trop faibles revenus de la clientèle des banques traditionnelles, d'accéder au marché du crédit. Pratique ancienne théorisée à la fin du XXème siècle, il a connu un succès important dans les années 1990 et 2000, culminant avec l'attribution en 2006 du Prix Nobel de la Paix au pionnier de la micro-finance Muhammad Yunus. Le secteur du micro-crédit a cependant connu également des épisodes de repli et de crises.

La rareté des financements ordinairement mobilisés pour l'assainissement (taxes, transferts et prix/tarification) a conduit des promoteurs publics ou associatifs de l'assainissement à proposer des programmes en faveur de l'assainissement incluant un recours au micro-crédit. Il existe trois grandes familles de micro-crédit pour l'assainissement : les prêts aux ménages, les prêts aux professionnels de l'assainissement, et les prêts groupés en vue de la construction d'équipements collectifs. Etant donné la similitude des prêts aux professionnels avec les pratiques courantes du micro-crédit aux entrepreneurs, et l'incompatibilité de la construction d'équipements collectifs avec la définition de l'assainissement amélioré, la revue s'intéresse essentiellement aux prêts aux ménages.

Les quatorze projets de construction ou d'amélioration d'infrastructures d'assainissement autonome étudiés dans le cadre de cette revue recourent à un financement partiel ou total de la construction des latrines par les ménages, et tous incluent un programme de micro-crédit. Onze d'entre eux concernent l'Afrique subsaharienne (Madagascar, Niger, Sénégal, Ghana, Kenya, Ouganda, Tanzanie, Lesotho), les trois autres se situant au Vietnam, en Inde et au Pérou. Tous sont nés de formes de collaboration variées entre bailleurs et/ou promoteurs de l'assainissement d'une part, et IMF locales d'autre part. Tous ont permis une amélioration de la situation de l'assainissement dans les régions où ils ont été déployés – leur succès financier et leur bilan social s'avèrent plus difficile à mesurer.

Caractéristiques du micro-crédit à destination des ménages pour l'assainissement autonome

L'analyse des projets étudiés permet de dégager certains points-clés dans la mise en œuvre des produits de micro-crédit pour l'assainissement.

Dans de nombreux cas, le principal obstacle à l'équipement des ménages en infrastructures d'assainissement semble d'ordre financier. Le micro-crédit n'est pas une source de financement à proprement parler, puisque le paiement est bien *in fine* à la charge de l'emprunteur. Le micro-crédit lui permet de mobiliser auprès d'un organisme de crédit un financement qu'il utilisera pour payer son équipement, et qu'il remboursera avec des intérêts sur une durée contractuelle avec ses ressources attendues.

Cependant dans certaines régions, le passage d'une politique d'équipement gratuit à une politique d'équipement financé par les ménages, même avec l'aide du micro-crédit, peut sembler brutal. Pour les prêteurs, le micro-crédit ne pourra être proposé qu'à la condition de remplir certaines conditions financières et éventuellement éthiques. L'économiste Robert Varley (1995) estime ainsi que « pour les prêteurs le succès signifie que les revenus sont supérieurs aux coûts, pour les emprunteurs que les flux de bénéfices découlant de l'investissement sont supérieurs aux mensualités de remboursement ». Il semble néanmoins difficile d'évaluer autrement que par la demande le flux de bénéfices qu'un ménage estime retirer de l'accès à l'assainissement.

Les caractéristiques financières d'un produit de prêt pour l'assainissement sont liées à un contexte financier, variant lui-même selon les époques et les régions. Les IMF déterminent les caractéristiques financières (critères d'éligibilité à l'emprunt, conditions du prêt et souplesse de ces conditions) en fonction de ce contexte ou plutôt de la connaissance qu'elles en ont. Les organismes promoteurs de l'assainissement peuvent travailler avec les IMF afin de rendre ces caractéristiques plus favorables aux ménages mais les concessions faites par les IMF, sauf exception, seront alors compensées par les organismes partenaires sous peine de compromettre la viabilité des projets.

Ainsi, pour mener des projets d'ampleur (concernant plus que quelques dizaines d'emprunteurs), l'épargne suffit difficilement : en effet prêter à un grand nombre d'épargnants en même temps nécessite des liquidités dont l'IMF ne dispose pas forcément. L'apport d'un fonds initial (fonds de roulement ou fonds de garantie) peut donc aider l'IMF à procéder à des prêts plus nombreux. La détermination du taux d'intérêt peut s'avérer complexe. Dans les exemples étudiés ici, la modification du taux d'intérêt initialement proposé par les IMF n'a été possible que lorsqu'elle a été obtenue après une négociation raisonnée entre l'IMF et son partenaire. La question du recouvrement des fonds est plus problématique. Nombreux sont les projets où le recouvrement des sommes prêtées a été nul, ou faible, alors qu'il devait idéalement être proche de 100 %. Il paraît alors souhaitable de définir précisément, dès le début, la procédure de recouvrement de fonds qui sera adoptée par l'IMF.

Une réflexion intégrant l'IMF, des partenaires financiers, et souvent les autorités locales ou les représentants des ménages peut également être menée pour déterminer quelles solutions d'assainissement (types de latrines, etc.) peuvent être associées au programme de micro-crédit pour l'assainissement.

L'insertion du produit de micro-crédit pour l'assainissement dans une démarche de mobilisation communautaire influe sur ses chances de succès autant que ses caractéristiques financières. Les autorités locales, agents d'hygiène et de santé et autres mobilisateurs d'opinion peuvent être mis à contribution (après concertation) pour cette mobilisation communautaire, de même que les techniciens – maçons et vidangeurs – et les ménages eux-mêmes réunis en comités d'emprunteurs.

Pérennisation et changements d'échelle des mécanismes de micro-crédit pour l'assainissement

Les succès des programmes de micro-crédit doivent beaucoup à leurs caractéristiques financières et extra-financières. Leur pérennisation est liée à la capacité de leurs promoteurs à les adapter en tenant compte de la réalité locale.

Dans ce cadre, la distinction entre les activités du promoteur et celles du financeur semble primordiale, afin de garantir à la fois la viabilité financière et la qualité éthique des programmes de micro-crédit pour l'assainissement.

Le suivi et l'évaluation des programmes peuvent également permettre de les améliorer rapidement en cas de besoin. La complémentarité des analyses financières et sanitaires, voire sociales est alors bienvenue. Les programmes peuvent aussi être évalués par un acteur extérieur, pour plus d'objectivité, ou faire l'objet d'auto-évaluations fréquentes, intégrant toutes les parties prenantes, ce qui permet d'atténuer le risque de désengagement soudain d'une de ces parties.

Le déploiement à grande échelle de programmes de micro-crédit pour l'assainissement semble encore difficile dans la plupart des cas. Sur le panel d'expériences étudiées, les mutuelles locales semblent plus à même de financer un projet de petite taille, notamment parce qu'elles captent une plus grande partie de l'épargne (constituée de montants faibles) des familles visées. Toutefois, il semble très difficile de conduire un projet de vaste ampleur sans l'aide d'une institution de grande taille, qu'elle soit commerciale ou mutualiste. Deux exemples de programme à très grande échelle sont recensés ici, ayant pour cadre le Lesotho, où une stratégie nationale d'assainissement s'appuie (en partie) sur des prêts consentis par la Banque Nationale, et dans l'agglomération de Trichy (Tamil Nadu, Inde) où les promoteurs du micro-crédit pour l'assainissement ont fait le choix de démultiplier par l'emprunt le fonds de roulement qui leur avait été initialement octroyé.

Conclusion

Le micro-crédit n'est pas une solution miracle au problème du faible taux de couverture en assainissement dans la plupart des pays les plus pauvres de la planète. Il constitue toutefois un mécanisme utile pour encourager la demande des ménages, lorsque les conditions de son application font l'objet d'une réflexion étayée. Intégrant dans leur dispositif, en plus du prêteur et de l'emprunteur, des partenaires nombreux, les projets de micro-crédit pour l'assainissement sont complexes et leur succès dépend en grande partie du bon déroulement de jeux essentiellement coopératifs.

Sommaire :

Avant propos	3
Résumé.....	4
Liste des abréviations et des acronymes.....	10
Introduction.....	11
Méthodologie et portée de l'étude.....	13
I. Le micro-crédit : une ressource pour l'accès à l'assainissement ?.....	14
1. A l'origine de l'idée du micro-crédit pour l'assainissement.....	14
1.1. L'origine du micro-crédit : permettre à des populations pauvres de financer des investissements essentiellement productifs	14
1.2. L'enjeu pour l'accès à l'assainissement : une alternative à des subventions incertaines et à un système fiscal fragile.....	15
2. Plusieurs grandes familles de micro-crédit pour l'assainissement	17
2.1. Les prêts aux ménages	17
2.2. Les prêts aux entreprises.....	17
2.3. Les prêts individuels groupés pour l'accès à des infrastructures collectives	18
3. Présentation de différents programmes d'accès à l'assainissement, passant par le micro- crédit en Afrique, Asie et Amérique du Sud.....	18
II. Le micro-crédit à destination des ménages pour l'assainissement autonome : quelles caractéristiques ?	21
1. Offre et demande du micro-crédit pour l'assainissement : quelle compatibilité ?	21
1.1. Le point de vue des emprunteurs	21
1.2. Le point de vue des prêteurs	23
1.3. Une formule gagnant-gagnant ?.....	24
2. Caractéristiques financières des produits de micro-crédit pour l'assainissement : un produit financier particulier	25
2.1. La question des critères d'éligibilité à l'emprunt.....	25
2.2. Aménagements possibles des conditions financières du prêt	26
2.3. Sensibilisation et actions liées	30
3. Le choix de la solution d'assainissement associée	30
4. Caractéristiques extra-financières des produits de micro-crédit pour l'assainissement : insertion dans une démarche de mobilisation communautaire.....	31
4.1. Les accompagnateurs et les promoteurs	31
4.2. Les techniciens	33
4.3. Les emprunteurs	33
III. Pérennisation et changements d'échelle des mécanismes de micro-crédit pour l'assainissement.....	34
1. La pérennité d'un programme passe par la distinction des tâches du promoteur de l'assainissement et du prêteur	34
2. Suivre et évaluer les programmes d'accès à l'assainissement par le micro-crédit.....	35
2.1. Complémentarité des analyses sanitaires et financières	35
2.2. Evaluations internes et externes des mécanismes de micro-crédit pour l'assainissement	36
3. Conditions du déploiement à grande échelle des programmes	36
Conclusion	38
Bibliographie.....	39
Annexes.....	43

Annexe 1 : Critères d'évaluation de la capacité des IMF à proposer un produit de micro-crédit pour l'assainissement.....	43
Annexe 2 : Différence entre les taux d'intérêt pratiqués par les IMF et ceux pratiqués par les banques commerciales	45
Annexe 3 : Grille d'analyse d'expériences de micro-crédit pour l'assainissement	47
Annexe 4 : Tableau non exhaustif des aménagements possibles du micro-crédit pour l'assainissement.....	66
Annexe 5 : Le design des produits de micro-crédit pour l'assainissement : une configuration simple	67

Liste des abréviations et des acronymes

APD : Aide publique au développement

CMN : Crédit mutuel du Niger

IMF : Institution de micro finance

OMD : Objectifs du millénaire pour le développement

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONG : Organisation non gouvernementale

ONU : Organisation des Nations unies

PED : Pays en développement

PMA : Pays les moins avancés

POP : Petits opérateurs privés

Introduction

A moins de mille jours de l'échéance des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la situation de l'assainissement, et plus spécialement de l'assainissement liquide, reste préoccupante dans plusieurs régions du monde, au premier rang desquelles l'Afrique subsaharienne. L'objectif de « réduire de moitié, d'ici à 2015, [par rapport à 1990] le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès [...] à des services d'assainissement de base » semble ne plus être que difficilement atteignable.

Le manque d'assainissement est pourtant la cause directe ou indirecte d'un grand nombre de maladies. En avril 2010, la directrice du Département Santé Publique et environnement de l'OMS, Maria Neira, soulignait que « l'eau insalubre, l'assainissement inapproprié et le manque d'hygiène sont les causes de décès d'environ 2,2 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le monde chaque année. Parmi ces décès 1,5 million sont dus à la diarrhée » (Centre d'actualités de l'ONU 2010).

En mars 2013, le vice-secrétaire général de l'ONU, Jan Eliasson, appelait la communauté internationale à tout mettre en œuvre pour élargir l'accès à l'assainissement de base¹ (Shordt et al. 2005) dont 2,6 milliards de personnes sont actuellement exclues (Centre d'actualités de l'ONU 2013).

La question du financement des structures d'assainissement est cruciale pour relever ce défi. La figure 1, issue du rapport 2012 de GLAAS (UN-Water Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking-Water) montre que dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, les financements engagés n'atteignent pas la moitié des ressources qui seraient nécessaires pour conduire une politique d'assainissement efficace.

Le rapport 2012 de GLAAS rappelle par ailleurs que le financement de l'eau et de l'assainissement doit être fondé sur les trois T : *taxes, transfers and tariffs* soit taxes, transferts et prix/tarification (Mathys 2004 et UN Water 2013). Cependant, dans les Pays les Moins Avancés (PMA), ces ressources peuvent être extrêmement difficiles à collecter. Les recettes fiscales sont souvent limitées par la pauvreté des habitants et la faiblesse structurelle des administrations publiques, et il peut être difficile d'intégrer une redevance pour l'assainissement à la facture d'eau (lorsqu'il y a facture d'eau) dans les zones où précisément le service d'assainissement est faible ou inexistant. Quant aux transferts, il est à craindre qu'ils n'augmentent pas dans les prochaines années au même rythme que les besoins en assainissement (besoins proportionnels à une population encore croissante), voire qu'ils diminuent en raison de la situation économique d'un grand nombre de pays donateurs. Malgré ces difficultés de recouvrement, le financement du service public de l'assainissement à partir des taxes, transferts et tarifs, demeure un objectif à atteindre.

¹ Les technologies appropriées d'assainissement sont, selon Shordt et al. (2005), le raccordement à un réseau d'égout public, le raccordement à des systèmes septiques, une latrine à chasse d'eau, une simple latrine à fosse, une latrine à fosse ventilée. Le système d'évacuation des excréta est jugé adéquat s'il est privé ou partagé (mais pas public) et s'il sépare hygiéniquement les excréta humains du contact humain. Les technologies « non améliorées » sont : les latrines à seau (lorsque les excréta sont évacuées manuellement), les latrines publiques et les latrines à fosse à ciel ouvert.

Sanitation, adequacy of financing, 2011

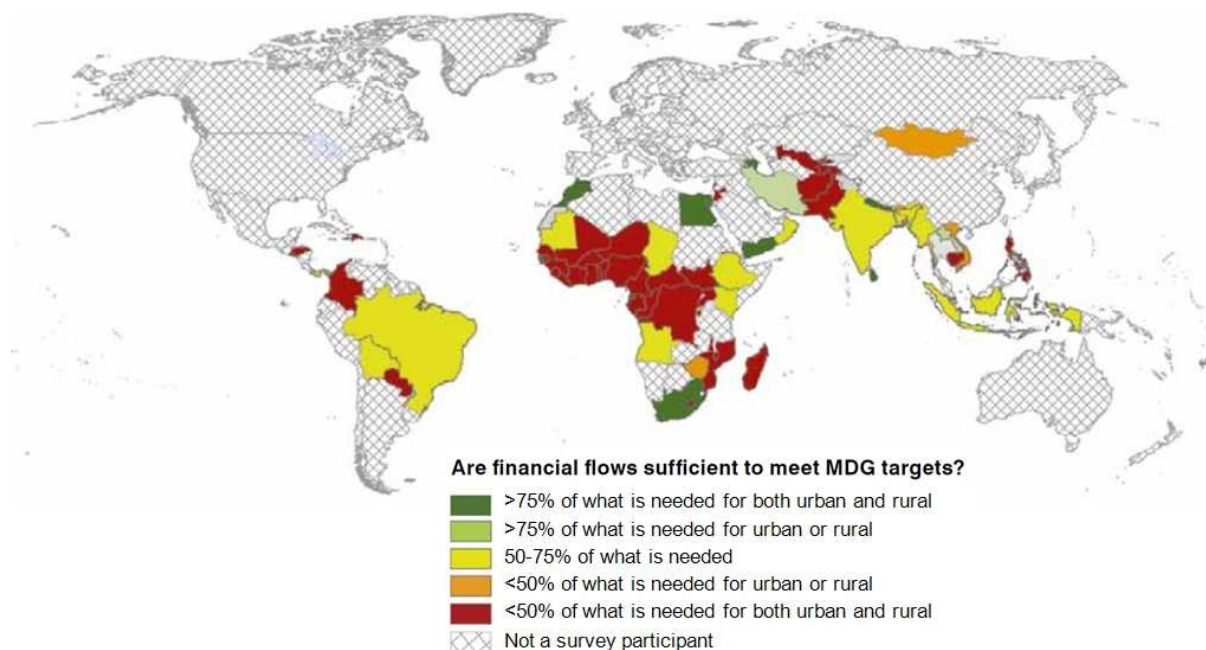


Figure 1 : flux financiers pour l'assainissement rapportés aux besoins pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (UN Water 2013).

Dès lors, se pose la question de faire supporter par le ménage propriétaire tout ou partie du coût de l'équipement et de lui proposer des facilités de financement pour l'accès à l'assainissement. Ce document vise à analyser les cas où le micro-crédit a été la solution choisie pour tenter de répondre à cette question dans les pays en développement, et à comprendre la nature des questions posées aux acteurs (autorités locales, institutions de micro-finance, partenaires techniques et financiers) lors de la mise en place d'un produit de micro-crédit pour l'accès à l'assainissement. L'étude est centrée sur les produits de micro-crédit destinés aux ménages et ne traite pas en détail les prêts aux petits entrepreneurs. Elle se focalise de plus sur la question de l'assainissement autonome, c'est-à-dire celle des latrines non reliées à un réseau d'égout, qui constituent la pratique courante dans les zones rurales et les zones péri-urbaines les plus pauvres.

Initialement conçu comme une aide au financement d'investissements productifs, le micro-crédit commence à être utilisé dans le domaine de l'assainissement – différents exemples sont présentés dans ce rapport et détaillés en annexe 3 - dans un contexte de raréfaction de l'aide au développement et de nécessaire optimisation des ressources disponibles (I). Les caractéristiques des programmes de micro-crédit pour l'assainissement divergent selon les contextes tant sur le plan financier que sur le plan extra-financier, et peuvent faire l'objet de nombreux ajustements (II). La pérennisation et le déploiement à grande échelle de ce type de programmes peuvent alors être envisagés (III) lorsque les objectifs des parties prenantes et les efforts qu'elles consentent sont clairement établis.

Méthodologie et portée de l'étude

Ce document de travail se fonde en premier lieu sur les comptes rendus d'expériences menées dans le domaine du micro-crédit pour l'assainissement. Les projets étudiés sont recensés dans l'annexe 3. Il n'a cependant pas été possible de vérifier auprès des promoteurs de ces expériences que celles-ci n'avaient pas connues d'évolutions significatives.

Les textes, appartenant à la littérature scientifique ou à la littérature « grise » du micro-crédit pour l'assainissement, utilisés pour la rédaction de cette étude sont cités dans le corps du texte et répertoriés dans la bibliographie.

Par ailleurs, des entretiens ont été menés avec différents experts ou praticiens du micro-crédit et de l'assainissement. Que Béatrice Tournalonias (pS-Eau), Thibaut Mary et Thomas Thivillon (Entrepreneurs du Monde), Patricia Lavocat (Centre International du Crédit Mutuel), Fabrice Tromeur (Crédit Mutuel du Niger), Karine Frouin (Agence Française de Développement) et Yann Masurel (Fondation Grameen-Crédit Agricole) soient ici particulièrement remerciés pour leur temps et leurs témoignages éclairants. Les indications et conseils de Kristel Malègue et Michelle Tavernier (Coalition Eau), Philippe Coquart (Epargne Sans Frontière), Julien Gabert (GRET), Daniela Campos (Ecidec), Jean-Marie Ily (pS-Eau), Ndiogou Niang (Eau et Assainissement pour l'Afrique) et Jean-Hugues Hermant (réseau Projection) ont également été très précieux.

I. Le micro-crédit : une ressource pour l'accès à l'assainissement ?

Le micro-crédit n'est pas une source de financement à proprement parler, puisque le paiement est bien *in fine* à la charge de l'emprunteur. Le micro-crédit lui permet de mobiliser auprès d'un organisme de crédit un financement qu'il utilisera pour payer son équipement, et qu'il remboursera sur une durée contractuelle avec ses ressources attendues.

Originellement dédié à l'aide au financement d'activités productives, le micro-crédit pourrait constituer une réponse aux difficultés de mobilisation du financement rencontrées dans le secteur de l'assainissement. Les exemples, étudiés dans cette synthèse, issus d'une recherche bibliographique, permettent de dégager certaines caractéristiques du micro-crédit aux ménages pour l'accès à un assainissement autonome individuel, et de s'interroger sur l'étendue de ses conséquences économiques, sanitaires et sociales.

1. A l'origine de l'idée du micro-crédit pour l'assainissement

1.1. L'origine du micro-crédit : permettre à des populations pauvres de financer des investissements essentiellement productifs

Le tissu économique des pays du Sud est constitué en grande partie de petites entreprises, unipersonnelles ou comportant très peu de salariées, aux revenus fluctuants. L'impossibilité pour les banques commerciales, soumises à des règles prudentielles, de se reposer sur les garanties peu sûres que mettaient en avant les petits emprunteurs a longtemps conduit à un rationnement important du canal du crédit dans les pays du Sud (De Briey 2005). Les solutions alternatives allaient de l'offre des usuriers ou des banquiers ambulants qui compensaient le risque élevé par des taux extrêmement élevés, dépassant parfois 20% par mois (Duflo 2011), à des mécanismes de crédit-épargne traditionnels, dont la tontine est le plus célèbre².

L'émergence du micro-crédit dans les années 1980 correspond à la création d'organismes acceptant de prêter à des entrepreneurs pauvres les petites sommes dont ils avaient besoin pour leurs investissements. Le micro-crédit fait alors souvent l'objet d'un nantissement³, total ou partiel, ce qui signifie qu'un tiers accepte de courir le risque de contrepartie que refusaient les banques. Il peut aussi se fonder sur la construction de relations de confiance fortes entre emprunteurs et créanciers. Au Bangladesh une institution pionnière du micro-crédit, la Grameen Bank développée par Muhammad Yunus, prête ainsi à des groupes de femmes qui garantissent ensemble le prêt contracté par chacune (Guérin 2000).

² Une tontine est un mécanisme de crédit résultant de l'association entre plusieurs personnes aux revenus faibles, souhaitant toutes effectuer un « gros » investissement. A échéances régulières, chaque associé met une somme forfaitaire au pot commun. A tour de rôle, les associés touchent la cagnotte ainsi constituée. Pour le premier bénéficiaire, la tontine s'apparente à un crédit, pour les suivants à un crédit avec épargne préalable, pour le dernier à une épargne. Ce mécanisme nécessite des liens de confiance forts entre les associés.

³ Par le nantissement, un tiers (par exemple un épargnant du Nord) confie une somme à une IMF, charge à elle de la prêter à un petit entrepreneur du Sud. Si celui-ci ne rembourse pas l'IMF, l'épargnant perdra la somme placée, dans le cas contraire il touchera une partie des intérêts. Des banques revendiquant un engagement social, comme en France la Nef, proposent à leurs épargnants ce type de placement.

Trois types d'institutions interviennent aujourd'hui dans le secteur du micro-crédit :

- **Des banques**, filiales de grandes banques commerciales ou plus petits établissements spécialisés uniquement dans le micro-crédit. Ces établissements doivent suivre les règles prudentielles nationales ou régionales.
- **Des mutuelles d'épargne et de crédit**, fréquentes en Afrique de l'Ouest⁴ notamment. Ces mutuelles centralisent l'épargne de paysans, artisans et commerçants qui n'ont pas accès aux systèmes bancaires et leur consentent des crédits. Les taux y sont souvent plus élevés que ceux des banques traditionnelles, en raison des frais de gestion, mais leur implantation sur le terrain leur permet théoriquement une bonne connaissance de leurs emprunteurs.
- **Des usuriers**, prêtant traditionnellement au niveau local. Les coûts de gestion et le niveau des risques pris par ces prêteurs informels les poussent à pratiquer des taux très élevés. Toutefois ils jouent encore dans certaines régions un rôle social important, complémentaire à celui de la dette informelle contractée envers parents et amis (Weber 2002).

Le secteur de la micro-finance a connu, depuis les années 2000, des épisodes de repli et de crises, liés notamment à l'« irresponsabilité de certaines institutions de microcrédit pour lesquelles les logiques d'accumulation ou de croissance l'ont largement emporté sur les finalités sociales affichées » (Servet, 2011). Ces évolutions ont amené à réinterroger plus finement le rôle des Institutions de Micro-Finance (IMF) dans le développement.

1.2. L'enjeu pour l'accès à l'assainissement : une alternative à des subventions incertaines et à un système fiscal fragile

Parmi les raisons qui peuvent pousser les acteurs de l'assainissement dans les PED, et éventuellement leurs partenaires techniques et financiers, à recourir au micro-crédit comme levier de financement pour l'accès à l'assainissement⁵, on peut citer :

- La stagnation de l'aide publique au développement (APD). Dans les Pays les Moins Avancés (PMA), l'APD progresse désormais moins vite que la population, voire recule⁶, et prend de plus en plus la forme de prêts.
- La possibilité limitée de recourir à une redevance sur l'eau pour l'assainissement, due à la rareté en-dehors des centres urbains de réseaux d'approvisionnement en eau, et notamment de branchements individuels. Au Burkina Faso, l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) subventionne jusqu'à 30% les ouvrages d'assainissement dans la périphérie de Ouagadougou à partir de la redevance assainissement perçue sur la facture d'eau de ses abonnés (pS-Eau 2011). Au Sénégal, où la compétence de l'assainissement n'est pas décentralisée, ce type de redevance est encore tout à fait expérimental. Dakar1%, lancé en juillet 2012, va dans ce sens mais

⁴ La Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest regroupe six réseaux de mutuelles de ce type. <http://www.cif-ao.org/> Consulté le 30 mai 2013.

⁵ Le micro-crédit n'est pas un financement en soi mais un outil facilitant le financement d'infrastructures par des ressources locales.

⁶ OCDE, « Développement: l'aide aux pays en développement fléchit sous l'effet de la récession mondiale », 2012, <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/developpementlaideauxpaysendevloppementflechitsousleffetdelarecessionmondiale.htm>. Consulté le 23 mai 2013.

en décembre 2012 n'avait permis que de commencer à équiper en latrines 700 ménages d'un quartier pauvre de la capitale (Sakho 2012).

- Des recettes fiscales peu élevées, résultant de la pauvreté des populations mais aussi du manque de moyens des services publics. Par exemple le Lesotho (cf. annexe 3, projet 9) a mis en place un programme national d'assainissement, mais n'est en mesure de financer, grâce aux recettes fiscales, que les actions de promotion et de sensibilisation, la construction des infrastructures étant financée directement par les propriétaires fonciers.



Latrine en construction au Sénégal (source : Eau Vive)

Dans ce contexte, et tout en poursuivant l'objectif de mobiliser davantage les financements publics pour l'assainissement, le micro-crédit peut présenter plusieurs avantages :

- Il permet **la construction d'un plus grand nombre d'équipements avec le même budget**, grâce au renouvellement des ressources financières empruntées par les ménages, puis remboursées à l'IMF.
- Il suppose un engagement de l'emprunteur, qui doit concrétiser par la sollicitation du crédit sa demande d'assainissement. Cet engagement joue le rôle d'un signal qui **permet d'allouer de manière optimale les ressources disponibles pour le développement**.
- Sa mise en place efficace débouche théoriquement sur une **possibilité d'accès à l'assainissement à partir de ressources locales (et non par des financements extérieurs incertains)**.

Différents produits de micro-crédit ont ainsi été conçus et mis en œuvre dans le secteur de l'assainissement.

2. Plusieurs grandes familles de micro-crédit pour l'assainissement

Les programmes de micro-crédit permettant d'améliorer l'accès à l'assainissement des populations des pays en développement, et spécialement des PMA, peuvent être regroupés en trois grandes familles (Mehta 2008) : les prêts aux ménages, les prêts aux petits entrepreneurs et des mécanismes de solidarité permettant d'améliorer la situation globale de l'assainissement, notamment en milieu urbain.

2.1. Les prêts aux ménages

Les prêts directs aux ménages propriétaires pour faciliter l'accès à l'assainissement sont le type de prêts le plus développé. Ainsi, selon Mehta (2008), en 2008 les crédits pour l'accès à l'eau et à l'assainissement auraient représenté 1,8% du portefeuille total des principales IMF d'Asie du Sud-Est, mais auraient concerné 30% des clients de la Grameen Bank (Bangladesh notamment) et 10% des clients de la Vietnam Bank for Social Policies. Il est cependant difficile de savoir ce qui correspond dans ce total à des crédits pour l'accès à l'eau (qui ne génèrent pas forcément de revenu mais souvent des économies potentielles sur la part du budget des ménages consacré à l'eau) et l'accès à l'assainissement.

Mehta (2008) estime de plus à 5,2 milliards de dollars la valeur potentielle du marché du micro-crédit pour l'assainissement dans les années à venir. Il précise que « les prêts individuels sont généralement mieux adaptés aux capacités actuelles des IMF [...] et pourraient faire l'objet [...] de création de types de produits standardisés ». Néanmoins ce marché ne peut se développer partout de la même manière. La faiblesse structurelle de l'épargne dans certaines zones peut être un facteur limitant, voire entraîner le besoin d'un financement initial extérieur. La partie II de ce document s'intéresse plus précisément aux conditions de mise en place de ce type de micro-crédit pour l'assainissement.

2.2. Les prêts aux entreprises

Mehta (2008) considère que le potentiel des prêts aux petits entrepreneurs dans le secteur de l'assainissement est plus limité (ce qui n'est pas le cas dans le secteur de l'approvisionnement en eau, plus rentable). De surcroît ces prêts sont plus difficiles à recenser pour au moins deux raisons :

- Ces prêts, en faveur de maçons, de vidangeurs ou d'autres professionnels de l'assainissement correspondent souvent aux produits-types généralement proposés par les IMF et leur spécificité « assainissement » n'est pas prise en compte.
- Les « petits entrepreneurs » de l'assainissement à temps plein sont relativement rares. La plupart des maçons construisent en majorité d'autres bâtiments ; la profession de vidangeur est exercée en parallèle d'une autre activité dans de nombreux pays, et les activités de traitement ou de valorisation des déchets requièrent des investissements trop importants pour recourir à la micro-finance.

On peut cependant remarquer qu'Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA, anciennement CREPA) a mis en place certains projets de démonstration, par exemple « Développement au Burkina, en partenariat avec le secteur de la micro-finance, la Fondation Entreprendre et la Fondation des Bureaux des artisans, d'outils financiers pour les petits opérateurs privés (POP) »⁷. Si elle n'est pas spécifiquement étudiée ici, il semble cependant que l'offre de micro-finance envers les petits opérateurs de l'assainissement pourrait encore progresser.

⁷ http://www.pseau.org/outils/ouvrages/crepa_methodo_secteur_privé_aepha.pdf. Consulté le 28 mai 2013.

2.3. Les prêts individuels groupés pour l'accès à des infrastructures collectives

Mehta (2008) signale ce type de micro-crédit, tout en pointant qu'il existe encore peu d'exemples probants de réalisation effective. Ils prennent place essentiellement dans des quartiers urbains ou péri-urbains. Le rôle d'une IMF peut alors être de mobiliser l'épargne des membres de la communauté, et éventuellement de procéder à des prêts en faveur des ménages aux revenus stables mais à faible capacité d'épargne⁸, qui font construire ensemble des latrines collectives.

Ce type de mécanisme conduit à une réduction des coûts de gestion supportés par l'IMF. Cependant ils se situent souvent en-dehors du champ de l'assainissement amélioré, qui requiert l'installation de latrines individuelles (Groupe des Nations Unies pour le Développement 2005).

3. Présentation de différents programmes d'accès à l'assainissement, passant par le micro-crédit en Afrique, Asie et Amérique du Sud

Dans le cadre de cette synthèse bibliographique, quatorze programmes d'accès à l'assainissement employant le micro-crédit, exclusivement ou parmi d'autres types d'aide au financement, ont été étudiés. Ils sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous, tandis que l'annexe 3 en donne les caractéristiques détaillées au moyen d'une grille d'analyse unique, et renvoie aux sources des informations utilisées.

Les quatorze projets ou programmes étudiés ici ne sont pas nécessairement représentatifs de toutes les formes de micro-crédit pour l'assainissement, ni même de micro-crédit aux ménages pour un assainissement autonome individuel, mais ils fournissent une première idée du type de projets qui peuvent être développés dans différents contextes en Afrique, en Inde, au Vietnam et au Pérou.

Les exemples étudiés dans cette synthèse, en majorité africains, vont de l'aide au financement de la construction de quelques dizaines de latrines sur le territoire d'une localité au plan d'assainissement régional (Projet d'assainissement de la région de Dodoma, Water and Sanitation Trust Fund du lac Victoria), voire national pour le programme national d'assainissement du Lesotho.

⁸ On peut se reporter ici aussi à l'étude de Mehta (2008), qui met par exemple en relief, le rôle de la SEWA Bank dans certains quartiers d'Ahmedabad (Inde), où l'IMF joue ce rôle de trésorier d'un projet déterminé collectivement par les habitants.

Tableau 1 : programmes d'accès à l'assainissement employant le micro-crédit étudiés dans cette revue

Date	Programme	Promoteurs / Financeurs
De 1981 aux années 2000	Programme national d'assainissement du Lesotho	Gouvernement du Lesotho / Banque du Lesotho
1989-1994	Strategic Sanitation Programme – Kumasi (Ghana)	Banque Mondiale
1990-1998	Fonds Communautaire pour l'Assainissement des Quartiers Urbains Pauvres – Rufisque (Sénégal)	ENDA-RUP et Fonds de Contrepartie Canado-Sénégalais / UM-Pamecas
1996-2005	Projet d'assainissement de Dogondoutchi (Niger) <i>1^{er} projet mené à Dogondoutchi</i>	RAIL-Niger, Coopération Technique Belge / IMF locale
Depuis 2001	Sanitation Revolving Fund (Vietnam)	Women's Unions puis Vietnam Bank for Social Policies / Etats danois et finlandais
Depuis 2003	Credit Latrine Schemes – Région de Wa (Ghana)	ProNet North / WaterAid Ghana, UNICEF, International Trachoma Institute, ProNet North
2004-2006	Women's Action for Village Empowerment – Tiruchirapalli/Trichy (Inde)	Gramalaya financée notamment par l'ONG Water Partners International (WPI)
2004-2011	Water and Sanitation Trust Fund – Lac Victoria (Kenya, Ouganda et Tanzanie)	Sana et le Busoga Trust financés par UN-Habitat / IMF locales
2005-2009	Credit Latrine Schemes – Kete Krachi (Ghana)	Afram Plains Development Organization avec WaterAid Ghana, les communautés de Kete Krachi / KKCCCU
Depuis 2005	Projet de crédit latrines Dogondoutchi (Niger) <i>2nd projet mené à Dogondoutchi</i>	RAIL-Niger, Coopération Orsay-Dogondoutchi / Crédit Mutuel du Niger
2007-2009	Programme d'assainissement des riverains du lac de Guiers (Sénégal)	CREPA (actuellement EAA) sur financement d'UN-Habitat / MECAPP
2007-2010	Sanitation Market Initiative – My Bath (Pérou)	Institutions de micro-finance publiques et privées
Depuis 2009	Projet d'assainissement de Mahajanga (Madagascar)	Enda Océan Indien, sur financement notamment de la Ville de Paris, avec le concours d'IMF locales
Depuis 2010	Projet d'assainissement de la région de Dodoma (Tanzanie)	Ufundiko (ONG tanzanienne) financée par Sinavi (ONG néerlandaise) / Ufundiko

Visant explicitement une amélioration de la situation de l'assainissement dans une zone donnée, ces programmes ont été lancés par des organisations agissant en faveur de cette amélioration. Ces organisations pouvaient dans plusieurs cas (Rufisque, Dogondoutchi) relayer une demande d'amélioration de la situation de l'assainissement exprimée par la population. On peut distinguer un programme national, deux programmes financés par la Banque Mondiale, trois programmes menés par une agence des Nations-Unies (en l'occurrence UN-Habitat) finançant des ONG locales, cinq programmes menés par des ONG locales financées ou garanties par des partenaires du « Nord ». Enfin deux programmes (Kete Krachi au Ghana et My Bath au Pérou) ont bénéficié d'un apport financier significatif des autorités locales. Dans ce document, ne sont pas recensés de programmes ayant été lancés par une IMF seule.

Tous semblent avoir concouru à une amélioration de la situation sanitaire dans les zones où ils étaient proposés. On a notamment assisté partout à l'augmentation du nombre global de latrines dont disposait la population. Toutefois quelques limites importantes sont à considérer : l'importance de l'assainissement non-amélioré, favorisant la prolifération des insectes et parfois un contact entre la peau et les excréta, notamment dans les projets de vaste ampleur, et pour un grand nombre de projets une prise en compte insuffisante du maillon aval (vidange et traitement) de la filière assainissement. A Dodoma en Tanzanie (cf. annexe 3 projet 8), par exemple, le fait que le prêt ne couvre que le coût d'acquisition des matériaux de construction de la latrine, et non la main-d'œuvre, a entraîné un nombre relativement élevé de malfaçons.

Les résultats financiers des programmes étudiés semblent plus contrastés. Certains programmes ont fait preuve d'une pérennité financière totale, ou du moins satisfaisante. Le programme national d'assainissement du Lesotho (cf. annexe 3 projet 9) s'est révélé le plus pérenne, mais il dispose de garanties nationales difficiles à reproduire, et le micro-crédit y occupe une place relativement réduite. Le premier projet lancé à Dogondoutchi (cf. annexe 3 projet 1) a tenu presque dix ans avant qu'une année de mauvaise récolte finisse par totalement empêcher les emprunteurs de rembourser le crédit : il aura tout de même permis la réalisation d'environ 800 latrines avec un apport initial qui, sous forme de don, n'aurait suffi « que » pour 50 latrines. Le second programme lancé à Dogondoutchi (cf. annexe 3 projet 2) affiche pour l'instant un taux de recouvrement des sommes prêtées de 100%. Ce taux de recouvrement n'est pas connu pour le programme lancé par Ufundiko à Dodoma (cf. annexe 3 projet 8), mais il semble qu'il soit assez élevé pour que le programme de crédit se maintienne sans renouvellement de l'apport initial de l'ONG néerlandaise Sinavi. A l'inverse, d'autres programmes se sont soldés par l'évaporation rapide des fonds de roulement ou fonds de garantie, le remboursement des sommes prêtées étant freiné par des personnalités politiques locales (programme du lac Victoria - cf. annexe 3 projet 10), la méconnaissance des emprunteurs quant à l'état exact de leurs dettes (Kete Krachi cf. annexe 3 projet 5) ou par un effort de recouvrement faible de l'IMF, et une utilisation des sommes recouvrées pour d'autres usages que le remboursement du bailleur initial (projet du lac de Guiers cf. annexe 3 projet 3).

Les conséquences sociales d'opérations d'accès à l'assainissement passant par le micro-crédit (hors progrès sanitaires) ont été peu étudiées dans les documents ayant servi de support à cette étude. Le micro-crédit n'est pas sans risque pour les populations les plus pauvres et les ruptures brutales subies par certains programmes (par exemple l'arrêt brutal des remboursements dans le cadre du premier programme mené à Dogondoutchi - cf. annexe 3 projet 1) ainsi que les retards de remboursement fréquents dans le cadre de certains programmes peuvent laisser penser que les pressions budgétaires déjà subies en temps normal par des emprunteurs pauvres ont pu être renforcées par le recours au micro-crédit. Les sources documentaires servant de base à cette étude ne donnent pas davantage d'éléments sur cette question, qui mériterait d'être approfondie.

La suite de ce document porte plus particulièrement sur les conditions favorisant la mise en place d'un produit de micro-crédit aux ménages propriétaires pour l'assainissement individuel ainsi que sur la pérennisation de ce type de produits et sur les perspectives de changement d'échelle au-delà d'expériences ponctuelles. Les deux autres types de prêts (prêts aux entreprises et pour les infrastructures collectives) ne seront pas développés dans cette étude.

II. Le micro-crédit à destination des ménages pour l'assainissement autonome : quelles caractéristiques ?

L'analyse des quatorze programmes présentés ci-dessus permet de dégager certains points clés dans la mise en œuvre de produits de micro-crédit pour l'assainissement. Le lancement réussi d'un produit dépend des avantages que les emprunteurs et les prêteurs savent pouvoir en retirer. Si une formule gagnant-gagnant est possible, sa mise en œuvre sera permise dans un premier temps par une réflexion portant sur les caractéristiques du produit proposé, tant au niveau financier qu'au niveau de la mobilisation communautaire.

1. Offre et demande du micro-crédit pour l'assainissement : quelle compatibilité ?

1.1. Le point de vue des emprunteurs

Du point de vue des emprunteurs, le micro-crédit pour l'assainissement peut être une innovation bienvenue si :

- Il répond à une demande d'amélioration de la situation de l'assainissement dans une région donnée, formalisée par les ménages, et limitée principalement par des obstacles financiers.
- Il est susceptible de permettre aux ménages de surmonter ces obstacles financiers sans entraîner de sacrifices entraînant une dégradation sensible de leurs conditions de vie.

Le financement, obstacle majeur à l'équipement des ménages en infrastructures d'assainissement

Dans les zones les plus défavorisées des pays du Sud, la demande d'accès à des infrastructures d'assainissement, ou d'amélioration de celles-ci, est fréquemment exprimée par les ménages. Les motivations de cette demande correspondent à des considérations sanitaires dont l'importance dépend du degré d'information dont disposent les ménages, à des considérations sociales, ou à des considérations liées à la sécurité. On peut citer :

- La prise de conscience de la possibilité d'éviter un désagrément notoire. Ainsi par exemple à Rufisque (Sénégal, cf. annexe 3, projet 4), c'est le refus de voir la plage souillée par les excréments qui a été entre autres à l'origine de la volonté des habitants de prendre part à un projet communautaire d'assainissement, fondé en grande partie sur le micro-crédit.
- Les politiques de sensibilisation menées au niveau national ou local, mais aussi le rapport qualité-prix de l'offre au niveau local.

Le financement représente un obstacle majeur à l'accès aux équipements d'assainissement ou à l'amélioration de ceux-ci. Une étude réalisée par Eau Vive (2010) au Burkina-Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal a montré que la capacité à investir des ménages se situerait en moyenne dans les régions rurales de l'Afrique de l'Ouest entre 10 000 et 48 000 FCFA (entre 15 et 72€) lorsque la gamme de prix des latrines dans ces pays va de 40 000 à 400 000 FCFA (de 60 à 600€). Le micro-crédit pourrait donc être utilisé pour permettre aux ménages de combler cet écart. Cependant d'autres paramètres entrent en jeu. D'une part les ménages peuvent donner la priorité à d'autres investissements (autres biens d'équipement, machines ou autres outils, ou encore organisation de cérémonies). D'autre part les imprévus peuvent être

nombreux et remettre en cause un investissement prévu (la demande de latrines à Dogondoutchi, au Niger, s'est effondrée suite à une mauvaise récolte – cf. annexe 3, projet 1).

Les facteurs bloquants d'ordre culturel ou religieux semblent assez peu nombreux. D'autres obstacles d'ordre social peuvent néanmoins apparaître. Par exemple, lorsque les autorités locales ne sont pas suffisamment associées à un programme d'assainissement mené par un acteur extérieur, elles peuvent s'opposer à la mise en place d'un programme de micro-crédit, voire du produit d'assainissement associé (Reis et Mollinga 2009, Mader 2011). Un programme ambitieux de micro-crédit pour l'assainissement mis en place par UN-Habitat sur les rives du lac Victoria s'est ainsi heurté principalement à l'opposition *a posteriori* d'un grand nombre d'élus locaux, qui exhortaient les emprunteurs à ne pas rembourser leurs prêts (cf. annexe 3, projet 10). Les obstacles techniques peuvent également jouer un rôle important. Parmi ceux-ci il faut citer des obstacles pédologiques – comme un sol trop dur ou trop meuble (Eau Vive 2010) ou parfois la rareté locale des matériaux de construction. Dans l'Upper West Region au Ghana, les montants des mensualités de remboursement imposées aux emprunteurs du projet proposé par Water Aid Ghana pouvaient varier considérablement selon le prix des matériaux de construction (cf. annexe 3, projet 6).

Enfin, il peut être utile de signaler que dans certains cas la demande d'assainissement peut provenir autant de l'extérieur que de la communauté elle-même. Le Programme d'Assainissement des Villages Riverains du lac de Guiers - Pavir-LG (cf. annexe 3, projet 3) a été jugé stratégique par ses promoteurs car les eaux du lac, souillées par les excréta, alimentent en grande partie la ville de Dakar. Dans ce cas précis, les dakarois n'ont toutefois pas été sollicités pour participer financièrement à la construction de latrines localement.

Le micro-crédit pour surmonter les obstacles financiers et répondre à la demande des ménages ?

Le micro-crédit peut être compris comme un outil financier permettant une amélioration de la capacité à investir des ménages. Les enquêtes menées par Eau Vive en Afrique de l'Ouest témoignent du fait que « le recours au crédit est un levier important souhaité par la très grande majorité des ménages » (Eau Vive 2010).

Reconnaître et estimer les avantages de l'assainissement et les coûts de l'absence d'assainissement

Il peut souvent être difficile pour les ménages de convertir en bénéfices notamment monétaires les avantages engendrés par leur investissement en faveur de l'assainissement. Ces avantages sont en effet surtout sanitaires (limitation des maladies diarrhéiques et de la prolifération d'insectes grâce à l'installation de latrines améliorées, diminution de l'exposition aux risques liés à la défécation dans la brousse, comme la morsure de serpents, etc.) et sociaux (disparition de la nécessité d'attendre la nuit pour déféquer dans la brousse, surtout pour les femmes, et amélioration des conditions de réception des invités). On peut estimer que certains de ces avantages apportent à terme un supplément de revenus aux ménages, par exemple parce qu'ils tombent malades moins fréquemment, ce qui permet de travailler plus souvent⁹.

⁹ Les méthodologies permettant d'estimer la valeur monétaire de ce type de gains sont encore rares (Etienne et al. 2008), et elles sont fréquemment remises en question (Milanesi 2007). Quelques travaux existent toutefois : une étude par « randomisation » portant sur l'installation de branchements sociaux individualisés aux réseaux d'eau à Tanger, menée par Esther Duflo et les chercheurs du Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab (MIT) pour Veolia Eau (Veolia Eau 2010) tend à montrer que les ménages peuvent être prêts à consentir à une augmentation des prix de l'eau en échange d'avantages sociaux (temps gagné passé en famille, etc.) plutôt que

Mader (2011) décrit en trois étapes le processus que doivent suivre les ménages pour déterminer s'ils ont intérêt, ou non, à souscrire à un prêt pour l'assainissement : 1) reconnaître les avantages liés à l'amélioration de leur situation d'assainissement, 2) reconnaître qu'ils attribuent à ces avantages une valeur supérieure au coût de la latrine financée par le crédit, 3) être en mesure de capitaliser ces avantages, c'est-à-dire d'en tirer un bénéfice monétaire grâce auquel le remboursement pourra être effectué.

Une concurrence rude du micro-crédit avec d'autres types de financements, essentiellement extérieurs

L'Etat, dans certains pays du Sud, encourage l'accès à l'assainissement et de nombreux organismes mettent chaque année en place d'ambitieux programmes gratuits d'accès à l'eau et à l'assainissement en faveur des habitants des PED et des PMA. **Pour les habitants de communautés rurales des PED comme pour leurs élus¹⁰, le passage d'une politique de dons pour l'assainissement à une politique de prêts peut sembler brutal.** De plus, souscrire à un prêt, pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer en un seul versement leurs latrines, revient à accepter de payer en plus du coût de la latrine les intérêts dus au prêteur. Varley (1995) définit alors le micro-crédit en faveur de l'assainissement comme une « solution de second rang imposée par l'échec manifeste des institutions existantes à prendre en charge ou même à reconnaître un problème ».

1.2. Le point de vue des prêteurs

Concilier une exigence éthique et des objectifs financiers

Les pratiques les plus courantes du micro-crédit consistent à financer des activités génératrices de revenu, ce que n'est pas l'assainissement. En l'absence de garanties solides présentées par les emprunteurs ou par un tiers, les IMF peuvent craindre de s'engager sur un marché trop risqué, surtout lorsqu'elles disposent de moyens humains et logistiques limités. Au-delà de ces contraintes, un organisme ou une coalition d'organismes (par exemple un bailleur et une IMF) proposant un produit de micro-crédit pour l'assainissement seront nécessairement amenés à réfléchir à plusieurs types d'objectifs : **des objectifs financiers et des objectifs éthiques.**

Du point de vue financier, pour une IMF, prêter pour financer l'assainissement peut se révéler intéressant si :

- les revenus engendrés par ce type de micro-crédit pour l'IMF sont supérieurs aux coûts supportés (voir plus bas un mode de calcul possible des taux d'intérêt) et correspondent au taux de rendement minimum exigé par le ou les apporteurs de fonds (ce taux pouvant être négatif s'il s'agit d'acteurs visant essentiellement à améliorer la situation de l'assainissement dans une région donnée).
- Et /ou si les emprunteurs créeront un lien avec l'IMF, qui les amènera à y ouvrir un compte ou à souscrire d'autres emprunts par la suite¹¹.

sanitaires et économiques. Ce n'est que toutes précautions prises qu'on peut se demander si les ménages en milieu rural dans les PMA peuvent adopter le même comportement envers l'amélioration des infrastructures d'assainissement.

¹⁰ Un directeur régional de l'Assainissement du Sénégal interrogé par Eau Vive conseille de réduire les subventions et de les remplacer progressivement par des prêts afin de ne pas déconcerter les citoyens. L'exemple de l'opposition au remboursement des prêts, manifestée par certains hommes politiques des communautés riveraines du lac Victoria, est également révélateur.

¹¹ Certains échecs de programmes de micro-crédit pour l'assainissement semblent dus à une trop faible rétribution des IMF, ce qui les conduit soit à se désengager du projet, soit à se rendre compte, trop tard, de la dégradation de leur situation financière. A Dogondoutchi au Niger une définition stricte des conditions

Le respect des objectifs éthiques ne constitue pas, à l'inverse de celui des objectifs financiers une condition sine qua non du fonctionnement des mécanismes de micro-crédit, qui peuvent perdurer même en entraînant une dégradation des conditions de vie de la population. Afin de vérifier que le produit de micro-crédit n'est pas plus néfaste qu'utile aux citoyens auxquels il est proposé, deux types d'indicateurs peuvent être utilisés :

- **Des indicateurs liés à l'amélioration de la situation de l'assainissement** dans la zone concernée ;
- **Des indicateurs liés à l'amélioration des conditions de vie des individus en général** (situation financière des ménages, évolution du budget des ménages, accès à de nouveaux services ou au contraire renoncement à des postes de dépenses comme la santé, l'éducation, etc.).

Des conditions d'exercice du micro-crédit plus difficiles dans les zones rurales

Les IMF consentant des prêts pour l'assainissement autonome sont amenées à exercer leur activité dans les zones rurales. Elles y rencontrent des difficultés différentes, et probablement plus nombreuses que celles exerçant en milieu urbain ou péri-urbain.

- L'épargne liquide y est souvent faible - les biens des ménages consistant plus souvent en une maison ou en des terrains qu'en un avoir monétaire - et les salaires y sont plus bas.
- La superposition des législations foncières nationales et villageoises dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest rend souvent l'exercice de prise de garantie d'un terrain trop complexe et trop coûteuse.
- Les possibilités alternatives de défécation (brousse) sont plus nombreuses qu'en ville.
- La moindre connaissance des mécanismes de base de l'emprunt bancaire peut rendre les habitants peu enclins à emprunter, voire méfiants lorsqu'apparaissent des dimensions culturelles. Le projet PAVIR-LG du lac de Guiers fournit ainsi un fonds de roulement à une IMF, de manière à ce qu'elle puisse prêter à un taux d'intérêt nul, le représentant du projet mettant en avant le fait que l'intérêt est interdit par l'Islam (cf. annexe 3, projet 3).

1.3. Une formule gagnant-gagnant ?

Les analyses des motivations des prêteurs et des emprunteurs permettent de légitimer la formule de Varley (1995) : « pour les prêteurs le succès signifie que les revenus sont supérieurs aux coûts, pour les emprunteurs que les flux de bénéfices découlant de l'investissement sont supérieurs aux mensualités de remboursement ». Afin de permettre à une solution de financement passant par le micro-crédit de répondre à cette double condition, différents montages financiers peuvent être étudiés.

La qualité de l'information joue ici un rôle crucial. L'emprunteur doit avoir une idée à peu près claire de sa disposition à payer chaque mois pendant plusieurs mois pour disposer de latrines, doit être sûr que ses latrines seront relativement pérennes (au strict minimum qu'elles ne s'effondreront pas avant qu'il ait fini de rembourser son emprunt¹²), et doit supposer qu'il ne disposera pas à court terme d'une solution moins onéreuse (projet, subvention, etc.) pour

auxquelles le prêt était possible (taux d'intérêt, critères d'éligibilité au prêt, etc.) a permis au Crédit Mutuel du Niger d'élargir sa clientèle tout en s'abstenant de puiser dans le fonds de garantie mis en place par la ville d'Orsay pour favoriser la construction de latrines (cf. annexe 3, projet 2).

¹² Un suivi insuffisant de la construction des latrines peut aboutir à leur dégradation rapide, ce qui est pénalisant pour les emprunteurs, et met l'IMF et ses partenaires en mauvaise posture pour réclamer le remboursement des traites dues - cf. par exemple le projet de ProNet North au Ghana (cf. annexe 3, projet 7).

financer ses latrines. Le prêteur doit quant à lui avoir une idée assez claire des capacités de l'emprunteur à le rembourser, ou disposer d'une garantie assez solide, fournie par l'emprunteur ou par un tiers. L'amélioration constante de l'information est principalement le fait d'une mobilisation communautaire requérant l'implication d'acteurs nombreux.

2. Caractéristiques financières des produits de micro-crédit pour l'assainissement : un produit financier particulier

La charge de concevoir et de proposer les produits de micro-crédit pour l'assainissement revient ordinairement à des IMF, appuyées dans la quasi-totalité¹³ des cas étudiés dans cette revue par des bailleurs de fonds – essentiellement des ONG ou des organismes internationaux, voire les pouvoirs publics. En revanche un grand nombre d'IMF proposent des produits de micro-crédit pour l'habitat, pour lesquels les projets de construction de latrines sont éligibles. Il est cependant difficile dans ce cas de figure de connaître la part, probablement très minoritaire, des encours consacrés aux latrines.

Les IMF ne présentent pas toutes la même capacité à proposer un produit de micro-crédit pour l'assainissement. L'annexe 1 propose une liste non-exhaustive des critères permettant d'évaluer la capacité d'une IMF à proposer un produit de micro-crédit pour l'assainissement.

La décision de favoriser les enjeux de développement amène souvent des promoteurs de l'assainissement à proposer un partenariat à une IMF pour mettre en place des conditions d'emprunt bien plus favorables aux ménages. Avant de se pencher sur ce sujet, on étudie d'abord ici les critères d'éligibilité à l'emprunt fréquemment utilisés par les IMF.

2.1. La question des critères d'éligibilité à l'emprunt

La question des critères d'éligibilité au crédit est centrale, les plus pauvres pouvant souffrir tant de ne pas avoir accès au crédit que d'être écrasés par le remboursement d'un prêt accordé à la légère.

La stabilité ou quasi-stabilité du revenu d'un emprunteur est la meilleure garantie qu'il puisse assurer le remboursement d'un crédit. L'accès à des latrines ne générant pas de revenus fixes, il est souhaitable que les revenus de l'emprunteur soient à peu près constants et suffisants pour faire face au remboursement de l'emprunt contracté. L'apport d'une épargne préalable fournit un indice de la solvabilité de l'emprunteur à l'IMF. C'est aussi un indice de la motivation de l'emprunteur, qui perdra son épargne s'il n'est pas capable de rembourser son prêt. La mise en place d'une épargne préalable est une stratégie adoptée à Dogondoutchi, au Niger (trois mois d'épargne, cf. annexe 3, projet 2), à Kete Krachi au Ghana (un mois d'épargne, cf. annexe 3, projet 5), à Rufisque au Sénégal (épargne sous la forme d'un apport de 12,5% du coût de la latrine, cf. annexe 3, projet 4).

¹³ Au Sri Lanka, Berendina propose sans l'aide directe de bailleurs un type de prêt spécifiquement dédié à la construction de toilettes (page 14 du rapport annuel 2011) : <http://www.berendina.org/assets/media/Binder%202.pdf>). Cependant ce prêt est réservé de manière spécifique à des travailleurs agricoles en plantation, aux revenus faibles mais réguliers, et représente moins d'1% des encours de la banque.

Dans les lieux où les institutions de micro-crédit sont déjà bien installées, la relation entre l'emprunteur et l'institution de micro-crédit peut également être un critère d'éligibilité à l'emprunt intéressant. Le fait de n'avoir jamais échoué à rembourser un prêt, ou mieux encore d'avoir déjà souscrit à plusieurs prêts avant de les rembourser peut être un indice de la capacité de l'emprunteur à honorer ses engagements à venir. Ces critères ont par exemple été exigés dans le cadre du FOCAUP mis en place à Rufisque, au Sénégal, par ENDA-RUP (cf. annexe 3, projet 4)¹⁴.

La prise en compte de la situation foncière de l'emprunteur est également cruciale. On note dans les PED « une corrélation forte entre le statut des occupants (propriétaire détenant un titre légal, propriétaire selon le droit traditionnel, locataire, squatter, etc.) et leur volonté d'investir dans un meilleur accès aux services » (Etienne et Henry 2003). Les latrines étant un bien associé à l'habitation, et faisant partie du capital immobilier, il n'est donc pas indiqué de demander à un locataire de les subventionner ou de les financer, même s'il en profite à court terme. Il convient donc de prêter directement aux propriétaires, ou de ne prêter aux locataires qu'à la condition que le propriétaire compense l'investissement, par exemple par une diminution de leur loyer¹⁵.

Enfin, certaines IMF, notamment en Asie, ne prêtent qu'aux membres d'un groupe coopté, reprenant une pratique courante du micro-crédit à l'investissement productif. Ainsi en Inde, l'ONG Gramalaya (cf. annexe 3, projet 11) ne prête qu'à des femmes appartenant à des groupes d'entraide mutuelle, qui doivent se constituer en caution solidaire.

2.2. Aménagements possibles des conditions financières du prêt

Les crédits spécifiquement dédiés à la construction de latrines résultent souvent d'un partenariat entre une IMF et un bailleur. Aussi une compensation est parfois proposée par le bailleur à l'IMF en échange de conditions d'emprunt favorables pour les ménages propriétaires souhaitant faire construire des latrines. Un apport financier, la prise en charge des risques encourus par la diminution du taux d'intérêt ou le prêt à des ménages à la solvabilité incertaine, et l'organisation d'opérations de sensibilisation figurent parmi les types de compensation les plus fréquents.

Une autre manière pour le partenaire technique et financier d'augmenter la capacité de prêt de l'IMF avec laquelle il travaille est de favoriser le développement des outils et compétences dont elle dispose. Cet apport en compétences peut prendre des formes très diverses (aide logistique, formation des dirigeants et des employés, etc.) qu'on ne développe pas ici.

¹⁴ Mises en valeur pour d'autres types de micro-crédit, les garanties mutuelles entre emprunteurs semblent d'une efficacité plus limitée dans le cadre du micro-crédit pour l'assainissement. En effet, l'installation de latrines ne générant pas directement de revenus, il est difficile aux emprunteurs de s'encourager mutuellement à atteindre les niveaux de revenus nécessaires au remboursement de l'emprunt.

¹⁵ Un suivi particulier semble nécessaire lorsque les propriétaires empruntent pour équiper des logements qu'ils louent à des tiers. L'évaluation du Strategic Sanitation Program mené à Kumasi, au Ghana, semble prouver que les propriétaires peuvent être tentés de détourner une partie des crédits obtenus vers des travaux d'aménagement non liés à l'assainissement, ou de viser essentiellement à augmenter les loyers en réalisant des latrines de mauvaise qualité (cf. annexe 3, projet 7).

L'apport financier initial

Pour mener des projets d'ampleur (plus de quelques dizaines d'emprunteurs), l'épargne suffit difficilement. En effet prêter à un grand nombre d'épargnants en même temps nécessite des liquidités dont l'IMF ne dispose pas forcément. La constitution d'un fonds initial peut donc encourager l'IMF à procéder à des prêts plus nombreux.

Par l'apport d'un fonds de roulement à l'IMF, les bailleurs peuvent augmenter la capacité de prêt de l'IMF, et ce de manière immédiate. Bien utilisé, le fonds de roulement permet de multiplier le nombre de latrines construites grâce à un budget donné. Le premier projet du RAIL-Niger, à Dogondoutchi (cf. annexe 3, projet 1), a ainsi permis de construire plus de 350 latrines grâce à un fonds octroyé par la Coopération Technique Belge, d'un montant équivalent à la subvention nécessaire pour faire construire cinquante latrines. S'il permet de lancer un projet rapidement, l'apport d'un fonds de roulement peut comporter des effets retors. D'une part il peut constituer un effet d'aubaine pour une IMF en difficulté qui ne le consacrera pas forcément à des prêts pour l'assainissement, mais à un éventail de produits plus large, voire à la consolidation d'une situation financière périlleuse. D'autre part la connaissance de l'origine du fonds peut pousser les emprunteurs à rembourser moins scrupuleusement l'IMF, et celle-ci à limiter ses efforts pour recouvrer des fonds qui ne lui appartiennent pas. Deux solutions semblent possibles : un contrôle étroit de l'IMF et une obligation de silence sur l'origine du fonds de roulement (mais cette stratégie peut se révéler coûteuse et difficile à mettre en place du fait de l'implication technique très fréquente du bailleur sur le terrain), ou une association de différentes structures, dont des acteurs locaux, pour constituer le fonds de roulement. Cette dernière alternative a été choisie par APDO à Kete Krachi (cf. annexe 3, projet 5) : l'ONG n'a financé que deux tiers du fonds de roulement, le solde étant pris en charge par les autorités locales.

Enfin, **la destination sur le long terme du fonds de roulement ainsi que les règles de gestion doivent être claires dès le départ**. Sous certaines conditions posées par le partenaire technique et financier, il pourra demeurer à l'IMF de manière à ce que celle-ci poursuive ses opérations de crédit pour l'assainissement. Alternativement, il pourra être totalement ou partiellement remboursé au bout de quelques années (mais la pérennité du projet nécessitera qu'il ait pu être reconstitué autrement).

L'investissement direct dans les fonds propres peut se faire sous la forme de prêts à long terme ou d'achat de parts de ces IMF. C'est une technique applicable de préférence à des IMF d'une certaine taille, dont la réputation de sérieux n'est plus à faire. Non rencontrée dans les cas étudiés ici, cette modalité est pratiquée notamment par des fondations comme la Fondation Grameen-Crédit Agricole¹⁶.

Par ailleurs **l'IMF peut disposer des fonds nécessaires mais être réticente** à l'idée de prêter pour des investissements non productifs. Il est alors possible aux partenaires financiers de proposer de constituer ou de subventionner un **fonds de garantie** destiné à garantir, en tout ou en partie, d'éventuels prêts non remboursés par les emprunteurs. Par exemple la coopération décentralisée d'Orsay-Dogondoutchi (cf. annexe 3, projet 2) a provisionné un fonds de garantie destiné à couvrir d'éventuels impayés. Ce fonds de garantie ne fait pas l'objet de publicité, il est jusqu'ici resté intact.

¹⁶ A titre d'exemple, les conditions requises par la Fondation Grameen – Crédit Agricole pour investir dans une IMF sont recensées sur son site : <http://www.grameen-credit-agricole.org/content/financer-votre-institution> Consulté le 31 mai 2013.

La question du taux d'intérêt

La question de la détermination du taux d'intérêt est l'une des plus complexes que doivent résoudre ensemble l'IMF promotrice d'un micro-crédit pour l'assainissement et ses partenaires. On trouvera en annexe 2 une explication de la différence entre les taux d'intérêts des IMF et ceux des banques commerciales.

Le partenaire (ONG, bailleur, etc.) d'une IMF peut s'entendre avec elle pour réduire les taux d'intérêt payés par l'emprunteur. Plusieurs stratégies sont possibles, et fréquemment cumulées :

- **L'apport d'un fonds de roulement ou d'un fonds de garantie** permet de réduire les coûts de financement ou les coûts liés aux risques supportés par l'IMF. Mais l'utilisation de ces deux outils comporte des risques et requiert des précautions, comme cela a été exposé en i).
- **La subvention des coûts de gestion** permet aussi de faire diminuer les taux d'intérêt. Il est difficile de recenser précisément ces opérations de subvention, qui peuvent prendre des formes très diverses, de la rémunération par un partenaire des salariés de l'IMF à la prise en charge de leur formation, en passant (ce qui est le cas dans quasiment tous les projets étudiés) par des opérations de publicité menées par le partenaire pour les produits proposés par l'IMF¹⁷.
- **Une manière plus indirecte (mais aussi plus coûteuse)** de réduire le risque est de subventionner une partie de la latrine elle-même, ce qui permet de réduire le montant et la durée des emprunts contractés¹⁸. Cependant, même si le partenaire a les moyens de procéder à ces subventions sur le long terme, l'effet social obtenu peut être contestable, des subventions indifférenciées allant à des ménages qui auraient eu les moyens de faire construire leurs latrines sans subvention (et parfois même sans crédit !) tout en atteignant plus difficilement les ménages les plus vulnérables.

Dans les exemples étudiés ici, la modification du taux d'intérêt initialement proposé par les IMF n'a été possible que lorsqu'elle a été obtenue après une négociation raisonnée entre l'IMF et son partenaire. Parvenir à un taux nul dans le cadre du montage d'un produit financier pérenne paraît coûteux (voire franchement impossible dans les contextes marqués par une inflation significative, qui limite le renouvellement en parité de pouvoir d'achat du fonds de roulement) et risqué. En revanche, en fonction des caractéristiques de l'IMF, on pourra jouer sur les différentes composantes du taux d'intérêt pour le faire diminuer (cf. annexe 2).

Subventionner les taux peut cependant entraîner un rationnement du crédit (chaque fois que la subvention rend le produit de micro-crédit si attrayant aux ménages que la demande devient très supérieure à l'offre), ce qui risque d'être préjudiciable aux plus vulnérables.

¹⁷ Des opérations de publicité croisées peuvent être menées au bénéfice à la fois de l'IMF et d'un éventuel partenaire.

¹⁸ On peut constater dans les projets présentés ici que cette solution est largement utilisée, notamment par UN-Habitat, directement dans le cadre du projet d'assainissement des rives du lac Victoria (cf. annexe 3, projet 10), et indirectement (via le CREPA) dans le cadre du projet d'assainissement des rives du lac de Guiers (cf. annexe 3, projet 3). Dans les deux cas cette solution a su entraîner de l'engouement pour les latrines, au prix de l'inefficacité du produit financier.

La gestion des flux monétaires

Outre les conditions financières de l'emprunt (montant, période de remboursement, taux), une question clé doit être tranchée : la circulation des flux monétaires entre le prêteur, l'emprunteur et le maçon réalisant les latrines.

Le risque que l'argent emprunté ne serve pas à la construction de latrines existe : une solution adoptée par de nombreux mécanismes est de verser la somme prêtée directement au maçon, ou à un partenaire local, en présence de l'emprunteur. Celui-ci rembourse ensuite directement l'IMF selon un tableau de mensualités prévu à l'avance. Cette solution a été mise en place par le Crédit Mutuel du Niger dans le cadre du second programme de crédit à l'assainissement de Dogondoutchi (cf. annexe 3, projet 2).

La question du recouvrement des fonds est plus problématique. Nombreux sont les projets où le recouvrement des sommes prêtées a été nul, ou faible, alors qu'il devait idéalement être proche de 100%¹⁹. Or le recouvrement peut sembler moins crucial à l'IMF lorsqu'il s'agit de fonds qui ne lui appartiennent pas en propre (cas d'un fonds de roulement intégralement apporté par un partenaire). Il est donc souhaitable de définir précisément, dès le début, la procédure de recouvrement de fonds qui sera adoptée par l'IMF.

Souplesse du crédit et mesures financières associées

La contrainte du remboursement du crédit peut entraîner pour l'emprunteur des effets contraires à ceux recherchés, c'est-à-dire une diminution de sa capacité à faire face aux besoins du quotidien, et par suite un abaissement de son niveau de vie, notamment en cas de choc (aléa climatique entraînant une mauvaise récolte par exemple). Plusieurs solutions peuvent être proposées pour éviter ce problème :

- **Limiter le montant des mensualités et faire varier la durée du crédit.** Cette solution permet théoriquement d'accéder à un équipement de bonne qualité en privilégiant un emprunt sur le long terme. Dans le cadre du projet FOCAUP, mis en place par ENDA-RUP à Rufisque au Sénégal (cf. annexe 3, projet 4), les mensualités de remboursement sont de 9 000 FCFA (13,5€) pour tous les emprunteurs, la durée du remboursement variant en fonction du coût de la latrine choisie (une épargne préalable était de plus requise).
- **Ajuster le crédit en fonction du contexte.** Afin de s'adapter à un contexte difficile (par exemple une « mauvaise année » climatique entraînant une diminution des liquidités dont disposent les ménages), il est possible de :
 - o **Suspendre le remboursement du crédit** pendant les périodes les plus difficiles de l'année (soudure), ou veiller à ce que les périodes de remboursement des crédits-latrines ne se confondent pas avec celles d'autres crédits auxquels les emprunteurs peuvent avoir besoin de recourir, comme des crédits pré-récoltes.
 - o **Proposer un crédit pour une activité génératrice de revenus, permettant de rembourser le crédit-latrines.** A l'heure actuelle, cette solution reste marginale.

¹⁹ En fait, parmi les projets africains étudiés ici, le taux de recouvrement des fonds a été inférieur à l'objectif, et la capacité des IMF à recouvrer ces fonds sérieusement remise en cause pour les projets menés sur les rives du lac de Guiers (Sénégal – cf. annexe 3, projet 3), dans la région de Wa (Ghana – projet 6), dans le cadre du Strategic Sanitation Program de Kumasi (Ghana – projet 7), et sur les rives du lac Victoria (projet 10). Seul le second projet mené à Dogondoutchi (projet 2) revendique un taux de recouvrement de 100%, avec des retards de paiement faibles.

2.3. Sensibilisation et actions liées

Les IMF et leurs éventuels partenaires techniques ou financiers deviennent souvent les premiers acteurs de la promotion du micro-crédit auprès des populations visées. A Dogondoutchi au Niger (cf. annexe 3, projet 2), le Crédit Mutuel du Niger (CMN) a un accord avec le RAIL : ce dernier lui présente des emprunteurs potentiels, tandis que le CMN redirige vers le RAIL les nouveaux emprunteurs s'enquérant du micro-crédit pour l'assainissement. A Kete Krachi au Ghana (cf. annexe 3, projet 5), l'ONG APDO identifie des bénéficiaires potentiels, organise des réunions d'information et d'échange, met en place un centre d'information, tandis que la mutuelle d'épargne et de crédit KKCCCU enregistre les bénéficiaires potentiels dans ses registres et les encourage à épargner pour devenir éligibles aux propositions de micro-crédit. Il est difficile de mesurer l'impact de telles stratégies, mais elles semblent renforcer la cohésion stratégique entre les partenaires. Enfin, comme cela est décrit plus bas, les IMF et leurs éventuels partenaires peuvent jouer un rôle important dans la mobilisation communautaire pour l'accès à l'assainissement.

3. Le choix de la solution d'assainissement associée

Les techniques d'assainissement que l'on souhaite promouvoir à l'aide du micro-crédit sont à définir en amont de la définition du mécanisme de crédit lui-même. Il s'agit notamment de définir quelles étapes de l'assainissement seront couvertes par le crédit (construction des latrines, ou construction plus entretien, incluant également la vidange).



Formation de maçons à la construction de différents types de latrines à Ngogom (Sénégal) – source : Eau Vive.

Lorsque la portée du crédit se limite à la construction de latrines, une question essentielle est celle d'associer au crédit un unique type de latrines (stratégie dite « one size fits all ») ou au contraire une gamme comportant plusieurs types de latrines, à des prix variables.

Pour des raisons logistiques, il semble plus simple de proposer aux emprunteurs un type unique de latrines, ce qui simplifie les opérations de sensibilisation et le suivi de la construction et de l'utilisation de l'infrastructure. Les projets menés à moyenne (Dogondoutchi, cf. annexe 3, projet 2) ou grande échelle (Lesotho, cf. annexe 3, projet 9) semblent ainsi être contraints de favoriser la construction d'un seul type de latrines. Néanmoins, cette solution ne permet pas forcément de tirer le meilleur parti des avantages potentiels du micro-crédit. Varley (1995) évoque le semi-échec d'un programme conduit au Honduras avec un seul type de latrines, proposé aux habitants car considéré comme

« abordable » mais ne correspondant pas forcément aux attentes de tous les types de populations²⁰.

Le fait de proposer plusieurs types de latrines accessibles grâce au micro-crédit permet de :

- proposer des produits différents selon le niveau de revenu des emprunteurs. L'étude récente menée par Eau Vive (2010) évoque en Afrique de l'Ouest la possibilité de mettre en place des systèmes d'assainissement amélioré dont les prix vont de 40 000 à 400 000 FCFA, soit de 60 à 600€²¹ ;
- tenir compte de contraintes différentes selon les contextes (contraintes physiques comme la dureté du sol, la proximité d'une nappe ou d'une rivière, contraintes familiales comme la présence dans le ménage d'enfants ou de personnes âgées) ;
- renforcer l'engagement des ménages en les impliquant dans le choix de leur latrine.

4. Caractéristiques extra-financières des produits de micro-crédit pour l'assainissement : insertion dans une démarche de mobilisation communautaire

Les programmes d'accès au micro-crédit par l'assainissement étudiés dans le cadre de cette synthèse présentent presque tous comme points communs :

- **Une offre de crédit individuel** systématisée proposée à la majorité ou à la totalité des ménages **au niveau de la communauté**.
- **L'implication de plusieurs types d'acteurs** concourant à mettre à la disposition de la population un système d'assainissement amélioré, et, autant que possible, une aide adéquate au financement de ce système d'assainissement.

Ces points communs peuvent facilement être expliqués : l'assainissement étant un bien commun au niveau local, **l'installation des latrines de chaque ménage concerne toute la communauté**. Les acteurs locaux sont donc amenés à jouer un rôle primordial, tant dans la conception que dans la publicité et la diffusion de produits de micro-crédit pour l'assainissement.

Différents relais d'autorité, mais aussi les techniciens (principalement les maçons) et les emprunteurs eux-mêmes sont susceptibles de jouer un rôle majeur afin de favoriser la diffusion de l'assainissement grâce au micro-crédit. Une typologie de ces acteurs est proposée ci-dessous.

4.1. Les accompagnateurs et les promoteurs

Les personnes-relais et mobilisateurs d'opinion

Il s'agit d'acteurs bénéficiant d'une certaine aura dans leur communauté et qui seront susceptibles de faire passer un message en faveur du micro-crédit pour l'assainissement. Les premiers d'entre eux sont souvent **les chefs traditionnels locaux**, et dans certains cas les

²⁰ A l'inverse, Reis et Mollinga (2009) soulignent dans l'analyse d'un projet vietnamien de micro-crédit pour l'assainissement, que des logiques clientélistes ont favorisé le choix unilatéral par la population des latrines les plus chères, allant jusqu'à exclure les plus pauvres du projet et à provoquer des situations de surendettement.

²¹ Voir aussi à ce sujet le projet « My Bath » au Pérou qui regroupe la population par segments de revenus afin de leur proposer des crédits adaptés assortis d'un type de salle de bains correspondant (cf. annexe 3, projet 13).

leaders religieux. Plus couramment encore, des relais bien insérés dans le tissu social pourront bénéficier d'une formation approfondie sur l'assainissement afin d'en faire profiter leurs connaissances lors d'événements réguliers (jours de marché, réunions de tontine, palabres, etc.)²². Dans certains cas, comme dans le projet d'assainissement mis en place par Enda Océan Indien à Mahajanga (cf. annexe 3, projet 14), des animateurs pourront être recrutés spécifiquement pour les besoins du projet, et faire la promotion non seulement à court terme de l'accès à l'assainissement, mais aussi de l'intérêt que peuvent présenter pour les ménages l'épargne et le crédit.

Les autorités locales

Les autorités officielles locales sont des acteurs incontournables de la promotion d'un mécanisme de micro-crédit. D'une part, un projet engagé sans leur consentement éclairé s'expose à des risques nombreux, allant de l'interdiction du mécanisme de micro-crédit à l'impossibilité de recouvrer les sommes prêtées. D'autre part, leur position leur permet de coordonner les efforts menés par tous les acteurs souhaitant contribuer à la promotion de l'assainissement et de mécanismes de micro-crédit dédiés. Ceci passe notamment par la création de commissions dédiées à l'assainissement ou plus largement à la santé, chargées au niveau des communes ou des villages de veiller à la diffusion des ouvrages d'assainissement, de proposer des améliorations, de veiller à la sensibilisation grâce à des moyens locaux (radio communautaire lorsqu'elle existe, compagnies de théâtre locales, etc.). Plus prosaïquement, les autorités locales peuvent fournir une participation matérielle (prêt d'un camion par la municipalité aux ménages construisant leurs latrines à Dogondoutchi – cf. annexe 3 projets 1 et 2) ou financière (création d'un budget dédié pour financer des travaux de vidange à Rufisque, participation au fonds de roulement à Kete Krachi - cf. annexe 3 projets 4 et 5).

Les agents d'hygiène et de santé, les autorités régionales et nationales de l'assainissement

Les autorités nationales et régionales de l'eau et de l'assainissement (selon le niveau administratif auquel est dévolue la compétence de l'assainissement) seront à même d'encourager le projet s'il est étudié pour correspondre aux stratégies officielles nationales ou régionales. Dans les cas extrêmes (on peut penser ici au programme national d'assainissement du Lesotho, cf. annexe 3, projet 9), ces autorités seront à même de mettre en place elles-mêmes la promotion du micro-crédit pour l'assainissement. Dans les cas plus nombreux où le micro-crédit est porté par une ONG, un bailleur public ou privé, ou une IMF directement, les autorités de l'assainissement seront des messagers de choix pour encourager les autorités locales à déployer un programme en faveur de l'assainissement. Sur l'articulation entre compétences des acteurs nationaux, régionaux et locaux, l'exemple de Rufisque (cf. annexe 3, projet 4) peut faire figure de référence.

En amont, les agents d'hygiène et de santé (médecins, infirmiers et leurs aides) peuvent saisir l'occasion de la mise en place d'un programme de micro-crédit pour l'assainissement pour renforcer leurs messages dans ce domaine auprès de la population, de même que les enseignants. Dans ce cadre, l'installation, sur les fonds propres d'un partenaire, de latrines

²² La formation de personnes-relais est notamment encouragée dans le cadre d'initiatives se revendiquant peu ou prou de l'ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté), comme le projet lancé par le CREPA sur les rives du lac de Guiers (cf. annexe 3, projet 3) ou le projet FOCAUP lancé à Rufisque au Sénégal par ENDARUP (cf. annexe 3, projet 5). Au-delà des chefs traditionnels, religieux et autres notables, des représentants du quartier sont sensibilisés à la question de l'assainissement afin de diffuser l'information autour d'eux, et, dans le cas du FOCAUP, de prendre part aux comités locaux définissant la stratégie d'assainissement.

scolaires constituera un produit d'appel prometteur en vue de l'installation d'un produit de micro-crédit pour l'assainissement.²³

4.2. Les techniciens

Les maçons

En construisant les latrines financées par le micro-crédit, les maçons peuvent rendre l'opération très intéressante pour l'emprunteur. Par ailleurs, ils sont en situation de tirer parti du bon fonctionnement du micro-crédit pour l'assainissement, susceptible d'entraîner de nombreux chantiers de construction de latrines, mais aussi de leur retirer la « charge » d'un crédit commercial qu'ils pouvaient pratiquer auparavant avec certains de leurs clients²⁴. Il s'agit de considérer avec attention leur participation, afin d'assurer la diffusion d'un mécanisme favorable à toutes les parties prenantes.

Les techniciens de l'assainissement

Parmi les autres acteurs susceptibles de profiter du mécanisme de micro-crédit pour l'assainissement figurent les techniciens de l'assainissement, notamment chargés de la vidange. La mise en place de programmes facilitant leur activité est rare alors qu'ils ont un rôle essentiel à jouer pour assurer la durabilité des infrastructures d'assainissement.

4.3. Les emprunteurs

Il est essentiel que les emprunteurs eux-mêmes jouent un rôle-clef dans la diffusion des programmes de micro-crédit pour l'assainissement. Ce rôle peut se situer à plusieurs niveaux. **Des comités de gestion** peuvent être mis en place, afin de suivre et de contrôler l'utilisation des fonds prêtés et leur recouvrement. Lorsque les fonds prêtés ne proviennent pas de l'épargne locale (ou d'un fonds de roulement entièrement dévolu, sans limite de temps, à la communauté), l'implication au moins passive des bénéficiaires peut passer par la participation à des réunions d'information pour bien comprendre le mécanisme de micro-crédit – et notamment le différencier d'une subvention- et des contacts réguliers avec l'IMF pour que chacun soit bien conscient de sa situation financière.

Certains mécanismes comportent **des comités d'emprunteurs**, pourvus ou non d'un trésorier²⁵ chargé de centraliser les sommes dues avant de les restituer à l'IMF. Sans être totalement inutile (il renforce le lien entre les emprunteurs), cet organe peut s'avérer impuissant à surmonter une grave crise de liquidités : l'absence de revenus engendrés par l'assainissement ne permet pas au trésorier, ou à chacun des pairs, d'exercer une pression réelle sur le « mauvais payeur ». De plus on peut craindre que la cooptation des membres d'un groupe d'emprunt, pour ce type d'investissement, serve surtout à exclure les plus pauvres du dispositif.

²³ La plupart des projets présentés en annexe intègrent la construction « gratuite » de latrines scolaires, peu finançables par le crédit. Il peut également être souhaitable de construire des latrines pour les plus démunis – par exemple les aveugles à Kete Krachi au Ghana (cf. annexe 3, projet 5), un des objectifs prioritaires de l'assainissement dans ce cas étant de lutter contre le trachome, maladie infectieuse provoquant la cécité.

²⁴ La taille des entreprises de maçonnerie varie considérablement selon les régions, et même à l'intérieur d'une même région. Des entreprises plus importantes pratiqueront des tarifs plus élevés, mais auront la possibilité de faire crédit, tandis qu'il sera possible à des clients moins aisés d'épargner avant de faire appel à des « tacherons » qui réaliseront à leur intention des ouvrages en une ou plusieurs fois.

²⁵ C'est le cas du premier mécanisme mis en place à Dogondoutchi (cf. annexe 3, projet 1), mais aussi, avec des emprunts d'un montant plus élevé, le cas du projet péruvien « My Bath » (cf. annexe 3, projet 13).

III. Pérennisation et changements d'échelle des mécanismes de micro-crédit pour l'assainissement

Le succès d'un programme d'accès à l'assainissement par le micro-crédit doit beaucoup à ses caractéristiques financières et extra-financières, telles qu'elles sont définies lors de son lancement. La capacité d'adaptation de tels programmes à leur contexte, contexte souvent marqué par une instabilité économique et financière, voire sociale, est également cruciale dans leur pérennisation. Il n'est pas possible ici de réfléchir à l'ensemble des arbitrages auxquels les promoteurs d'un produit de micro-crédit peuvent être confrontés. Trois réflexions sont proposées en lieu et place de cet inventaire : sur la séparation des responsabilités du prêteur et du promoteur de l'assainissement, sur le suivi et l'évaluation des projets, et sur les conditions du passage de projets de micro-crédit pour l'assainissement à une échelle supérieure.

1. La pérennité d'un programme passe par la distinction des tâches du promoteur de l'assainissement et du prêteur

Il a été souligné plus haut que les promoteurs d'un produit de micro-crédit pour l'assainissement étaient amenés à se positionner face à trois types d'objectifs différents : des objectifs d'amélioration de la situation de l'assainissement, des objectifs financiers de viabilité du programme de crédit, et des objectifs éthiques (hors sanitaire) consistant notamment à éviter le surendettement des emprunteurs.

Il semble pertinent de réaliser une distinction entre les promoteurs de l'assainissement (ONG, bailleur, organisme public ou semi-public), qui se consacrent d'abord à la réalisation d'objectifs éthiques, et les prêteurs, qui visent principalement mais pas exclusivement la réalisation d'objectifs financiers. Certains projets relativement pérennes étudiés ici comme le second projet mis en place à Dogondoutchi (cf. annexe 3, projet 2) ou le projet mis en place par APDO au Ghana (cf. annexe 3, projet 5) intègrent parmi leurs principes de base que : « le promoteur de l'assainissement n'est pas le financeur des services de micro-crédit ».

Un objectif d'assainissement trop ambitieux, fixé *a priori*, est à l'inverse de nature à favoriser un taux de recouvrement faible, et donc la disparition rapide des fonds consacrés à l'assainissement. Dans le cadre du projet d'assainissement des rives du lac de Guiers (cf. annexe 3, projet 3) ou du projet mené par UN-Habitat sur les rives du lac Victoria (cf. annexe 3, projet 10), les fonds apportés par des bailleurs (UN-Habitat à chaque fois, via respectivement le CREPA et différentes ONG tanzaniennes, ougandaises et kényanes) n'ont jamais été remboursés par les emprunteurs en raison de critères d'éligibilité à l'emprunt trop lâches. Dans ces deux cas, les IMF sélectionnées pour mener les opérations de crédit ont fait preuve de peu de zèle pour recouvrer les fonds prêtés, et ont pu utiliser ces fonds à d'autres usages. De tels projets, alourdis par les coûts de mise en place et de gestion du dispositif, s'avèrent encore plus coûteux qu'une subvention totale (Varley 1995).

Au contraire, une prise en compte prédominante des objectifs financiers, à l'exclusion des objectifs d'assainissement ou d'autres objectifs éthiques, peut conduire à une qualité peu satisfaisante des latrines finalement proposées ou à des tensions budgétaires fortes sur les individus. Il est néanmoins difficile de se rendre compte de cet aspect à la lecture des documents rapportant les expériences étudiées, l'échec financier des programmes étant mieux accepté par les promoteurs que l'échec sanitaire ou que les conséquences négatives pour la population d'un crédit trop important par rapport au budget dont disposent les familles.

En théorie, il apparaît donc souhaitable que les activités des promoteurs de l'assainissement et celles des financeurs soient strictement cloisonnées. Toutefois, dans les projets étudiés ici, ce cloisonnement étanche semble souvent impossible, notamment parce que la demande de programmes de micro-crédit pour l'assainissement est souvent, d'abord, une demande émanant de promoteurs de l'assainissement à des IMF. Des « transactions » entre promoteurs et financeurs semblent donc possibles (par exemple la diminution du taux d'intérêt contre l'apport d'un fonds de garantie) à la condition que chacun reste maître et responsable de sa gestion. Ainsi, dans le cadre du projet mené par Afram Plains Development Organisation (APDO) et évalué par Water Aid Ghana à Kete Krachi (Ghana) entre 2005 et 2009 (cf. annexe 3, projet 5), APDO a identifié les bénéficiaires potentiels de l'assainissement, organisé des réunions d'information, mis en place un centre d'information et une « boutique » dédiée à l'achat des matériaux, formé les artisans, contrôlé les conditions de construction. Elle a aussi fourni les deux-tiers du fonds de roulement. L'IMF partenaire, la Kete Krachi Cooperative Credit Union (KKCCU) a enregistré les bénéficiaires potentiels comme membres de la mutuelle, les a encouragés à épargner, a assuré la logistique du crédit, vérifié que le crédit était bien utilisé, a assuré le recouvrement des fonds et fourni des rapports sur l'état d'avancement à l'ensemble des partenaires.

2. Suivre et évaluer les programmes d'accès à l'assainissement par le micro-crédit

L'équilibre structurel d'un projet ne l'exempte pas de devoir s'adapter régulièrement aux évolutions du contexte économique, financier et social dans lequel il prend place.

2.1. Complémentarité des analyses sanitaires et financières

Les arguments développés ci-dessus semblent justifier la nécessité d'une évaluation régulière, tant sanitaire que financière, des programmes de micro-crédit pour l'assainissement. La plus grande difficulté de ces évaluations consiste peut-être à mesurer l'évolution du bien-être des ménages suite à la mise en place de programmes de micro-crédit. Peu d'indices permettent de situer la soutenabilité des prêts proposés, sinon partiellement les taux de recouvrement obtenus²⁶. Procéder à des études exhaustives sur la valorisation réelle des services apportés par le micro-crédit pour l'assainissement semble difficile. Aussi les outils de suivi et les évaluations mis en place peuvent-ils essentiellement viser à améliorer les points visiblement défaillants d'un mécanisme de micro-crédit déjà existant.

²⁶ L'ONG Water for People dépeint des conséquences assez négatives du micro-crédit pour l'assainissement sur les finances et par suite le bien-être des ménages dans une série de trois courtes vidéos <http://www.youtube.com/watch?v=kYriUH8gMco> (consulté le 28 mai 2013). Cependant cette critique ne s'appuie que sur quelques commentaires individuels et les analyses systématiques de l'évolution des conditions de vie des ménages suite à l'accès à l'assainissement par le micro-crédit semblent rares ou inexistantes.

2.2. Evaluations internes et externes des mécanismes de micro-crédit pour l'assainissement

La première évaluation des mécanismes de l'assainissement est le fait même des parties prenantes. La décision par les prêteurs de ne plus proposer le mécanisme, celle par les emprunteurs de ne plus y recourir, ou plus fréquemment les « faillites » de mécanismes ne parvenant pas à maintenir leurs fonds de roulement ou à contrôler l'utilisation des fonds témoignent de la difficulté de mettre en place des produits de micro-crédits satisfaisants pour tous. Les autorités locales ou nationales peuvent apporter également des commentaires constructifs, ou, parfois une sanction brutale à un mécanisme de micro-crédit pour l'assainissement qui ne les satisfait pas²⁷.

Des ONG ayant promu un mécanisme de crédit se soumettent cependant parfois à un contrôle externe, par exemple opéré par une ONG plus importante. Les projets 5 et 6 de l'annexe 3 de cette revue ont ainsi fait l'objet d'évaluations réalisées par WaterAid Ghana sur deux mécanismes de micro-crédit mis en place par des ONG locales de plus petite taille.

Le fonctionnement des mécanismes témoigne qu'ils sont pour la plupart fondés sur une relation de négociation permanente entre les acteurs. En considérant cela, on peut estimer qu'une renégociation consciente et raisonnée d'un crédit en cours – octroi d'un délai de paiement à un paysan subissant une mauvaise saison, par exemple – ou à venir – les Comités Locaux de Gestion du FOCAUP, mis en place par ENDA-RUP à Rufisque (cf. annexe 3, projet 4) négocient auprès de leur IMF partenaire la suppression d'une épargne obligatoire mensuelle – vaut mieux qu'une « renégociation » brutale consistant en l'arrêt brutal d'un paiement, avec toutes les conséquences possibles d'un tel acte, pour le bien-être d'un ménage et pour le mécanisme de micro-crédit lui-même. Le fait même qu'un mécanisme de micro-crédit fonctionne pendant plusieurs années témoigne de son efficacité relative.

3. Conditions du déploiement à grande échelle des programmes

Les programmes d'accès à l'assainissement par le micro-crédit déployés à grande échelle (celle d'une région ou d'un pays par exemple) sont encore peu nombreux.

Les précautions nombreuses à prendre lors de l'installation d'un programme, comprenant la recherche de partenaires fiables, une interrogation précise sur les objectifs à remplir et l'analyse quasi-permanente du contexte à la recherche d'éventuelles améliorations peuvent peut-être expliquer ce constat.

Sur le panel d'expériences recensées, les mutuelles locales semblent plus à même de financer un projet de petite taille, notamment parce qu'elles captent une plus grande partie de l'épargne (constituée de montants faibles) des familles visées. Toutefois, il semble très difficile de conduire un projet de vaste ampleur sans l'aide d'une institution de grande taille, qu'elle soit commerciale ou mutualiste. Le déploiement à grande échelle de deux projets (programme d'assainissement de Trichy dans l'état de Tamil Nadu en Inde (cf. annexe 3, projet 11), et programme national d'assainissement du Lesotho - projet 9) témoignent de deux manières de la nécessité de faire appel à ces institutions.

²⁷ Voir l'exemple du lac Victoria, déjà cité ci-dessus. Dans un contexte un peu différent, Mader (2011) montre comment dans l'Andar Pradesh, une minorité municipale bloque un projet d'accès à l'eau et à l'assainissement dans « ses » quartiers, tant qu'elle n'accède pas au pouvoir municipal.

Le programme de micro-crédit mis en place à Trichy (Tamil Nadu, Inde) par l'ONG locale Gramalaya avec le support de Water Partners International s'est montré particulièrement innovant par l'usage fait du fonds de roulement prêté par Water Partners International à Gramalaya. En effet, cette dernière ONG en plus de se servir de ce fonds pour consentir des prêts aux femmes de Trichy, s'en est servi comme d'une garantie afin d'emprunter des sommes plus conséquentes à des institutions financières privées. Deux millions de dollars ont ainsi pu être prêtés dès la troisième année, alors que le fonds initial ne s'élevait qu'à 200 000 dollars.

Un seul programme étudié ici a été déployé à l'échelle nationale (il est vrai d'un pays de petite taille). En 1981 le gouvernement du Lesotho (cf. annexe 3, projet 9) a lancé un projet-pilote d'assainissement (Lane 2004) en deux volets (urbain et rural), qui s'est lentement perfectionné pour devenir en 1987 une stratégie nationale d'assainissement, portée par les ministères de la Santé et de l'Environnement. En 20 ans, le programme national d'assainissement du Lesotho a permis de passer d'un taux d'équipement de moins de 25% à un taux de plus de 50%, avec un essor particulièrement spectaculaire du taux d'équipement en milieu rural. Selon Lane (2004), le Lesotho devrait pouvoir atteindre en 2015 un taux conforme aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le gouvernement a développé des efforts importants pour promouvoir des latrines (de type VIP), mener des opérations de communication importantes, et, dans les villes, rendre possible la création d'un réseau d'assainissement. Un grand nombre d'acteurs nationaux comme locaux sont intégrés à cette démarche de promotion de l'assainissement. En revanche, le coût de construction des latrines (entre 75 et 150\$, environ un mois de revenu du ménage moyen lesothan) restait à la charge des ménages. La banque nationale du Lesotho a mis en place un mécanisme de crédit spécialement dédié à la construction de latrines, ces crédits étant garantis à la Banque par le gouvernement. Cette garantie, sans être secrète, n'a pas fait l'objet de publicité afin de ne pas être considérée comme une subvention de fait par les emprunteurs.

Dans le cadre de cette approche fondée sur la demande, déclinée au niveau national, le micro-crédit n'occupe qu'une place limitée. Il ne couvre d'ailleurs que 60% du coût de la latrine, ce qui signifie qu'une certaine capacité d'épargne est attendue des ménages. Ceux-ci ont l'obligation de payer leur dû lors de la construction de la latrine, quelle que soit la manière dont ils rassemblent les fonds. Selon une étude de l'IRC²⁸, 45% des ménages lesothans environ auraient les moyens de faire construire leur latrine sans recourir à un emprunt, 30% ont besoin d'un crédit, et 25% ne peuvent faire face à cette dépense sans le recours à une subvention. Le faible taux de recours au crédit (de l'ordre de 5%) indique que ce mode de financement n'est pas nécessaire aux ménages aux plus hauts revenus et que d'autre part le système n'est pas destiné ni adapté à équiper les plus pauvres.

Il indique néanmoins quelques fondements possibles d'une approche plus large, incluant le micro-crédit parmi d'autres mécanismes, dans le but d'une amélioration notable du taux d'équipement en latrines dans une région ou un pays donné : un design clair de l'offre, l'absence de subvention et une définition précise des relations entre les différentes institutions contribuant au programme d'assainissement.

²⁸ Non datée : <http://www.irc.nl/page/6190> consulté le 28 mai 2013

Conclusion

Le micro-crédit est une réponse encore naissante à la question cruciale de l'assainissement dans les pays en développement. Ce document vise à comprendre, en s'appuyant sur la littérature existante et sur les retours d'expériences menées dans les PED quels étaient les objectifs, les techniques et les perspectives du micro-crédit pour l'assainissement en s'appuyant sur des synthèses passées et les enseignements tirés d'un certain nombre de projets, principalement en Afrique.

Dédié dans son acception la plus courante à l'aide au financement d'activités génératrices de revenu, le micro-crédit apparaît dans le domaine de l'assainissement comme un relais de financement innovant, destiné à permettre l'amélioration de la situation de l'assainissement dans des régions où des recettes fiscales limitées, un approvisionnement en eau épisodique, et des subventions insuffisantes ne permettent pas encore de générer les fonds publics nécessaires à l'assainissement des communautés. Cette technique de micro-crédit n'est pas une panacée, et les questions qu'elle pose sont nombreuses, comme le rapportent les retours d'expériences déjà menées dans ce domaine. Mais elle comporte des avantages notoires : un effet de levier permettant de faire construire des infrastructures plus nombreuses avec des moyens limités, une allocation améliorée des ressources de l'aide grâce au rôle de signal joué par l'acceptation du crédit par les emprunteurs, et la promesse d'une certaine pérennité pour les mécanismes les mieux adaptés.

Le rapprochement de l'offre et de la demande de micro-crédit pour l'assainissement requiert que des institutions de micro-finance (dont différents types existent) se mobilisent, souvent avec le concours de partenaires extérieurs, et répondent à plusieurs questions pour cerner au mieux les besoins des populations et leur capacité à acquérir ce service financier. Les caractéristiques financières, mais aussi extra-financières (notamment en termes de mobilisation communautaire) des produits de micro-crédit ont été soigneusement étudiées dans la mise en place des mécanismes de micro-crédit pour l'assainissement les plus efficaces et les plus équitables. La pérennisation, et, le cas échéant, le déploiement à grande échelle de tels mécanismes exigent de plus une réflexion sur la répartition du rôle des promoteurs et des financeurs, sur les procédures de suivi et d'évaluation, et sur la place même du micro-crédit au sein de projets complexes visant à favoriser la diffusion de l'assainissement, sur la base de la demande des citoyens, dans les PED.

Robert Varley (1995), en se posant l'un des premiers la question de la possibilité d'un micro-crédit pour l'eau et l'assainissement, établissait une double formule du succès du micro-crédit : « pour les prêteurs que les revenus soient supérieurs aux coûts, pour les emprunteurs que le flux des bénéfices qu'ils en tirent soit supérieur au flux des paiements à effectuer pour le remboursement ». Cette formule « gagnant-gagnant » semble toujours devoir s'appliquer au micro-crédit pour l'assainissement, mais elle concerne sans doute désormais plus de deux types d'acteurs. Au-delà des prêteurs et des emprunteurs²⁹, toutes les parties prenantes du mécanisme de micro-crédit doivent se sentir gagnantes pour désirer poursuivre leur collaboration. De la compréhension d'un jeu essentiellement coopératif dépend donc l'avenir des systèmes de micro-crédit pour l'assainissement.

²⁹ La rationalité des emprunteurs n'est d'ailleurs pas essentiellement financière, et c'est parfois aussi le cas de celle des prêteurs lorsque les fonds proviennent d'ONG ou d'autres organismes œuvrant d'abord pour l'assainissement.

Bibliographie

Documents cités

Blackett I. C. (1994), *Low-Cost Urban Sanitation in Lesotho*, UNDP - World Bank Water and Sanitation Programme³⁰.

Centre d'actualités de l'ONU (2010), *Le manque d'eau potable et d'assainissement tue 2,2 millions d'enfants par an*, Centre d'actualités de l'ONU, 21 avril 2010³¹.

Centre d'actualités de l'ONU (2013), *Le Vice-Secrétaire général de l'ONU appelle à renforcer l'accès mondial à l'assainissement*, Centre d'actualités de l'ONU, 21 mars 2013³².

De Briey V. (2005), *Plein feu sur la microfinance en 2005 ! Regards économiques*, p. 3³³

Duflo E. (2011), *Microcrédit, miracle ou désastre ?* Le Monde, 11 juin 2011³⁴.

Eau Vive (2010), *Pour une meilleure diffusion des ouvrages d'assainissement en milieu rural sahélien - 80 propositions concrètes*, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Eau Vive, fondation FARM, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne³⁵.

Etienne J., Henry A. (2003), *Eau et assainissement : croyances, modes et modèles*, Afrique contemporaine, 1/2003(205), CAIRN, Éd.³⁶

Etienne J., Dardenne B., Roger G., Petitzon G., de Giudici P., Picart G. (2008), *Le coût économique des déficiences*, Agence Française de Développement - ASPA Utilities.³⁷

Groupe des Nations Unies pour le Développement (2005), *Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement - Définitions, raisons d'être, concepts, sources*, New York: Groupe des Nations Unies pour le Développement.³⁸

³⁰ http://www.wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/1994/03/01/000009265_3961006080020/Rendered/PDF/multi_page.pdf consulté le 12 juin 2013

³¹ <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=21748&Cr=eau&Cr1> consulté le 12 juin 2013

³² <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=30020> consulté le 12 juin 2013

³³ http://www.lamicrofinance.org/files/15579_RE028.pdf consulté le 12 juin 2013

³⁴ http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/01/11/microcredit-miracle-ou-desastre-par-esther-duflo_1290110_3232.html consulté le 12 juin 2013

³⁵ http://www.international.siaap.fr/fileadmin/templates/images/documents_pdf/Synthese_Etude_assainissement_Sahel.pdf consulté le 12 juin 2013

³⁶ http://www.ffem.net/webdav/site/afd/shared/ELEMENTS_COMMUNS/article/articles2003/eau-assainissement-en-afrique.pdf

³⁷ http://www.afd.fr/webdav/shared/PORTAILS/SECTEURS/EAU_ET_ASSAINISSEMENT/pdf/eau-assainissement-polynesie-francaise.pdf consulté le 12 juin 2013.

³⁸ [http://books.google.fr/books?id=kie4LaDo7pkC&pg=PA1&lpg=PA1&dq=\).+Indicateurs+pour+le+suivi+des+progr%C3%A8s+accomplis+dans+la+r%C3%A9alisation+des+Objectifs+du+Mill%C3%A9naire+pour+le+D%C3%A9veloppement+-+D%C3%A9finitions,+raisons+d'%C3%AAtre,+concepts,+sources&source=bl&ots=Az8L0lpdAF&sig=4DQos86iqOGyFyyObROFYGDH9vo&hl=fr&sa=X&ei=9JG4UcPNCc3z0gXyu4HAAw&ved=0CD0Q6AEwAQ](http://books.google.fr/books?id=kie4LaDo7pkC&pg=PA1&lpg=PA1&dq=).+Indicateurs+pour+le+suivi+des+progr%C3%A8s+accomplis+dans+la+r%C3%A9alisation+des+Objectifs+du+Mill%C3%A9naire+pour+le+D%C3%A9veloppement+-+D%C3%A9finitions,+raisons+d'%C3%AAtre,+concepts,+sources&source=bl&ots=Az8L0lpdAF&sig=4DQos86iqOGyFyyObROFYGDH9vo&hl=fr&sa=X&ei=9JG4UcPNCc3z0gXyu4HAAw&ved=0CD0Q6AEwAQ) consulté le 12 juin 2013

Guérin I. (2000), *Microfinance dans les pays du Sud : quelle compatibilité entre solidarité et pérennité ?* Revue d'économie financière, 56(56), 145-164.³⁹

Lane J. (2004), *Ghana, Lesotho and South Africa : Regional Expansion of Water Supply in Rural Areas, Scaling Up Poverty Reduction: A Global Learning Process and Conference*, Shanghai: World Bank⁴⁰.

Mader P. (2011), *Attempting the Production of Public Goods Through Microfinance : the Case of Water and Sanitation*, Journal of Infrastructure Development, 3, 152-170⁴¹.

Mathys A. (2004), *Le financement de l'assainissement solide et liquide en Afrique, Considérations générales*, pS-Eau⁴².

Mehta M. (2008), *Assessing microfinance for water and sanitation, Exploring opportunities for sustainable scaling up*, Fondation Bill et Melinda Gates⁴³.

Milanesi J. (2007), *La méthode d'évaluation contingente en question, Critique, requalification et illustration par la demande en assainissement à Moshi (Tanzanie)*, Pau: Université de Pau et des pays de l'Adour, Centre de recherche et d'études sur les pays d'Afrique orientale, centre d'analyse et de traitement des données économiques⁴⁴.

pS-Eau (2011), *Financer la filière assainissement*, Guide méthodologique n°6.

Reis N., Mollinga P. P. (2009), *Microcredit for Rural Water Supply and Sanitation in the Mekong Delta : Policy Implementation between the Needs for Clean Water and "Beautiful Latrines"*, ZEF Working Paper(49), 29⁴⁵.

Sakho B. (2012), *Accès des ménages à l'assainissement : Dakar 1% pour soulager la capitale*, Dakar, le Quotidien, 13 décembre 2012⁴⁶.

Servet J.-M. (2011), *La crise du micro-crédit en Andhra Pradesh (Inde)*, Revue Tiers Monde(3), 43-59⁴⁷.

Shordt K., Van Wijk C., Brikké F., Hesselbarth S. (2005), *Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement, des objectifs et des défis*, IRC, Centre International de l'Eau et de l'Assainissement, SHDC et KfW⁴⁸.

³⁹ http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecofi_0987-3368_2000_num_56_1_3818 consulté le 12 juin 2013

⁴⁰ <http://info.worldbank.org/etools/docs/reducingpoverty/case/73/fullcase/Africa%20rural%20water%20supply%20Full%20Case.pdf> consulté le 12 juin 2013

⁴¹ <http://governanceborders.files.wordpress.com/2009/01/ssrn-id18098191.pdf> consulté le 12 juin 2013

⁴² <http://www.pseau.org/epa/gdda/syntheses/financement.htm> consulté le 12 juin 2013

⁴³ <http://docs.gatesfoundation.org/learning/documents/assessing-microfinance-wsh-2008.pdf> consulté le 12 juin 2013

⁴⁴ <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00172028/> consulté le 12 juin 2013

⁴⁵ http://www.zef.de/fileadmin/webfiles/downloads/zef_wp/wp49.pdf consulté le 12 juin 2013

⁴⁶ <http://www.lequotidien.sn/index.php/economie/item/16212-innovation-acc%C3%A8s-des-m%C3%A9nages-%C3%A0-l%E2%80%99assainissement--dakar-1-pour-soulager-la-capitale> consulté le 12 juin 2013

⁴⁷ http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RTM_207_0043 consulté le 12 juin 2013, accès payant

⁴⁸ http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=1&ved=0CDEQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.irc.nl%2Fcontent%2Fdownload%2F20742%2F249193%2Ffile%2FMdGs_French_Final.pdf&ei=spW4UbfFMeX1AWMvoC4CQ&usq=AFQjCNGv-

UN Water (2013), *GLAAS 2012 report - UN-Water Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking Water - The challenge of extending and sustaining services*, Genève: World Health Organization⁴⁹.

Varley R. C. (1995), *Financial services and environmental health, household credit for water and sanitation*, Environmental Health Project, USAID⁵⁰.

Veolia Eau (2010), *Evaluation de l'impact des opérations de branchements sociaux*, Amendis Tanger, Maroc, Paris: Veolia Eau - Direction AMI⁵¹.

Weber J. (2002), *Risque et pauvreté : comment penser un monde sans assurance*, Risques, Les cahiers de l'assurance⁵².

Bibliographie supplémentaire

Cook J., Onjala J. (2009), *Microfinance in the water supply and sanitation sector in Kenya*, GWC.⁵³

Fonesca C., Adank M., Casella D., Jeths M., Van der Linde P., Dijkshoorn B. (2007), *Microfinance for water, sanitation and hygiene, an introduction*, Netherlands Water Partnership, International Water and Sanitation Center⁵⁴

Guène O. (2002), *Durabilité des programmes communautaires d'eau et d'assainissement - Enseignements tirés d'une comparaison de huit cas en zone urbaine en Afrique de l'Ouest*, Proceedings of International Symposium on Environmental Pollution Control and Waste Management, 2002, Tunis (EPCOWM'2002), p.781-789⁵⁵.

Hanemann W.M. (2005), *The economic conception of water*, Department of Agricultural and Resource Economics, UCB, UC Berkeley⁵⁶

Kouassi-Komlan E., Fonseca C. (2004), *Micro-finance for water and sanitation in West Africa*, 30th WEDC International Conference, Vientiane, Lao PDR⁵⁷.

[PQzN9p0FiwTEFw1gfBL92B0nw&sig2=Bgn77hlYaBlC JloGFiaCw&bvm=bv.47810305,d.d2k](http://www.unwater.org/downloads/UN-Water_GLAAAS_2012_Report.pdf) consulté le 12 juin 2013

⁴⁹ [http://www.unwater.org/downloads/UN-Water GLAAAS 2012 Report.pdf](http://www.unwater.org/downloads/UN-Water_GLAAAS_2012_Report.pdf) consulté le 12 juin 2013

⁵⁰ http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pnabu314.pdf consulté le 12 juin 2013

⁵¹ <http://www.veoliaeau.com/ressources/files/1/2316,Evaluation-de-l-impact-des-opr-atio.pdf> consulté le 12 juin 2013

⁵² [http://www.ffsa.fr/webffsa/risques.nsf/html/Risques_51_0020.htm/\\$file/Risques_51_0020.htm](http://www.ffsa.fr/webffsa/risques.nsf/html/Risques_51_0020.htm/$file/Risques_51_0020.htm) consulté le 12 juin 2013

⁵³ <http://faculty.washington.edu/jhcook/PDFs/Cook%20Onjala%20final%20GWC%20report.pdf> consulté le 12 juin 2013

⁵⁴ <http://www.source.irc.nl/page/38049> consulté le 12 juin 2013

⁵⁵ http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=1&ved=0CDEQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.geocities.jp%2Fepcowmjp%2FEP-COWM2002%2F781-789durabilite.pdf&ei=AJi4Ue_mPKbL0AWWh9IDABA&usq=AFQjCNHcR3qKG00G4crf4klnTKpyN3Ccfcg&sig2=lawFtZqLa0tmlEJDGLHyuA&bvm=bv.47810305,d.d2k consulté le 12 juin 2013

⁵⁶ <http://escholarship.org/uc/item/08n4410n#page-3> consulté le 12 juin 2013

⁵⁷ http://www.worldwatercouncil.org/fileadmin/www/Programs/Financing_Water_for_All/financing_Stef/microfinance_Africa_IRC.pdf consulté le 12 juin 2013

Mehta M., Virjee K. (2003), *Financing small water supply and sanitation service providers, Exploring the microfinance option in Sub-Saharan Africa*, Water and Sanitation Programme⁵⁸.

Shah F. (2007), *Local financing for rural and peri-urban water and sanitation*⁵⁹, Protos.

Tchaptché F., Brikké S. (1995), *Le micro-crédit pour l'eau et l'assainissement*, IRC.⁶⁰

Trémolet S. (2012), *Small scale finance for water and sanitation*, EUWI, European Water Initiative.⁶¹

Trémolet S., Kolsky P., Perez E. (2010), *Financing on-site sanitation for the poor, a six-country comparative review and analysis*, Water Sanitation Programme⁶².

Liens internet

Berendina (2011), Annual Report, consulté le 31 mai 2013

<http://www.berendina.org/assets/media/Binder%202.pdf>

CGAP (Consultative Group to Assist the Poorest), consulté le 31 mai 2013

<http://www.cgap.org/>

CREPA (2008), Méthodologie de promotion du secteur privé en approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement, consulté le 31 mai 2013

http://www.pseau.org/outils/ouvrages/crepa_methodo_secteur_privé_aepha.pdf

Fondation Grameen – Crédit agricole, consulté le 31 mai 2013

<http://www.grameen-credit-agricole.org/content/financer-votre-institution>

Water for people (2011), Does microfinancing sanitation really work ? A Malawian case study, consulté le 31 mai 2013

<http://www.youtube.com/watch?v=kYriUH8gMco>.

⁵⁸ http://www.wsp.org/sites/wsp.org/files/publications/329200795910_afFinancingSmallWaterSupplySanitationProvidersMicrofinanceSSA.pdf consulté le 12 juin 2013

⁵⁹ <http://www.protos.be/water-in-the-world-es/LocalFinRurPeriUrbWATSAN.pdf> consulté le 12 juin 2013

⁶⁰ http://www.pseau.org/outils/ouvrages/micro_credit_irc.pdf consulté le 12 juin 2013

⁶¹ http://www.gwp.org/Global/About%20GWP/Publications/EUWI/EUWI_SHARE_final.pdf consulté le 12 juin 2013

⁶² http://www.wsp.org/sites/wsp.org/files/publications/financing_analysis.pdf consulté le 12 juin 2013

Annexes

Annexe 1 : Critères d'évaluation de la capacité des IMF à proposer un produit de micro-crédit pour l'assainissement

Parmi les critères permettant d'évaluer la capacité d'une IMF à proposer un produit de micro-crédit pour l'assainissement – qu'il s'agisse d'une auto-évaluation ou d'une évaluation menée par un partenaire extérieur – on recense :

- **Des normes de gestion et des ratios prudentiels**⁶³. Ces indicateurs sont établis par les Etats ou par les Commissions des unions monétaires (UEMOA en Afrique de l'Ouest par exemple). Les normes de gestion facilitent la transmission d'une information claire sur la situation financière des établissements de crédits tandis que les ratios prudentiels, de dimension réglementaire, visent à éviter situations d'insolvabilité ou de liquidité insuffisante de ces établissements. En réalité, ces règles et indicateurs construits pour les banques commerciales ne sont pas forcément toutes applicables à la micro-finance. Cependant, il est possible de considérer certains indicateurs simples⁶⁴ comme notamment le rapport de la trésorerie (fonds immédiatement disponibles de l'IMF) aux actifs de l'IMF.
- **La gouvernance** de l'IMF. Les institutions commerciales et mutualistes diffèrent par la constitution des actifs et passifs de la banque, la nature de ses fonds propres (actionnariat extérieur ou prise de part des emprunteurs), et la gouvernance (conseil d'administration constitué des actionnaires majoritaires ou élus par une assemblée générale selon le principe « un homme une voix »).
- **L'appartenance de l'IMF à un réseau connu**. En Asie du Sud-Est, des IMF suffisamment importantes peuvent garantir plus facilement leur solvabilité à moyen terme. En Afrique de l'Ouest, les IMF sont souvent de plus petite taille mais peuvent parfois être regroupées en un réseau de type mutualiste (Crédit Mutuel du Sénégal, du Niger, Kafo Jiginew au Mali).
- **L'expérience de l'IMF**. Des opérations menées avec succès par l'IMF dans le micro-crédit pour l'assainissement, pour l'habitat ou dans des domaines comparables sont un indice de succès possible. L'expérience de l'IMF jouera aussi sur la compétence comptable des dirigeants et des salariés de l'IMF. Un grand nombre de difficultés liées au micro-crédit pour l'assainissement semble être l'incapacité de certaines IMF à suivre et expliquer correctement les procédures de remboursement aux emprunteurs.

⁶³ Le site du CGAP (Consultative Group to Assist the Poor) propose une liste assez fournie de normes de gestion (visant à donner une information financière fiable et apte à mesurer la situation de l'IMF) et des ratios prudentiels, visant à orienter la gestion afin de prévenir une éventuelle situation d'insolvabilité de la banque. http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/rglementation2009/normes_gestion_comptabilite#n2 Consulté le 28 mai 2013.

⁶⁴ Décrites, toujours, sur le site du CGAP http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/rglementation2009/questions_cl_s#q6 Consulté le 28 mai 2013.

- **L'implantation de l'IMF.** Un éloignement trop important de l'IMF vis-à-vis des emprunteurs potentiels peut renforcer considérablement les coûts de gestion et les coûts du prêt (coûts de déplacement, etc.) pour les emprunteurs.
- **L'indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques.** Autant que possible, il est souhaitable que les IMF ne soient pas soumises à une influence trop importante des pouvoirs politiques locaux ou nationaux.

Annexe 2 : Différence entre les taux d'intérêt pratiqués par les IMF et ceux pratiqués par les banques commerciales

Le taux d'intérêt devra être calculé au cas par cas en fonction du contexte économique local. On peut considérer que le taux d'intérêt nominal est la somme algébrique des taux suivants :

1) Le coût de financement de l'IMF

(ie. le coût auquel l'IMF emprunte elle-même sur les marchés ou auprès d'une plus grande institution)

2) Les coûts de gestion

3) Les coûts liés au risque

4) L'inflation⁶⁵

5) Le retour sur investissement (ie. le profit de l'IMF)

Les coûts de gestion des IMF sont plus importants que ceux des banques commerciales car ces dernières bénéficient de nombreux effets d'échelles de par leur nombre important de clients et leur concentration en milieu urbain notamment.

Les coûts liés au risque sont importants également dans la mesure où les IMF prêtent à des clients qui n'ont pas accès au marché bancaire ordinaire précisément parce que leur solvabilité constitue une incertitude, incertitude encore accrue par la nature des investissements pour l'assainissement qui ne génèrent pas directement de revenus⁶⁶.

Pour ces deux raisons principales, les taux appliqués par les IMF sont plus élevés que les taux appliqués par les banques commerciales.

Le retour sur investissement exigé par l'IMF doit être une donnée claire pour ses éventuels partenaires, ceci afin de savoir, une fois les frais de gestion réglés, la part d'un éventuel bénéfice revenant à l'IMF (sous forme de réserves ou de dividendes versés aux actionnaires), la part servant à alimenter le fonds de roulement, la part revenant au partenaire ayant éventuellement financé le fonds de roulement.

Le graphique ci-dessous (figure 2) permet de résumer la situation en une phrase : les taux d'intérêt proposés par les IMF aux petits emprunteurs sont plus élevés que les taux proposés *dans le cadre de leurs activités habituelles* par les banques commerciales mais plus faibles que les taux que les banques commerciales proposeraient *pour des emprunts d'un faible montant*. Les IMF disposent d'un avantage relatif vis-à-vis des banques commerciales : la faiblesse structurelle de leurs coûts d'intermédiation (coûts de gestion, coûts liés au risque) et éventuellement du retour sur investissement qu'elles exigent.

⁶⁵ L'impact de l'inflation sur les programmes de micro-crédit pour l'assainissement semble être « à double détente ». Une forte inflation est toujours défavorable aux prêteurs puisqu'elle diminue le taux d'intérêt réel du prêt. En théorie elle devrait donc être favorable aux emprunteurs, puisqu'elle diminue la valeur réelle des sommes à rembourser. Mais pour les populations, majoritairement pauvres, ciblées par ce type de micro-crédit, l'inflation peut signifier une augmentation des prix, pas forcément compensée par la hausse de revenus irréguliers et partiellement non-monétaires. Il devient donc plus difficile pour ces emprunteurs d'acheter des biens de première nécessité, et d'épargner suffisamment pour rembourser leurs dettes. L'inflation apparaît donc comme un des principaux facteurs compliquant la situation du micro-crédit.

⁶⁶ L'UEMOA considère qu'un niveau d'impayés de 5% constitue un risque acceptable pour les IMF en Afrique de l'Ouest. Ces 5% sont donc à considérer d'office comme une partie du taux qui sera appliqué par les IMF estimant se situer dans cette moyenne.

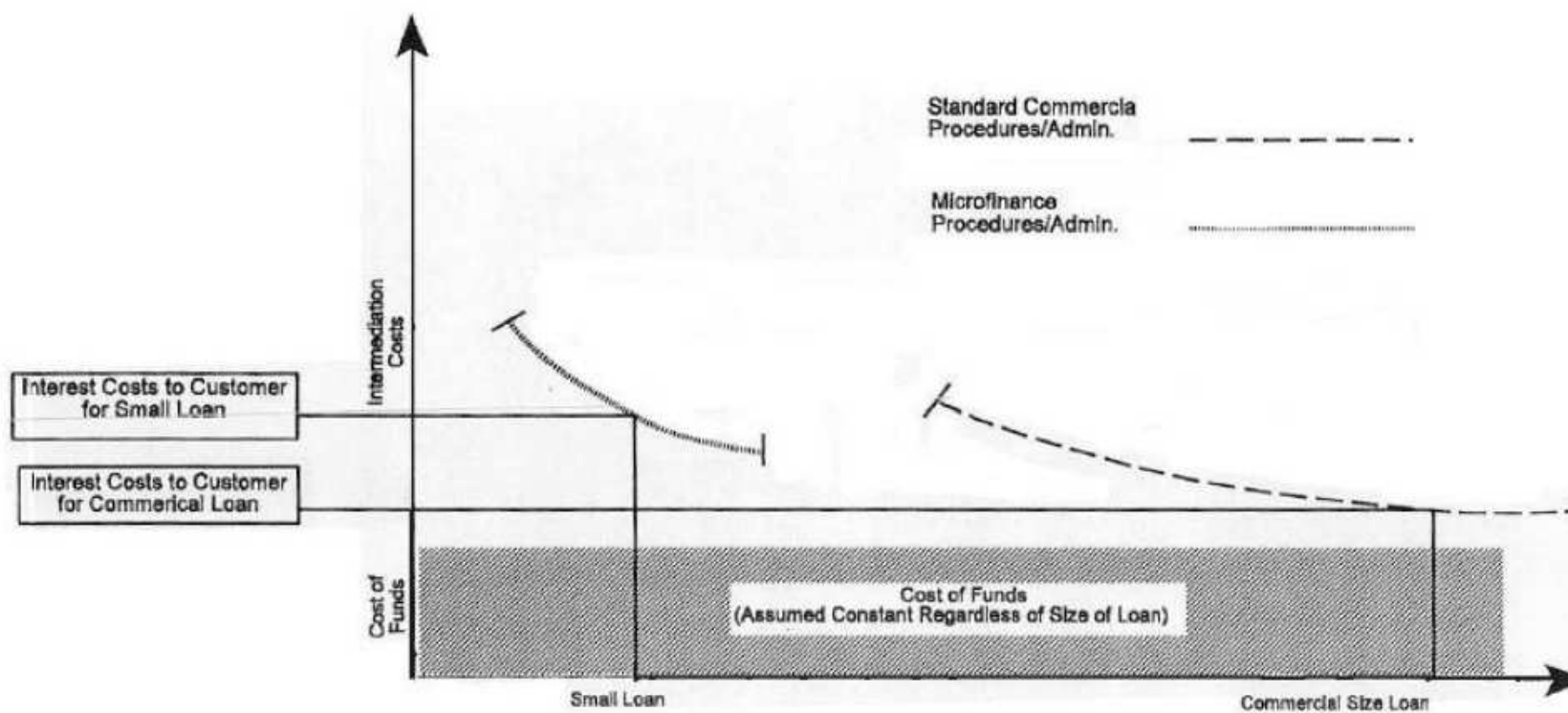


Figure 2 : comparaison des taux d'intérêt que sont en mesure de proposer les banques commerciales et les IMF (Varley 1995).

Annexe 3 : Grille d'analyse d'expériences de micro-crédit pour l'assainissement

(à partir de la page suivante)

1.Dogondoutchi (Niger) 1 ^{er} projet : 1996-2005	Porteurs : Echanges Orsay avec Dogondoutchi Niger (initiateur) Coopération Technique Belge (bailleur) Rail-Niger (porteur du projet) Fonds de roulement co-géré Plus de renseignements à : http://www.reseauprojection.org/wiki/images/2/2f/Capitalisation_Assainissement_Rail.pdf
Situation initiale	Commune urbaine (centre secondaire) d'environ 80 000 habitants Infrastructures d'assainissement presque inexistantes avant la mise en place du projet. La compétence de l'assainissement revient normalement à la mairie. Existence d'une institution de micro-finance locale. Présence du RAIL-Niger, ONG présente sur l'ensemble du pays, désireux de trouver des systèmes d'amélioration de l'assainissement et de la collecte des déchets.
Définition des besoins en assainissement / Motivation de l'utilisation du micro-crédit.	Projet d'assainissement mené par la coopération Orsay – Dogondoutchi avec l'appui financier de la Coopération Technique Belge. Choix du micro-crédit pour augmenter le nombre de latrines constructibles grâce à ce fonds.
Organisation des acteurs concernés	La Mairie coordonne la définition et la mise en œuvre de la stratégie communale d'assainissement. Un Comité Communal de Salubrité (CCS) : • propose une stratégie municipale d'assainissement • coordonne les actions mises en œuvre • suit et évalue les actions réalisées. Une IMF locale prête les fonds apportés par la Coopération Technique Belge (fonds de roulement de 4 millions de FCFA / environ 6000€)
Financement / Produit assainissement et définition du produit micro-crédit associé	Le fonds de roulement permet à 50 familles d'accéder à un prêt, Le prêt permet la construction d'un seul modèle de latrine (avec ou sans douche) dont le prix oscille autour de 70 000 FCFA (115€), plus 1000FCFA pour dédommager les trésoriers des groupes d'emprunteurs Groupes de 10 emprunteurs (chefs de famille), le recouvrement des sommes prêtées est assuré par un trésorier parmi eux. Crédit de 12 puis 18 mois sans intérêt, pause possible pendant l'hivernage, paiement trimestriel des pensionnés (retraités, etc.) Les emprunteurs sont informés par le CCS des conditions globales (coût approximatif), versent 7000 FCFA au maçon, s'investissent dans la mobilisation des matériaux locaux et les travaux de fouille. Le CCS encadre la réalisation des travaux. A la livraison de la latrine l'emprunteur signe un contrat de prêt à la mutuelle, qui verse directement les fonds au CCS. L'emprunteur rembourse la mutuelle chaque mois. Le fonds de roulement est reconstitué au bout de 12 mois (puis 18) pour une nouvelle campagne.
Sensibilisation et actions liées	Sensibilisation en amont : Grande action de sensibilisation avant chaque campagne de crédit, coordonnée par le RAIL et le CCS, qui permet d'enregistrer cinq fois plus de demandes que l'offre ne permet d'en satisfaire Implication d'une troupe de théâtre locale, animation dans les quartiers et les écoles, etc. La mairie prête son camion pour le transport des matériaux et met à disposition un agent technique pour le suivi sanitaire. En parallèle, mise en place subventionnée par le projet d'un service d'assainissement (vidangeurs avec citerne à traction animale) et de latrines communes (écoles notamment)
Résultats	350 latrines construites de 1995 à 2004, plus environ 250 à 300 autres latrines construites par effet d'entraînement.
Suivi/Evaluation/ Remarques	Avant la réalisation de la latrine, le CCS appuyé par le RAIL sensibilise à l'utilité d'une latrine et aux possibilités du micro-crédit. Après réalisation, sensibilisation à l'utilisation correcte et hygiénique de la latrine. Après presque dix ans et plusieurs centaines de latrines réalisées, le projet connaît un coût d'arrêt lors d'une année de mauvaise récolte car dans ce contexte les emprunteurs ne peuvent plus rembourser leur crédit... Le fonds de roulement est utilisé pour acheter des vivres, et n'est pas reconstitué. Mais le projet semble prometteur et il est repris à partir de 2006 avec un bailleur différent (Ville d'Orsay), une nouvelle mutuelle (caisse locale du Crédit Mutuel du Niger) et un fonctionnement légèrement différent.

2.Dogondoutchi (Niger) 2e projet Depuis 2005	Porteurs : Ville de Dogondoutchi et Ville d'Orsay (partenaire et bailleur) RAIL-Niger (porteur du projet) - Contact possible :railniger@yahoo.fr Crédit Mutuel du Niger (IMF) Plus de renseignements à : http://www.reseauprojection.org/wiki/images/6/66/VE_2011_11_Doutchi_CR_VF.pdf (Compte-rendu d'une visite d'ONG et spécialistes de l'assainissement à Dogondoutchi pour discuter du projet de micro-crédit pour l'assainissement – document RAIL Niger – Réseau Projection)
Situation initiale	Commune urbaine d'environ 80 000 habitants. Suite à un premier projet, la population est sensibilisée aux enjeux de l'assainissement, environ 600 latrines ont été construites, ainsi que des latrines communes et un système de vidange a été mis en place. Présence du RAIL-Niger, ONG nigérienne présente sur l'ensemble du pays. La ville d'Orsay, reprenant la mission de la Coopération Technique Belge, fait venir le Crédit Mutuel du Niger (CMN) souhaitant un partenariat avec une IMF compétente et pourvue de fonds plus importants.
Définition des besoins en assainissement / Motivation de l'utilisation du micro-crédit.	Le relatif succès du premier projet pour l'assainissement pousse à vouloir renouveler l'expérience du micro-crédit. Recherche d'un système de micro-crédit plus autonome pour éviter un deuxième arrêt de l'initiative dans un contexte de crise majeure.
Organisation des acteurs concernés	La Mairie coordonne la définition et la mise en œuvre de la stratégie communale d'assainissement. Le Fonds de Roulement est remplacé par un Fonds de Garantie déposé par la Ville d'Orsay à la Caisse de Crédit Mutuel d'Orsay. Ce fonds, dont les bénéficiaires du projet n'ont pas connaissance, couvre le risque de non-remboursement à hauteur de 80%. Les 20% restants sont couverts par le CMN. Le CCS est maintenu. Il bénéficie de la mise en place d'un appui progressivement croissant (matériel, primes) de la mairie et du projet Orsay-Dogondoutchi
Financement / Produit assainissement et définition du produit micro-crédit associé	Le RAIL encourage la réalisation du même type de latrine que lors du premier projet – les prix oscillent autour de 70 000 FCFA (115€) selon le prix des matières premières sur le marché local. Crédit de 12 mois (latrine seule) ou 15 mois (latrine plus puisard). Taux non précisés, identiques selon le CMN aux taux pour un crédit de même durée souscrit pour un autre investissement. Un rendez-vous préalable est organisé entre le bénéficiaire et le CMN, comportant l'ouverture d'un compte (4000 FCFA) s'il n'existe pas encore. Sous réserve de l'accord du CMN, le CCS fait réaliser la latrine par les maçons avec l'aide du bénéficiaire (même fonctionnement que le 1er projet). Une fois la latrine réalisée, le bénéficiaire souscrit un prêt auprès du CMN, la somme prêtée étant versée directement au CCS. L'emprunteur rembourse ensuite la mutuelle chaque mois.
Sensibilisation et actions liées	La mairie prête son camion pour le transport des matériaux et met à disposition un agent technique pour le suivi sanitaire. Sensibilisation menée par le CCS, avec l'appui du RAIL, avant chaque campagne notamment, sur des thèmes sanitaires, sociaux, économiques, commerciaux, etc. Le Crédit Mutuel du Niger a un accord avec le RAIL qui permet à cette organisation de lui présenter des emprunteurs potentiels. Symétriquement le CMN renvoie vers le RAIL les emprunteurs désireux de réaliser une latrine qui viendraient directement vers lui. Cependant le CMN ne considère pas qu'il propose un produit de micro-crédit spécifiquement dédié à l'assainissement, mais plutôt que les crédits qu'il propose, complémentaires d'une épargne bien gérée, peuvent permettre aux ménages de faire construire une latrine.
Résultats	Plusieurs centaines de latrines mises en place au cours des campagnes successives organisées par le RAIL (nombre exact non précisé...)
Suivi/Evaluation/Remarques	Le fonds de garantie est resté, selon le RAIL et le CMN, resté absolument intact jusqu'ici. Des malfaçons dans les constructions de latrines ont été constatées, et l'absence de ventilation critiquée. Le CCS est désireux d'intensifier le suivi de la construction et de l'utilisation des latrines. Le RAIL juge que ce projet-pilote peut être répliqué au niveau nigérien et de la sous-région...

3.Programme d'assainissement des villages riverains du lac de Guiers – Sénégal (PAVIR_LG) 2007-2009	Porteurs : CREPA Sénégal (Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement) sur financement d'ONU-Habitat et CREPA Sénégal Document de capitalisation à demander à : Ndiogou Niang ndiogouniang@wsafrica.org délégué au Sénégal d'Eau et Assainissement pour l'Afrique (anciennement CREPA)
Situation initiale	Zone rurale autour du lac de Guiers, comportant 27 villages répartis sur cinq communautés rurales pour une population d'environ 30 000 habitants. La qualité des eaux du lac de Guiers est jugée stratégique car elles alimentent Dakar, et sont aussi la principale ressource en eau des villages riverains (pompes, puits et forages représentent moins de 50% des approvisionnements). Or l'assainissement (latrines) est quasi inexistant dans la région. Présence de la MECAPP (Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Agriculteurs, Pêcheurs, et Pasteurs, IMF basée également à Dakar).
Définition des besoins en assainissement / Motivation de l'utilisation du micro-crédit.	La situation stratégique du lac de Guiers pousse le CREPA (Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement), à conduire un projet d'assainissement des villages riverains. Financement : CREPA 14% et ONU-Habitat 86% Stratégie d'intervention du CREPA reposant sur un processus participatif incluant : 1.Etude de faisabilité et d'exécution 2.Renforcement des capacités des acteurs locaux 3.Mobilisation sociale des populations 4.Suivi-Evaluation 5.Mise en place d'un mécanisme de financement endogène Cette dernière ligne (micro-crédit) est la plus innovante, elle vise à pouvoir maintenir la construction de latrines une fois les 18 mois de mise en place du projet écoulé (pérennisation du mécanisme)
Organisation des acteurs concernés	Le CREPA est au cœur du mécanisme. Ses tâches sont les suivantes : 1.former 19 relais (femmes bien insérées dans le tissu social) qui bénéficient d'une formation de trois jours, avant de sensibiliser à l'assainissement lors des jours de tontine ou autres réunions. 2.former les maçons à la construction de six types de latrines différentes. 3.organiser un atelier de lancement de projet avec les notables de la région, et des assemblées générales communautaires d'information dans les villages. 4.mettre à disposition de l'IMF MECAPP un fonds de garantie de 15 millions de FCFA (environ 22000 euros) 5.mettre à disposition deux techniciens avec motos chargés de suivre le bon déroulement des travaux
Financement / Produit assainissement et définition du produit micro-crédit associé	Six modèles de latrines peuvent être construites grâce aux prêts octroyés. Les maçons sont formés à toutes les techniques de construction. Possibilité de recourir au micro-crédit ou de payer la latrine directement (« cash ») aux techniciens du CREPA. Selon les types de latrines, la prise en charge financière (subvention) par le CREPA oscille, sur la période du projet, entre 50 et 90% du coût de la latrine. Le crédit porte donc sur 10 à 50% du coût de la latrine. De plus, les bénéficiaires peuvent soustraire de ce qui leur reste à payer leur contribution en travail et en matériaux, selon un barème fixé par le CREPA. Le crédit souscrit oscille entre 4500 (6€) et 164000 FCFA (200€). Procédure de crédit : Le CREPA délivre à la MECAPP une liste des personnes intéressées. Ces personnes remettent à la MECAPP un accréditif du CREPA spécifiant le montant du prêt demandé. La MECAPP étudie le dossier et le cas échéant valide le crédit puis donne notification au CREPA qui lance les travaux. Le taux du prêt est nul, afin de susciter une adhésion maximale, l'Islam interdisant l'intérêt. Les bénéficiaires remboursent la MECAPP pendant 9 à 12 mois, en fonction notamment du temps agricole. En fin de projet, la MECAPP reverse l'argent au CREPA.
Sensibilisation et actions liées	Le CREPA procède à une sensibilisation initiale et au suivi des travaux (cf. organisation des acteurs concernés). Des comités de projet sont mis en place dans les villages-cibles, intégrant au moins une femme et autant que possible des représentants de diverses classes sociales. Ils servent d'interlocuteurs entre les villageois et le CREPA/la MECAPP, gèrent les matériaux en collaboration avec les techniciens de suivi de la MECAPP, suscitent et collectent la demande en assainissement, participent à l'implantation et à la réception des ouvrages. Le chef du village, autorité morale, n'est pas membre du comité, mais il en est l'arbitre. Trois ensembles de latrines scolaires ont été réalisées en sus du projet.
Résultats	468 latrines individuelles réalisées

Suivi/Evaluation/ Remarques	En fin de projet, le CREPA a rencontré de grandes difficultés vis-à-vis de la MECAPP, par impossibilité de recouvrir : -le fonds de garantie -les remboursements des bénéficiaires. Soit une perte de près de 30 000 000 FCFA (45 000€). La MECAPP promet de rembourser, avec l'aide éventuelle de son siège à Dakar, et invoque : -des remboursements retardés (48% seulement de montants remboursés à l'échéance) -des crises de liquidité et une phase de trésorerie tendue. En effet la MECAPP n'est même pas en mesure de virer sur le compte du CREPA les remboursements déjà effectués par les bénéficiaires. Le suivi technique a eu lieu tout au long du projet, le suivi financier seulement au début et à la fin, ce qui entraîne des difficultés. Quatre ans après le CREPA n'a pas recouvré les fonds perdus.
--------------------------------	--

4.FOCAUP (Fonds communautaire pour l'assainissement des quartiers urbains pauvres) Projet-pilote « La participation communautaire à la gestion de l'environnement urbain à Rufisque (Sénégal) » 1990-1998	Porteurs : ENDA-RUP Fonds de Contrepartie Canado-Sénégalais Compte-rendu d'ENDA sur le projet-pilote de Rufisque : http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=3&ved=0CElQFjAC&url=http%3A%2F%2Fwww.globenet.org%2Fpreceup%2Ffr%2Fdocsfr%2FEtude%2520PADE.rtf&ei=r99vUdu5BKNE0QXW3oGgCA&usq=AFOjCNFj5qXCR0nNNEX1IQ_ydQw9A_LP9g&sig2=YeZRbP1n_R0vM46Cw8hx1w&bvm=bv.45368065,d.d2k Guide réalisé par ENDA-RUP : http://www.pseau.org/outils/ouvrages/enda_guide_pratique_systemes_sociaux_alternatifs_assainissement_condominium_milieu_urbain_et_periurbain.pdf
Situation initiale	Les quartiers de Diokoul et des Castors, sur la commune urbaine de Rufisque, comptent environ 52 000 habitants. Avant la mise en place du projet, environ 50% des concessions disposent d'une latrine avec fosse, il n'existe pas de WC raccordés à un système de mini-égouts. La collecte des déchets solides, par camions, souffre de défauts nombreux et les décharges sauvages prolifèrent. Il existe des IMF généralistes (milieu urbain). Gestion de la ville par la municipalité, forte influence dans les quartiers des délégués de quartiers (la plupart du temps des « patriarches »).
Définition des besoins en assainissement / Motivation de l'utilisation du micro-crédit.	Le Programme d'Assainissement de Diokoul et Environnants (PADE) vise à susciter et maintenir une approche communautaire pour l'amélioration de l'environnement urbain (assainissement liquide et collecte des déchets). Le projet comporte 6 volets : 1. assainissement privé 2. réhabilitation des édicules publics (latrines et bornes-fontaines) 3. pré-collecte des ordures 4. épuration des eaux usées par lagunage à macrophytes 5. animation et formation 6. crédit à l'assainissement à travers la création du Fonds Communautaire pour l'Assainissement des quartiers Urbains Pauvres – FOCAUP. Approche ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté) – le micro-crédit permet de mobiliser les fonds
Organisation des acteurs concernés	7 types d'acteurs identifiés. 1. Le Fonds de Contrepartie Canado-Sénégalais qui alimente le fonds de roulement le temps que celui-ci fonctionne sans aide extérieure. 2. ENDA-RUP, responsable devant le bailleur de fonds de la réalisation et de la coordination des prestations. Chargée d'informer les autorités municipales, de rendre possible les actions de formation, d'animer le comité de suivi-évaluation des actions, d'établir les documents contractuels pour l'édification des ouvrages 3. La municipalité de Rufisque définit une stratégie municipale d'assainissement, fournit des moyens humains, est associée aux choix techniques 4. Le niveau ministériel contrôle la cohérence des travaux du FOCAUP et de la stratégie municipale d'assainissement avec la stratégie nationale. 5. Le Comité Local de Gestion, composé de représentants d'association d'hommes, de femmes, de jeunes, de délégués de quartiers et de représentants des services municipaux, et présidé par le président du Comité de Santé, chargé de contrôler l'utilisation du fonds et de garantir les prêts octroyés par la mutuelle. 6. Les entreprises privées, répondant à des consultations ou à des appels d'offres 7. Les bénéficiaires, considérés comme des commettants au fonds de solidarité (leur épargne doit financer ce fonds). Les opérations de micro-crédit ont été d'abord réalisées avec l'aide du réseau UM-Pamecas, l'appartenance à ce réseau étant considérée comme un gage de fiabilité. Devant la réticence à prêter des membres de l'UM-Pamecas, d'autres mutuelles ont pu ensuite être employées.
Financement / Produit assainissement et définition du produit micro-crédit associé	Le FOCAUP est un fonds rotatif qui assure la mobilisation de l'épargne locale et la redistribution de celle-ci. Le fonds est exclusivement destiné à appuyer des actions en faveur de la qualité de l'environnement. Une ligne de crédit est ouverte par le fonds auprès d'une IMF. Les ménages qui le souhaitent peuvent contribuer au fonds, leur contribution alimente cette ligne de crédit.

	Lorsqu'un chef de concession souhaite obtenir un crédit-assainissement, il peut présenter sa demande au Comité Local de Gestion. L'octroi du crédit aux ménages se fait conformément aux politiques de crédit en vigueur dans la mutuelle d'épargne et de crédit, cependant, compte tenu des spécificités du programme, un certain nombre de dérogations ont été prévues : - Suppression de l'épargne obligatoire mensuelle ; - Durée maximale du prêt fixé à 30 mois ; - Apport minimal fixé à 12,5 % - Accès au crédit qui devient immédiat. Le crédit ne peut être accordé si le ménage, par le passé, n'a pas remboursé un crédit, ou s'il est en train d'en rembourser un. Si le crédit est accordé, il est versé directement à l'entreprise qui réalise les travaux, désignée par le Comité Local de Gestion. Après réalisation des travaux, le chef de concession rembourse la mutuelle. Une fois le remboursement effectué, il paie encore une somme minime chaque mois afin de garantir l'entretien des réseaux. En cas de non-remboursement, la mutuelle, après avoir épuisé ses recours contre l'emprunteur, peut demander le dédommagement des sommes non remboursées au CLG, ces sommes sont alors prélevées sur le FOCAUP. A l'origine, les taux étaient nuls. Cependant, afin de payer les frais de gestion du FOCAUP et des ouvrages d'assainissement et de collecte eux-mêmes, le taux a été élevé à 8%, ce qui correspond à ces frais. Le fonds de roulement reste ainsi intact, exception faite des cas rares de non-remboursement. Il semble ensuite que ce taux ait été ramené à 0%, afin de ne pas effrayer les familles. Le remboursement mensuel est toujours de 9000 FCFA, c'est la durée du remboursement qui est modifiée selon l'importance du prêt.
Sensibilisation et actions liées	Le FOCAUP est inscrit dans une dynamique de mobilisation communautaire pour l'assainissement (approche ATPC) dont les volets sont décrits en colonne 3. Cette dynamique, via les Comités Locaux de Gestion, et le rôle d'intermédiaire joué par ENDA - porte un projet de long terme en faveur de l'assainissement et de la collecte des déchets - donne un rôle à des acteurs locaux, municipaux, nationaux, en proposant une solution locale aux stratégies nationales et municipales pour l'assainissement - organise les acteurs en réseau - veille à la continuité de l'animation et de la sensibilisation - comporte une démarche permanente de suivi-évaluation
Résultats	420 latrines construites, en assainissement collectif ou individuel, à Rufisque D'autres réalisations comme l'organisation d'un service de collecte de déchets pour 3000 concessions.
Suivi/Evaluation/ Remarques	Le projet s'inscrit dans une approche de recherche-action d'assez long terme, qui revendique un label de « mobilisation communautaire », et proclame que « les pauvres construisent la ville ». Au fur et à mesure un pouvoir de décision de plus en plus important est donné aux Comités Locaux de Gestion, bien au-delà de l'animation et de la sensibilisation : choix des maçons, participation au choix de l'IMF, décision de transmettre ou non les dossiers de crédit Le passage de taux nuls remboursant juste les investissements à des taux positifs permettant de rembourser les frais de gestion relève aussi de l'initiative des CLG. Les subventions versées par les partenaires permettent au départ une approche plus souple sur le recouvrement des sommes dues par les bénéficiaires. Cependant la réalisation d'équipements en série, entraînant une réduction du coût moyen des investissements, et la recherche d'un rythme de remboursement optimal a réduit à une quantité négligeable le taux d'impayés. Selon les promoteurs du projet, l'ambition de proposer aux pouvoirs publics un cadre d'action pour un programme d'assainissement de niveau national a été déçue par des freins institutionnels importants (exclusion des collectivités locales de la compétence de l'assainissement, revenant dans les zones urbanisées à l'Office National de l'Assainissement).

5.Credit latrine schemes Kete Krachi – East Region Ghana 2005-2009	Porteurs : Water Aid Ghana (WAG) – suivi et évaluation (Afram Plains Development Organisation – ONG (APDO) Documentation Water Aid (en anglais) http://dev.wateraid.org/documents/plugin_documents/documentation_on_credit_latrine_schemes.pdf - p3-25
Situation initiale	Kete Krachi, dans le district de Krachi compte environ 11 000 habitants. La situation de l'assainissement est préoccupante : on estime que 12% des ménages seulement ont accès à des latrines améliorées, et la plus grande partie de la population défèque dans la nature, ce qui entraîne une pollution des cours d'eau et la recrudescence des diarrhées et malaria. L'ONG APDO agit sur place depuis 1986 dans neuf domaines différents, dont la promotion de l'hygiène et celle de l'assainissement. Par ailleurs une IMF, la Kete Krachi Cooperative Credit Union (KKCCU), a été créée en 2003 grâce à l'appui de la Fondation SEND (Social Enterprise Development). En 2005 cette mutuelle a déjà prêté à ses sociétaires l'équivalent de 208 000€.
Définition des besoins en assainissement / Motivation de l'utilisation du micro-crédit.	Considérant l'existence d'une IMF fiable, les conséquences sanitaires du bas niveau d'assainissement et la demande de la population, APDO crée en avril 2005 un mécanisme de crédits pour l'installation de latrines. Deux objectifs sont visés : l'augmentation de la couverture en assainissement de 20% en 5 ans, et l'établissement d'un modèle de promotion de l'assainissement. APDO souligne que ce mécanisme de financement doit être considéré comme une partie intégrante du reste de son travail dans la région, et qu'en préférant le crédit à la subvention, ils cherchent à atteindre un mécanisme plus pérenne.
Organisation des acteurs concernés	2 acteurs principaux : APDO pour les aspects assainissement et KKCCU pour les aspects micro-finance APDO identifie les bénéficiaires potentiels, organise des réunions d'information et d'échanges, met en place un centre d'information et d'une « boutique » assainissement (vente de matières premières), forme les artisans, contrôle les conditions de la construction etc. APDO fournit une partie du fonds de roulement (environ 1160€) KKCCU enregistre les bénéficiaires potentiels comme membres de la mutuelle, les encourage à épargner, assure la logistique du crédit, vérifie que le crédit est bien utilisé, assure le recouvrement des fonds, fournit des rapports sur l'état d'avancement du projet à l'ensemble des partenaires. L'assemblée locale fournit le reste du fonds de roulement (environ 780€)
Financement / Produit assainissement et définition du produit micro-crédit associé	Les membres de la mutuelle (ayant épargné pendant au moins un mois) peuvent prétendre à un crédit pour l'assainissement, ainsi que les personnes ayant pour garant un membre de la mutuelle en bonne santé financière. Les locataires doivent présenter un accord du propriétaire, la maison pouvant être engagée comme garantie. L'argent du prêt est soit donné à l'artisan en présence du bénéficiaire, pour qu'ils aillent ensemble chercher le matériel, soit à APDO qui paie l'artisan et fournit les matériaux aux bénéficiaires. Les prêts sont associés avec dix types de latrines différentes. Ils vont d'environ 4 à 117€, selon le produit concerné, l'apport initial du bénéficiaire, le recours ou non à un artisan APDO (prestation forfaitaire d'environ 20€, en-dessous des prix du marché). Les prêts sont remboursables sur un à trois ans, au taux de 19,5%, avec une certaine souplesse en fonction des circonstances (sécheresse, etc.) La construction de latrines est gratuite pour les personnes « vulnérables » (notamment ici les aveugles). La vidange des latrines et le traitement ultérieur des excreta ne sont pas traités par ce projet.
Sensibilisation et actions liées	C'est essentiellement à APDO que revient la responsabilité de la sensibilisation. Elle consiste en des discussions avec les bénéficiaires, la sensibilisation des membres de la mutuelle de crédit, l'installation d'un centre d'information et d'une boutique de matériaux, la formation des artisans, une expertise pendant et après les travaux, la promotion de l'hygiène personnelle, l'aide à la formation de clubs d'hygiène, la coordination des activités du projet, l'inspection des latrines construites.
Résultats	55 latrines construites en décembre 2008 grâce au crédit, et 17 autres sur fonds propres des habitants. La mutuelle de crédit a gagné près de 200 membres, attirés par le produit d'appel que représente le crédit-latrine. Les intérêts du crédit-latrine ont permis d'accroître le fonds de roulement destiné aux latrines, mais aussi au micro-crédit pour des AGR, et de construire des latrines pour 4 personnes aveugles. D'un point de vue technique, des malfaçons sont parfois constatées dans la construction de la latrine, on met en cause le recours à un artisan unique pour effectuer des travaux de maçonnerie, de plomberie et de charpente.

Suivi/Evaluation/ Remarques	Ce projet a fait l'objet d'un rapport d'évaluation par WAG en 2009. Il est conseillé de le lire (document indiqué à la première ligne de ce tableau) pour avoir idée des facteurs facilitants et/ou bloquants. WAG liste cinq atouts indispensables, à leur avis, à la réussite d'un projet : - une demande forte de latrines par les ménages - un fonds de départ avec de l'argent disponible - l'existence d'une IMF fiable - l'existence de matériaux de construction locaux et facilement disponibles - l'engagement du porteur de projet pour faire vivre et grandir le mécanisme Malgré les améliorations à apporter (formation des maçons, amélioration de la sensibilisation à l'assainissement et des processus d'explication du micro-crédit, nécessité de progresser dans l'intégration des plus pauvres), WAG estime qu'un produit de micro-crédit pour des latrines dépend essentiellement de la demande des consommateurs, de l'adéquation du produit à leurs besoins, et de l'engagement des porteurs de projet et des financeurs.
--------------------------------	--

6.Credit latrine schemes Wa area, Upper West Region, Ghana, 2003-?	Porteurs : Water Aid Ghana (WAG) – suivi et évaluation ; ProNet North Documentation Water Aid (en anglais) http://dev.wateraid.org/documents/plugin_documents/documentation_on_credit_latrine_schemes.pdf - p. 26 et suivantes
Situation initiale	Les trois districts de Wa-Ouest, Wa-Est et Wa-Municipalité, au Ghana, totalisent plus de 200 000 habitants. La situation de l'assainissement y est déplorable, particulièrement dans les districts ruraux de Wa-Est et Wa-Ouest où la défécation en plein air reste le quotidien de la plupart des habitants. Les conséquences sanitaires sont importantes : malaria et diarrhées mais aussi recrudescence des trachomes et du ver de Guinée.
Définition des besoins en assainissement / Motivation de l'utilisation du micro-crédit.	L'ONG locale ProNet North, créée en 1994, a mis en place dès 1995 un programme de promotion de l'accès à l'eau et à l'assainissement, incluant la construction payante de latrines. ProNet demandait aux bénéficiaires de procéder à des paiements échelonnés jusqu'à atteindre une somme suffisante pour la construction d'une latrine, mais peu de personnes appréciaient réellement cette formule. ProNet note qu'il est difficile aux habitants de disposer d'un revenu suffisamment régulier pour s'engager à des revenus mensuels, mais que certaines périodes (récolte...) sont plus fastes. Avec l'aide de financeurs, il est décidé d'inverser le processus en construisant les latrines avant que les bénéficiaires ne remboursent ProNet, sous forme de paiements échelonnés, le bénéficiaire prévoyant en fonction de ses caractéristiques propres le calendrier de son remboursement.
Organisation des acteurs concernés	ProNet est l'acteur essentiel de cette opération. L'ONG coordonne son action avec les services sanitaires du Ghana et les assemblées locales, sensibilise la population à l'accès à l'assainissement grâce à des événements dédiés, identifie et forme des artisans, promeut et supervise la construction de latrines, coordonne le recouvrement des fonds. Les représentants des services environnementaux ou sanitaires du Ghana déterminent les emplacements où il est possible de construire des latrines. Water Aid Ghana, International Trachoma Institute et l'Unicef versent un fonds de roulement.
Financement / Produit assainissement et définition du produit micro-crédit associé	Tout chef de famille d'une communauté visitée par ProNet, qui ne bénéficie pas d'une infrastructure d'assainissement amélioré, et n'a pas la possibilité de payer à l'avance sa latrine, peut bénéficier du mécanisme de crédit. Ce mécanisme permet la construction d'une latrine de type VIP. La vidange et le traitement final des excréta ne sont pas concernés. Le demandeur s'inscrit dans un comité pour l'eau et l'assainissement / WATSAN (préexistant) local. Il creuse ensuite une fosse, et construit éventuellement une superstructure légère, au lieu indiqué par les services sanitaires ou environnementaux. ProNet procure des matériaux à un artisan, et paie son travail. Le coût du travail et de la main-d'œuvre est ensuite inscrit comme un prêt en faveur du bénéficiaire de la latrine, qui définit le calendrier de son remboursement. Aux dates prévues, il remet les sommes dues à un trésorier (personnalité du village) qui centralise les remboursements pour le compte de ProNet. Les mensualités varient en fonction du prix des matières premières lors de la construction de la latrine, entre 7 et 10 cedis ghanéens sur 12 mois, soit un total de 84 à 120 cedis ghanéens (de 28 à 48€). Le taux d'intérêt est nul, l'emprunt n'est pas conditionné par des critères de ressources minimales ou par la mise en garantie d'un bien. Le remboursement des prêts permet la reconstitution du fonds de roulement, pour une nouvelle campagne l'année suivante.
Sensibilisation et actions liées	ProNet procède de manière récurrente à des campagnes de sensibilisation à l'assainissement et à l'hygiène dans la région. Water Aid relève que les services environnementaux et sanitaires nationaux sont peu impliqués, ainsi que les assemblées locales.
Résultats	En 2004 au bout de deux campagnes de crédit, plus de 650 latrines avaient été construites, ce qui représentait une augmentation de plus de 400% du nombre de latrines construites les années précédentes.
Suivi/Evaluation/ Remarques	Ce projet a fait l'objet d'un rapport d'évaluation par WAG en 2009. Il est conseillé de le lire (document indiqué à la première ligne de ce tableau) pour avoir idée des facteurs facilitants et/ou bloquants. WAG souligne l'engouement fort des habitants de la Région de Wa pour ce mécanisme, et l'augmentation spectaculaire du nombre de latrines construites qu'il a permis. L'augmentation du fonds de roulement permettrait d'augmenter encore le taux d'équipement, car la demande était supérieure à ce que ProNet avait les moyens de financer. Cependant un certain nombre de réserves sont émises, permettant de suggérer des facteurs d'amélioration : les habitants semblent penser qu'il existe des critères d'attribution du crédit, ce qui conduit encore à une limitation de la demande ; les latrines comportent parfois des malfaçons, dans certains cas elles se sont même effondrées - l'accent doit être mis davantage sur la formation des maçons et la supervision de la construction ; les taux d'impayés sont probablement non négligeables, et en tout cas inconnus. Environ 25% des bénéficiaires reconnaissent qu'ils ne savent plus si ils ont remboursé ProNet ou pas. Les techniques de recouvrement de fond sont légères, et basées uniquement sur la confiance. WAG estime cependant, comme pour le cas de Kete Krachi, que le projet a un bel avenir devant lui, et rappelle qu'un produit de micro-crédit pour des latrines dépend essentiellement de la demande des consommateurs, de l'adéquation du produit à leurs besoins, et de l'engagement des porteurs de projet et des financeurs.

7.Kumasi (Ghana) Strategic Sanitation Programme (SSP) 1989-1994	Porteurs : World Bank's Regional Water and Sanitation Group (RWSG-WA) Plus de renseignements à : http://www.globenet.org/preceup/pages/ang/chapitre/capitali/experien/kumasi.htm (point de vue d'un ingénieur ghanéen sur ce programme) http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pnabu314.pdf (p.47, étude de cas insérée dans l'étude de l'économiste Robert Varley, de la Banque Mondiale, intitulée « Financial Credit for Environmental Health, Household credit for Water and Sanitation »)
Situation initiale	Kumasi, un des principaux centres urbains du Ghana, d'une population d'environ 1,5 million d'habitants. Dans une grande partie de la ville, la situation de l'assainissement est très mauvaise, les habitants doivent se rendre à pied à des latrines communes situées à 600 mètres en moyenne de leur habitation. Depuis 1992 la loi de décentralisation ghanéenne a confié aux municipalités la gestion de la plupart des services urbains, dont l'assainissement, le gouvernement devant reverser au minimum 5% de ses recettes aux municipalités pour le financement de ces services. Existence probable (non-spécifiée) d'organismes de crédit dans cette grande ville du Ghana
Définition des besoins en assainissement / Motivation de l'utilisation du micro-crédit.	Deux projets mis en place, entre 1989 et 1994 (micro-crédit), puis entre 1996 et 2002 (encouragement à la construction de latrines). Applications successives du Strategic Sanitation Programme, mis en place par la Banque Mondiale. L'utilisation du micro-crédit est une facette d'un programme visant à : mettre en place des systèmes de financement intégrant tous les acteurs concernés lever davantage de fonds qu'on ne pourrait le faire par des subventions
Organisation des acteurs concernés	Il est précisé que les acteurs nationaux et municipaux contribuent à la constitution d'un fonds de roulement pour un prêt pour des latrines aux ménages, mais on ne connaît pas la taille de ce fonds, l'exacte répartition des financements. On ne sait pas non plus si ces organisations prêtent directement, ou si elles recourent aux services d'une IMF.
Financement / Produit assainissement et définition du produit micro-crédit associé	En 1989-1994, la plus grande partie de la population étant locataire, les prêts sont faits directement aux propriétaires (le plus souvent pour la construction de latrines communes) ou parfois aux locataires si le propriétaire s'engage à rembourser le coût de la latrine progressivement par une diminution du loyer. 224 prêts sont mis en place dans 3 zones-pilotes. Afin d'obtenir ces prêts, les souscripteurs doivent fournir un apport en nature de l'ordre de 10 à 20% du crédit demandé. Malgré un taux relativement bas (environ 10%) et une inflation galopante (environ 100%/an au début des années 1990) qui diminue encore théoriquement le coût du remboursement, les prêts : n'ont été remboursés qu'à hauteur de 75% (ce qui, compte tenu des coûts de recouvrement plus élevés que prévus, a correspondu à un recouvrement de l'ordre de 50% des sommes prêtées. ont été remboursés en retard dans environ 40% des cas De plus le suivi étant léger il est à craindre que certains de ces prêts aient servi à financer d'autres investissements, liés à l'habitat ou non, que des latrines, et que des hausses de loyers conséquentes pour les locataires aient suivi la construction des latrines.
Sensibilisation et actions liées	Quasi inconnues, apparemment des réunions préparatoires. Par ailleurs le Strategic Sanitation Programme de la Banque Mondiale inclut des actions menées directement par la municipalité, avec l'appui, pour des investissements, de la Banque Mondiale : traitement des déchets solides notamment.
Résultats	224 prêts mis en place, le nombre de latrines effectivement construites est inconnu.
Suivi/Evaluation/ Remarques	Comme expliqué plus haut, le micro-crédit s'est dans ce cas révélé assez inefficace, puisque le contrôle sur la construction effective des latrines était quasi-nul, et que le recouvrement des crédits s'est révélé compliqué et incomplet. R. Varley remarque l'absence d'adaptation du projet : à aucun moment un système innovant de recouvrement des crédits, pourtant disponible (les « Susu », personnes de confiance, notamment des instituteurs envoyés par les IMF chez les emprunteurs pour discuter du remboursement) n'a été mis en place. En 1996, lançant une nouvelle étape du SSP, la Banque Mondiale préfère recourir à un système d'encouragement à l'épargne : les ménages pouvant rassembler 20% du coût de la latrine en amont bénéficient d'une subvention de 50% du coût, à condition de construire la latrine. Les résultats semblent plus probants, même si les subventions sont difficiles à obtenir, car payées en partie par la municipalité qui dispose de moyens limités.

8.Dodoma (Tanzanie) 2010 – en cours	Porteurs : Ufundiko (ONG tanzanienne) Plus de renseignements à : http://www.sswm.info/sites/default/files/reference_attachments/SINGELING%20et%20al%202009%20Smart%20Finance%20Solutions.pdf (Brochure du Nederlands Water Partnership consacré aux financements innovants pour l'eau et l'assainissement, p.27)
Situation initiale	La région de Dodoma (Dodoma est la capitale administrative de la Tanzanie) compte environ 1 700 000 habitants dont seulement 320 000 habitent la ville de Dodoma. La situation initiale de l'assainissement et du micro-crédit ne sont pas présentées dans les documents proposés.
Définition des besoins en assainissement / Motivation de l'utilisation du micro-crédit.	L'ONG locale Ufundiko, soutenue par l'ONG néerlandaise Sinavi compte sur la microfinance : pour déployer plus de latrines qu'elles ne pourraient le faire en passant par une subvention pour permettre à la communauté de se déployer par ses propres moyens
Organisation des acteurs concernés	L'ONG Ufundiko, soutenue par l'ONG Sinavi, met à la disposition de dix villages un fonds s'élevant au total à 15 000 euros. Dans chaque village, un Comité Villageois de Santé assure l'intermédiation entre prêteur et emprunteurs. Le gouvernement tanzanien fournit une aide logistique en livrant les matériaux qui feront l'objet de l'emprunt des villageois.
Financement / Produit assainissement et définition du produit micro-crédit associé	L'ONG Ufundiko, soutenue par l'ONG Sinavi, met à la disposition de dix villages un fonds s'élevant au total à 15 000 euros. La part du fonds revenant à chaque village est confiée à un Comité Villageois de Santé, que chaque ménage peut solliciter pour un prêt de 30 euros, correspondant à l'achat des matériaux nécessaires à la réalisation de la latrine. 50 ménages par village peuvent bénéficier en même temps du crédit. La somme est prélevée sur le fonds, envoyée au gouvernement tanzanien qui envoie les matériaux. Le ménage a ensuite deux ans pour rembourser, en deux versements qu'il planifie en fonction de ses attentes en termes de revenu. Le fonds de roulement se renouvelle par les remboursements, les taux d'intérêts sont nuls.
Sensibilisation et actions liées	On connaît mal les actions de sensibilisation liées, mais l'ONG semble bien implantée et capable d'un dialogue actif avec la population de la Région. Active notamment dans la protection de la santé des mères, l'ONG néerlandaise Sinavi est bien implantée également dans la Région. La place du Comité Villageois de Santé dans la mise en place du crédit renforce probablement la place de cette institution.
Résultats	Le plan visait la construction de 500 latrines. A la fin de l'année 2012, 800 latrines ont été construites et plus d'un millier sont en cours de construction. Le fonds est donc au moins en partie en cours de renouvellement.
Suivi/Evaluation/ Remarques	Le crédit ne permet que l'achat des matériaux, la construction est donc à la charge de l'emprunteur, qui la réalise lui-même ou fait appel à un maçon. Les photos de latrines réalisées tendent à faire penser que les latrines ne sont pas forcément améliorées. Le mécanisme revendique surtout la proximité avec les souscripteurs d'emprunt, et la grande souplesse du mécanisme de remboursement. On ne connaît pas le taux de recouvrement, et on ne sait pas si Sinavi vise à récupérer à la fin de l'opération tout ou partie du fonds de roulement accordé. Le renouvellement partiel du fonds de recouvrement tend à prouver que le taux de remboursement n'est pas nul.

9. Programme national d'assainissement du Lesotho 1981 – en cours	Porteurs : Gouvernement du Lesotho (ministères de l'intérieur et ministère de la santé), Banque du Lesotho Plus de renseignements à : http://www.wsp.org/sites/wsp.org/files/publications/af_bg_lesotho.pdf (Publication Blue Gold) http://www.accessanitation.org/fileadmin/accessanitation/Case_studies/Sub_Saharan_Africa/ACCESS_Case_study_lesotho.pdf (Etude de cas, Access sanitation) http://www.wsp.org/sites/wsp.org/files/publications/3292007105748_afLowCostUrbanSanitationLesotho.pdf (article d'Isabel C. Blackett, 1994)
Situation initiale	En 1980, la proportion de la population du Lesotho (environ 1,5 millions d'habitants) disposant d'une infrastructure même insuffisante d'assainissement n'est que de 21%. Ce taux tombe à 15% dans les zones rurales. Le gouvernement met en place une stratégie d'assainissement reposant essentiellement sur trois piliers : - des règles financières claires, excluant toute subvention directe à la construction de latrines - le recours aux entreprises privées, directement commanditées par les ménages - la concentration des efforts de l'Etat sur la promotion et la formation des techniciens
Définition des besoins en assainissement / Motivation de l'utilisation du micro-crédit.	Le micro-crédit n'est qu'une des facettes du programme national d'assainissement du Lesotho. Il ne concerne que 5% des latrines construites en zone rurale et une proportion difficilement estimable (mais assez faible) des latrines construites en zone urbaine. Il permet cependant à des ménages qui n'auraient pas les moyens d'acheter une latrine en puisant dans leur épargne d'avoir un accès rapide à l'équipement.
Organisation des acteurs concernés	Deux organismes d'Etat, l'Urban Sanitation Improvement Team (USIT, ministère de l'intérieur) et le Rural Sanitation Improvement Team (RSIT, ministère de la santé), créés avec l'aide de l'UNDP et de la Banque Mondiale, mettent en œuvre la stratégie nationale d'assainissement du Lesotho, fondée sur les trois piliers ci-dessus. Déléguant dans les zones rurales une partie de leurs missions aux autorités de district, ils mènent des campagnes de communication en faveur de l'assainissement, promeuvent les latrines VIP, forment des maçons et fournissent aux ménages construisant une latrine un guide d'utilisation. La Banque Centrale du Lesotho dispose d'un fonds de roulement sur lequel des prêts, couvrant 60% du coût de la latrine, peuvent être effectués. Ces prêts sont garantis par le gouvernement, mais ce n'est pas une information diffusée, afin d'éviter des taux de non-remboursement trop élevés...
Financement / Produit assainissement et définition du produit micro-crédit associé	Un ménage souhaitant construire une latrine rencontre la délégation locale de l'USIT ou du RSIT, selon son lieu d'habitation. S'il n'a pas assez d'argent pour payer seul sa latrine, il peut demander un prêt (procédure décrite dans le document ci-dessous) pour 60% du coût de la latrine. L'âge, le droit de propriété de la concession et la capacité de remboursement de l'éventuel emprunteur sont alors vérifiés par un comité de crédit. L'emprunteur doit aussi rassembler 120 briques et du sable pour la fosse, et payer une faible somme pour les coûts administratifs. Une fois le crédit approuvé, la somme est versée à l'USIT qui donne en échange un ordre d'achat de matériaux et un ordre de mission à un maçon formé. Une fois la latrine construite, l'emprunteur confirme qu'il est satisfait et le maçon est payé. Il reste 20 mois (en 20 mensualités) à l'emprunteur pour rembourser sa dette. Une absence de remboursement donne lieu à des poursuites de la Lesotho Bank.
Sensibilisation et actions liées	Les actions de sensibilisation liées sont nombreuses : - communication de masse (radio) dans les villes et villages - formation des maçons et accompagnement e la construction de la latrine - sensibilisation à l'hygiène et promotion de la latrine comme objet de prestige - subventions à 50% de latrines pour les écoles
Résultats	En 2002 le taux d'assainissement a atteint 80% dans les zones urbaines et 45% dans les zones rurales, soit un progrès de plus de 50%. Cependant l'écrasante majorité des latrines (de l'ordre de 95%) ont été construites sans recourir au crédit. Des systèmes de crédit directement accordés par les maçons aux demandeurs e latrines semblent avoir eu plus de succès.
Suivi/Evaluation/ Remarques	Le Programme National d'Assainissement du Lesotho se distingue par le fait qu'il a réussi à mettre en place, de manière concrète, une stratégie pour l'assainissement à l'échelle nationale. Le crédit a toute sa place dans ce dispositif, car il permet à des ménages aux revenus faibles mais réguliers d'avoir accès aux latrines. Cependant cette place reste marginale, et le cœur de l'action de l'Usit et du RSIT est la promotion de l'assainissement et la formation des maçons. Parmi les failles de ce programme d'assainissement très rapide et peut-être unique en Afrique par son échelle (nationale, soit environ 2 millions d'habitants), la qualité des latrines mises en place (pas toujours des latrines améliorées) et le problème non résolu, dans la plupart des cas, de la vidange.

HOW TO GET CREDIT FOR YOUR VIP

If you do not have the funds to build a VIP now, then you can apply to USIT for a loan from Lesotho Bank. This is what you have to do:

1. Go to your nearest USIT office and ask for a full explanation of the Loan Scheme and the various options available.
2. With USIT assistance, complete the Loan Application Form. You can choose to repay your loan over any period of up to 20 months. Interest will be charged at the normal Lesotho Bank rates on the loan. In exceptional circumstances, repayment of the loan could be negotiated for a longer period.
3. You will then be called for an interview by the Loan Approval Committee (LAC). They need to check that you are over 18, that you can produce a site ownership certificate and that you are likely to meet your monthly repayments. Before you can receive for the loan, you will have to collect 120 blocks and sand for the substructure. You must also dig your own pit.
4. When you have collected the materials, you will have to sign an "Acknowledgement of Debt" agreement and commit your collateral against the loan amount. You should then pay the M 10.00 registration fee. This fee covers the cost of paperwork, flyscreen, roof screws and a few small items. You will then be given a "loan number."
5. USIT will help you find a trained builder and give you a purchase order for the remaining materials and the builder's fee.
6. After you collect the materials yourself from the suppliers, the builder can start building. A USIT Technical Officer will check that it is built correctly. When it is finished, you will have to sign a completion certificate, stating that you are satisfied with the VIP - before the builder is paid.
7. When the invoices have all been paid, USIT will set up the loan with Lesotho Bank. You will be given a Loan Repayment Card to take with you to the Bank. The repayment should be made on or before the first day of every month.
8. If you have any financial problems and cannot make a repayment, talk to USIT community staff about it and USIT will try to help you. Remember, if you repay in less than 20 months, you will pay less money in interest.

Figure 3 : les conditions d'accès au crédit dans le cadre du programme national d'assainissement du Lesotho (Blackett 1994)

10. Water and Sanitation Trust Fund Lac Victoria 2004- évaluation en 2011	Porteur : UN-Habitat (avec un financement majoritaire du gouvernement néerlandais) Sana International The Busoga Trust - Plus de renseignements à : http://www.unhabitat.org/downloads/docs/9947_1_593951.pdf, p16-63 (Evaluation interne des programmes d'UN-Habitat)
Situation initiale	Le programme d'UN-Habitat porte sur 15 villes des rives du lac Victoria, en Tanzanie, en Ouganda et au Kenya. Seule l'action dans 10 des 15 villes est évaluée dans le rapport d'évaluation interne d'UN-Habitat. Sans qu'on dispose des statistiques globales de l'assainissement dans cette zone de plusieurs millions d'habitants, on estime par exemple que les diarrhées sont à l'origine de 17% de la mortalité infantile et post-infantile. Par exemple dans la petite ville de Bukoba (80 000 habitants) en Tanzanie, 3,5% de la population n'a aucun accès à des latrines et près de 61% de la population n'a accès qu'à des systèmes rudimentaires, potentiellement vecteurs de maladie. La situation pédologique rend souvent compliquée la construction de latrines. Peu d'informations sur la situation du micro-crédit dans cette région.
Définition des besoins en assainissement / Motivation de l'utilisation du micro-crédit.	Le micro-crédit n'est qu'un aspect du programme d'UN-Habitat pour l'eau et l'assainissement autour du lac Victoria. Toutefois l'esprit du programme (cf. annexe 1 du rapport d'UN-Habitat, p. 32), semble être de fournir l'accès à l'eau à un maximum d'habitants par le biais d'installations directes de pompes, réservoirs, etc, et de réserver le micro-crédit à l'installation complémentaire de latrines. UN-Habitat se repose pour cela sur deux ONG locales spécialisées dans l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Le fonds revolving consacré au micro-crédit ne représente « que » 300 000\$, sur les plus de 56 millions du budget global du programme.
Organisation des acteurs concernés	UN-Habitat, financé en grande partie sur cette opération par le gouvernement néerlandais fournit un fonds de roulement de 300 000\$. Elle choisit un type de latrines (VIP, d'un coût forfaitaire moyen de 160\$) parmi une liste soumise par deux ONG spécialisées locales : Sana International et the Busoga Trust. Le fonds est confié selon les villes à des organismes locaux de micro-crédit (Ugandan Finance Trust et Savings and Credit Cooperative Organisation par exemple en Ouganda). Sana International et The Busoga Trust recrutent des maçons et supervisent les travaux. Des Multi Stakeholder Forum sont constitués dans chaque municipalité, regroupant des agents de l'eau et de l'assainissement, des autorités nationales et locales, et des représentants des bénéficiaires du programme.
Financement / Produit assainissement et définition du produit micro-crédit associé	Une propriétaire de concession souhaitant faire construire une latrine individuelle peut en faire la demande auprès des instances dépositaires des fonds de roulement. Le crédit est réservé aux femmes. Il n'existe pas apparemment de critères d'éligibilité à l'emprunt mais un mécanisme de groupe d'emprunteuses avec garantie collective a été mis en place, qui semble de fait exclure les plus pauvres du système, car elles sont peu invitées à rejoindre des groupes d'emprunteuses. Dans une seule ville, une épargne préalable correspondant à 20% du crédit a été demandée en préalable à l'obtention d'un crédit-latrines. Le processus exact de transit des fonds (remise à l'emprunteuse ou à l'organisation ?) n'est pas vraiment décrit. La construction de la latrine est entreprise par un maçon choisi par l'ONG, sous son contrôle. Le remboursement (apparemment sans intérêts) doit être effectué dans l'année ou l'année et demi qui suit l'emprunt.
Sensibilisation et actions liées	L'action d'UN-Habitat dans la région peut être comprise comme un vaste programme d'aide et de sensibilisation à l'accès à l'eau et à l'assainissement (même si ce dernier domaine semble le « parent pauvre » du programme). Ce programme inclut la construction de nombreuses infrastructures d'accès à l'eau, de latrines communautaires dans les lieux publics, ainsi que la mise en place de programmes de « training and capacity building » dans les municipalités bénéficiaires. On peut pour plus de détails se reporter au rapport d'UN-Habitat.
Résultats	Le programme a pour l'instant permis la réalisation de plus de 2100 latrines, soit plus de 60% de l'objectif final, alors que l'opération n'est pas terminée en 2011 au moment de l'évaluation. Cependant certaines de ces latrines semblent ne plus être en état. Surtout, le taux de remboursement est très bas, de l'ordre de 2%.
Suivi/Evaluation/ Remarques	Le rapport d'UN-Habitat estime que le système de micro-crédit a permis la construction d'un grand nombre de latrines, sur la base du volontariat des populations. Le très faible taux de remboursement est imputé aux politiciens locaux qui exhorteraient les populations à ne pas rembourser. Cependant, ce faible taux de remboursement, associé à une efficacité parfois limitée de l'utilisation des latrines, et à la difficulté des plus pauvres d'accéder au service de crédit, semble être injuste en plus d'être inefficace, il s'agit là d'une subvention inversée des plus pauvres vers les plus riches.

11. Women's Action for Village Empowerment (WAVE) Federation Tiruchirapalli (Tamil Nadu, Inde) 2004- 2006	Porteur : Gramalaya financé par Water Partners International puis d'autres institutions Plus de renseignements à : http://cdn.changemakers.com/sites/default/files/WaterCredit%20-%20A%20Case%20Study.pdf (rapport de Water Partners International) http://wedc.lboro.ac.uk/resources/conference/34/Barenberg_A_-_208.pdf (compte-rendu de conférence - Andrew Barenberg). Sites consultés le 31 mai 2013
Situation initiale	Dans les villages de la municipalité de Tiruchirapalli (Trichy, environ 200 000 habitants), l'accès à l'eau et à l'assainissement est limité (9% des foyers disposent d'une latrine individuelle). Les diarrhées sont fréquentes. Le micro-crédit s'est bien développé dans la municipalité depuis une vingtaine d'années mais on ne recense pas de produits de micro-crédit spécifiquement dédiés à l'assainissement. Le revenu mensuel moyen est de 75\$ dans les zones rurales et 113\$ dans les zones urbaines.
Définition des besoins en assainissement / Motivation de l'utilisation du micro-crédit.	La mauvaise couverture des infrastructures d'accès à l'eau et à l'assainissement est difficile, notamment pour les femmes. Celles-ci sont souvent de corvées d'eau et doivent attendre parfois trois heures par jour, en file, pour avoir accès aux fontaines publiques. Le manque de latrines oblige les femmes à attendre la nuit pour déféquer, et parfois à marcher longtemps pour trouver un espace assez ouvert, en s'exposant à de nombreux dangers. Les IMF locales ne consentent pas de prêts pour l'assainissement, qui ne génère pas de revenus. Des usuriers acceptent parfois de prêter à de telles fins, mais les taux d'intérêt sont alors proches de 120%.
Organisation des acteurs concernés	Water Partners International (WPI) fournit à Gramalaya, une ONG locale, un fonds de roulement d'environ 200 000\$, et une subvention d'environ 100 000\$ pour les premiers frais de gestion. L'ONG se sert également du fonds de roulement comme garantie pour obtenir, en 2006, des financements d'origine privée (prêts) à hauteur de 2 000 000\$. Par ailleurs dès 2004, la demande étant plus forte que l'offre, elle a réussi à mobiliser d'autres fonds à hauteur de 390 000\$, sous forme de prêts provenant de banques commerciales (43%), de l'épargne des emprunteuses (41%) et de fonds gouvernementaux (16%). Enfin l'état du Tamil Nadu verse aux femmes faisant construire une latrine une subvention de 34\$ (à peu près le tiers du prix de la latrine).
Financement / Produit assainissement et définition du produit micro-crédit associé	Gramalaya prête à des femmes, de manière individuelle, à la condition qu'elles appartiennent à un groupe d'entraide mutuelle (Self-Help Group), à un taux de 12% sur 12 ou 24 mois. Les emprunteuses sont donc solidairement garantes des prêts contractés par des membres de leurs groupes. Les solutions d'assainissement proposées sont peu décrites dans les documents, mais il semble que des femmes aient participé (création d'une activité génératrice de revenus) à la construction des latrines, notamment en fournissant les matériaux (briques...)
Sensibilisation et actions liées	Les documents étudiés ne permettent pas de savoir si des actions de sensibilisation en faveur de l'assainissement ont été entreprises. En revanche, il apparaît que les techniques de micro-crédit ont été sans cesse améliorées par Gramalaya, notamment grâce à des formations dispensées par des IMF plus aguerries, aboutissant à la création d'une IMF gérée par Gramalaya, mais juridiquement distincte (GUARDIAN)
Résultats	Dans la municipalité de Trichy, le programme de micro-crédit a permis de passer d'un taux de 9% à un taux de 90% d'équipement des foyers en latrines. Il semble que le taux de maladies diarrhéiques ait également fortement diminué. Au départ médiocres à moyens (de 30 à 70% selon les villages), les taux de recouvrement des sommes prêtées ont progressivement augmenté, jusqu'à atteindre presque 100% en 2006, après un perfectionnement des techniques bancaires pratiquées par Gramalaya (passant notamment par une informatisation du système). On estime cependant que le remboursement des prêts a été difficile pour certaines emprunteuses (proportion inconnue) qui ont dû pour payer leurs traites prendre des emplois de nuit, vendre des chèvres ou hypothéquer des bijoux.
Suivi / Evaluation / Remarques	Le compte-rendu de la conférence d'Andrew Barenberg est l'occasion pour ce chercheur de montrer les forces et les limites du projet mené à Trichy. Le micro-crédit a facilité un équipement rapide et globalement efficace des ménages. En revanche, les programmes mis en place ont eu un coût, essentiellement sous la forme des subsides versés aux responsables de Gramalaya pour couvrir les frais de gestion. Une plus grande attention est à porter aux conséquences sociales du micro-crédit, qui ne correspond pas selon Barenberg aux besoins des plus pauvres.

12.Sanitation Revolving Fund Vietnam 2001 à aujourd'hui	Porteur : Banque Mondiale puis coopération entre les gouvernements vietnamiens et finlandais. http://www.gwp.org/Global/About%20GWP/Publications/EUWI/EUWI_SHARE_final.pdf (extrait d'un rapport du GWP, cf. p. 18) – consulté le 31 mai 2013 http://www.wspst.org.vn/en/sanitation-revolving-fund/other-activities/sanitation-revolving-fund.html - site du WSPSTV – consulté le 31 mai 2013 http://www.zef.de/module/register/media/a0a4_WP49_Reis-Mollinga.pdf article universitaire de Nadine Reis et Peter Millinga – consulté le 31 mai 2013
Situation initiale	En 2001, moins d'un cinquième des communautés du Vietnam disposent d'infrastructures d'assainissement couvrant l'ensemble de leur population
Définition des besoins en assainissement / Motivation de l'utilisation du micro-crédit.	Le coût d'une latrine au Vietnam est estimé en 2001 à environ 200\$, somme que peu de ménages, notamment ruraux, peuvent déboursier facilement. Les taux d'intérêt du système bancaire classique sont particulièrement élevés à ce moment.
Organisation des acteurs concernés	Le Sanitation Revolving Fund (Fonds de roulement pour l'assainissement) est mis en place grâce à un financement de la Banque Mondiale, avec le soutien des états danois et finlandais, en 2001. D'un montant initial de 3 millions de dollars, il est originellement géré par le Women's Union, une organisation d'envergure nationale ayant déjà une longue expérience du micro-crédit. En 2004, le fonds bénéficie de nouveaux financements de la Banque Mondiale et de l'état finlandais, et sa gestion est confiée à une banque publique : la Vietnam Bank for Social Policies (VBSP).
Financement / Produit assainissement et définition du produit micro-crédit associé	Le fonds favorise les prêts à des ménages désireux de construire des latrines de bonne qualité. Le raccordement à un réseau d'assainissement est privilégié et l'assainissement autonome n'est toléré qu'en l'absence d'autres solutions. En 2001, la Women's Union propose à des emprunteurs sélectionnés pour leur appartenance à des groupes d'épargne et de crédit des prêts d'un montant d'environ 145\$. Ce montant permet en moyenne de couvrir les deux tiers du prix des latrines construites. Les taux d'intérêt varient selon les années mais ils bénéficient d'une réduction moyenne de 11% par rapport aux taux bancaires en vigueur au Vietnam.
Sensibilisation et actions liées	Les documents étudiés ne permettent pas de savoir si des actions de sensibilisation en faveur de l'assainissement ont été entreprises.
Résultats	Le Sanitation Revolving Fund a permis une nette amélioration de la situation de l'assainissement au Vietnam. Entre 2001 et 2011, grâce aux financements de la Banque Mondiale, 3,5 millions de prêts ont été consentis, débouchant sur la construction de 3,1 millions de latrines. On estime que l'investissement des ménages pour la construction de latrines a été environ 25 fois plus important que les fonds publics dépensés pour le fonctionnement de ce programme. De plus les prêts pour l'eau et l'assainissement sont devenus un produit important au sein du portefeuille de la VBSP, passant de 0,86% de ce portefeuille en 2004 à 7,56% en 2009.
Suivi/Evaluation/ Remarques	Malgré les succès de ce programme, notamment dans sa phase de déploiement à grande échelle, certains travaux ont révélé qu'il était à l'origine de distorsions fortes dans l'accès des ménages à l'assainissement. Dans une étude de 2009, Reis et Mollinga pointent les logiques clientélistes impliquant notables et maçons, se soldant notamment par une promotion irréfléchie des plus belles latrines, excluant de fait les plus pauvres du dispositif.

13. Sanitation markets Initiative (SMI) / Projet « MyBath » 2007 à 2010 (Pérou)	Porteur : Water and Sanitation Programme en coordination avec des autorités locales et nationales, le secteur privé locale, des ONG et les communautés. http://www.wsp.org/sites/wsp.org/files/publications/WSP-Sanitation-Markets-Bottom-Pyramid-Peru.pdf Consulté le 3& mai 2013
Situation initiale	Dans les années 1990 le gouvernement péruvien a alloué 833 millions de dollars aux infrastructures d'eau et d'assainissement, dont seuls 15% ont été investis en milieu rural. De même, les deux milliards de dollars alloués dans les années 2000 ont encore profité très majoritairement aux villes, et les plus pauvres n'ont pas bénéficié de traitement particulier... WSP lance un projet-pilote en 2007 dans cinq communautés rurales ou péri-urbaines du Pérou, regroupant au total 174 000 personnes représentatives de la population non-urbaine de ce pays. Dans cet ensemble, quatre personnes sur cinq vivent sous le seuil de pauvreté, et trois sur cinq ne disposent pas d'un accès satisfaisant à l'assainissement
Définition des besoins en assainissement / Motivation de l'utilisation du micro-crédit.	Le projet SMI n'est pas entièrement construit sur l'utilisation du micro-crédit. Partant du principe d'une nécessaire amélioration de la situation de l'assainissement au Pérou, il privilégie une approche « de transition du bénéficiaire vers le consommateur », responsabilisant tant les professionnels de l'assainissement que les citoyens, en passant par les autorités locales et nationales. Finalement environ 536 000\$ ont été prêtés à des ménages pour l'accès à l'assainissement (construction ou amélioration de latrines, ou, plus fréquemment, de petites salles de bain à l'extérieur des habitations). Seuls 8% des ménages ayant entrepris la construction ou la rénovation de latrines ou d'une salle de bain ont eu recours au micro-crédit.
Organisation des acteurs concernés	En coordination avec des acteurs locaux, le WSP appuie sa démarche sur quatre piliers : la motivation de la demande (opérations de communication passant par le porte-à-porte, animations commerciales, recrutement de leaders d'opinion, notamment des instituteurs) le développement de l'offre locale, passant par l'organisation de séances de formation des professionnels de l'assainissement le design d'offres d'assainissement les plus adaptées et abordables possibles eu égard aux populations visées le design d'offres financières, passant notamment par le micro-crédit
Financement / Produit assainissement et définition du produit micro-crédit associé	Le financement des latrines et salles de bain construites a fait l'objet de mécanismes variant selon les revenus des bénéficiaires. Les populations les plus aisées (plus de 535\$ de revenus mensuels) n'avaient pas besoin de recourir au crédit. Les membres de la classe moyenne ont pu facilement obtenir un prêt auprès d'IMF locales. Pour la classe moyenne inférieure, des efforts communautaires ont été menés pour qu'ils puissent obtenir un crédit des constructeurs et/ou des vendeurs de matériaux, ou emprunter la somme à une ONG locale. Enfin, les plus pauvres ne pouvaient avoir accès aux latrines que par le biais de subventions. Là aussi, des campagnes de communication ont été organisées pour militer en faveur du déblocage des fonds, au niveau local ou national.
Sensibilisation et actions liées	
Résultats	En trois ans, le nombre de ménages non équipés en infrastructure d'assainissement a diminué de 35%. Les promoteurs de l'initiative soulignent qu'elle ne convient pas forcément aux plus pauvres.
Suivi/Evaluation/ Remarques	

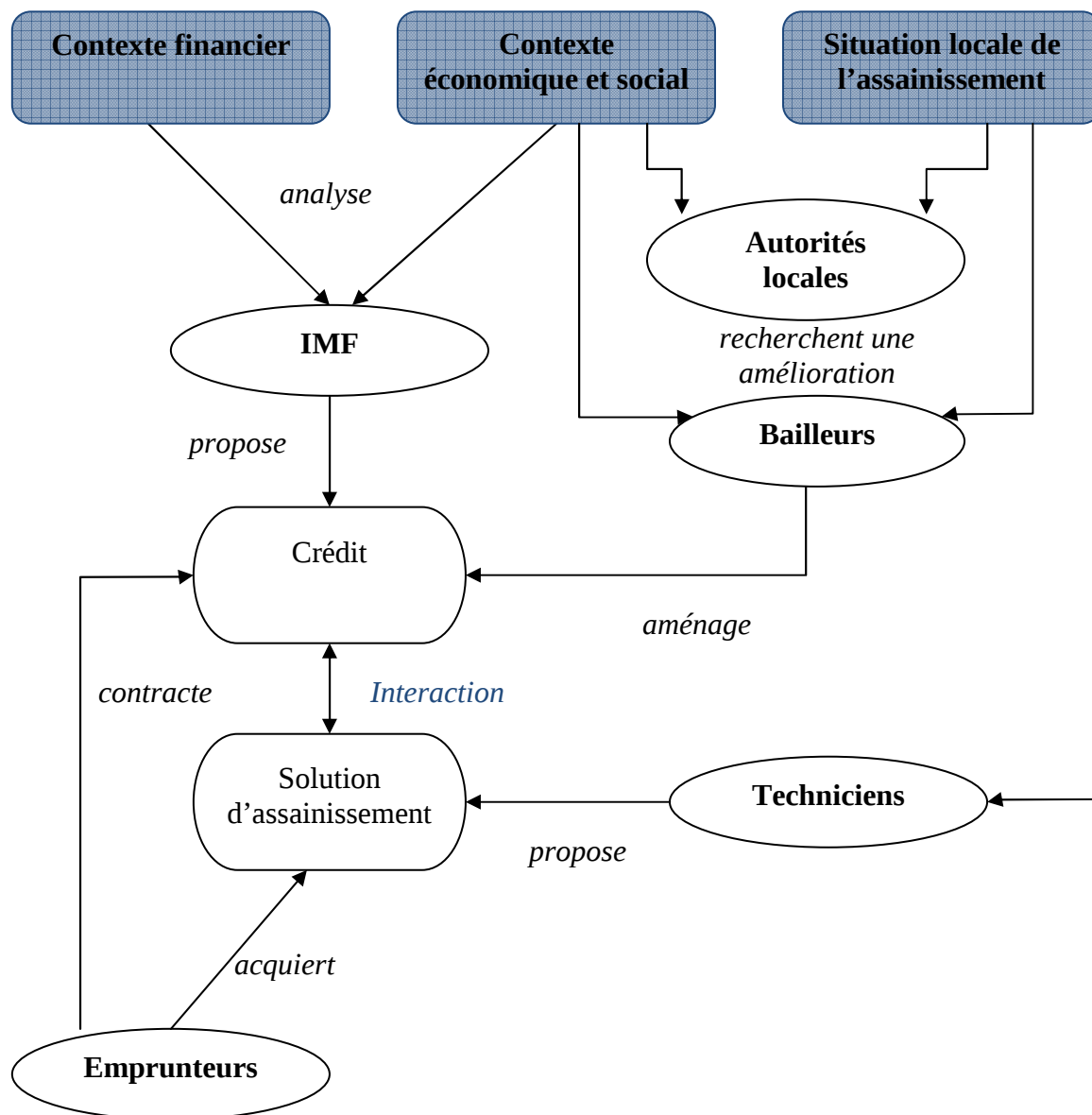
14. Projet d'assainissement de Mahajanga – Madagascar Depuis 2009	Porteur : Enda Europe et Enda Océan Indien Réfèrent : Rodny Masson-Coury Contact : mahajanga@enda.mg
Situation initiale.	Troisième ville de Madagascar avec environ 250 000 habitants, la Commune Urbaine de Mahajanga (district de Mahajanga, Région du Boeny) est confrontée à une forte insalubrité de l'environnement, concourant avec d'autres difficultés économiques à l'exclusion sociale. Les quartiers défavorisés, caractérisés par un habitat spontané en tôle ou matériaux traditionnels par et le manque d'infrastructures de base, représentent 80% de l'espace urbain. Leur population fait face à une dégradation du niveau de vie, la crise économique de 2008 et la crise politique malgache de 2009 ayant entraîné la fermeture de plusieurs usines (SOTEMA, FIFAMA, SINPA, Abattoir frigorifique, PGM...) et l'effondrement des revenus d'un nombre important de citoyens. Un accroissement naturel de l'ordre de 3% et un fort exode rural contribuent cependant au développement des quartiers d'habitat spontané. A Mahajanga, il n'y a pas de réseau d'assainissement. Les eaux usées sont rejetées dans le vallon Metzinger, à l'est de la ville, puis se déversent dans la mer sans aucun traitement. Le nombre de foyers disposant de fosses septiques sur la ville n'est pas connu. Sur la zone du vallon une étude a été réalisée par Toilettes du Monde en 2010 montrait que 66% des ménages disposaient d'une latrine de type traditionnel ; 27% de latrines dotées d'une fosse septique et 7% ne disposaient d'aucune installation. Certaines IMF sont présentes à Mahajanga.
Définition des besoins en assainissement / Motivation de l'utilisation du micro-crédit.	Les familles des quartiers défavorisés de la ville (en moyenne 5 personnes par ménage) dont les ressources viennent en majorité du secteur informel, et ne bénéficiant pas encore d'un accès à l'assainissement amélioré, sont ciblées ici. L'objectif est également de permettre aux familles de se familiariser avec une logique d'épargne et d'investissement.
Organisation des acteurs concernés	Enda Europe, porteur du projet Enda OI, maître d'œuvre et initiateur du projet Commune Urbaine de Mahajanga, facilite l'accompagnement des familles sur la question foncière Ville de Paris, partenaires financier depuis le démarrage du projet : IMF locales : CEFOR, Manpita, PAMF, et OTIV (Institutions Financières Mutualistes)
Financement / Produit assainissement et définition du produit micro-crédit associé	<i>L'approche sociale et individualisée</i> , spécifique à Enda OI, part du principe que les bénéficiaires de latrines familiales nécessitent un accompagnement dans la durée et une approche au cas par cas (les ménages financent grâce au micro-crédit de l'ordre de 10 à 20% de la latrine) pour mieux coller à leurs besoins et les conduire progressivement à une gestion autonome de leur budget, de leur crédit et de leur épargne. Dans ce cadre, les animateurs sont à l'écoute des difficultés spécifiques des ménages et les guident dans leurs démarches. A terme, l'objectif est qu'elles prennent confiance en elles-mêmes ainsi qu'en les institutions du quartier (Conseils de quartier, Centre de Santé de Base...). L'appui des animateurs permet donc à court terme l'équipement en latrines de ménages populaires, et à moyen terme les accompagne dans une dynamique de développement familial, pour les rendre autonome dans la résolution de leurs problématiques sociales et les engager à prolonger l'épargne pour des projets ultérieurs.
Sensibilisation et actions liées	L'un des piliers du projet réside dans la sensibilisation que ce soit par du porte à porte, en s'appuyant sur des comités relais ou par le biais d'une sensibilisation grand public. Les sensibilisations sont organisées dans les zones d'intervention en fonction des besoins spécifiques : en particulier lors du démarrage du projet, et par la suite en priorisant les fokontany qui connaissent la situation d'assainissement la plus difficile. En parallèle, Enda OI sensibilise le grand public sur l'hygiène et l'importance des latrines hygiéniques et les dangers de la défécation à l'air libre. Deux films de sensibilisation à l'hygiène ont été réalisés en 2009 puis en 2011 et sur l'assainissement dans les quartiers et l'hygiène en général ; et deux spectacles de marionnettes ; ils ont été utilisés lors des sensibilisations grand public. La commune continue à soutenir les sensibilisations, participant notamment avec Enda OI à plusieurs émissions de télévision locale permettant de sensibiliser aux enjeux de l'assainissement.
Résultats	32 latrines construites à ce jour pour 113 familles. 80% des familles ayant participé au projet ont continué leur épargne
Suivi/ Evaluation/ Remarques	La pertinence de ce projet et sa réception dans la ville ont amené Enda OI à participer à un projet de plus grande envergure en janvier 2013 : ASSMA (Assainissement à Mahajanga, sur un financement de l'Union Européenne), qui couple des interventions en termes d'assainissement, accès aux IMF et de prévention sur le vallon Metzinger, particulièrement exposé aux risques d'épidémie. Ce projet assure la continuité avec l'actuel projet financé par la Mairie de Paris puisqu'il permet d'apporter des améliorations en termes d'aménagement d'une zone (évolution de l'approche individuelle) et de doter Enda OI de supports en évaluation d'impact sanitaire et environnemental. Le projet est mené conjointement par l'IRCOD, porteur du projet, l'Institut Pasteur de Madagascar, l'IRD, Toilettes du Monde et la Commune Urbaine de Mahajanga. Enda est partenaire pour l'accès aux latrines hygiéniques pour des familles habitant cette zone, 550 latrines étanches, et leur accès à l'IMF toujours en partenariat avec l'OTIV, la sensibilisation des habitants pour le changement de comportement, et l'installation de la pré-collecte des ordures ménagères dans toute la zone du vallon. Le projet comportera des améliorations à la filière assainissement (vidange et traitement).

Annexe 4 : Tableau non exhaustif des aménagements possibles du micro-crédit pour l'assainissement

Mesure	Avantages	Inconvénients	Possibilités d'amélioration
Apport d'un fonds de roulement	Incitation financière forte pour une IMF de lancer un produit de micro-crédit pour l'assainissement. Mobilisation immédiate des fonds nécessaires. Réduction du taux d'intérêt liée à l'annulation du coût des fonds.	Coût d'opportunité de l'immobilisation des fonds. Forme de rationnement du crédit jouant en défaveur des plus pauvres. Risque dans certains cas de détournement des fonds. Moindre intérêt pour l'IMF de recouvrer les sommes prêtées.	Demander à l'IMF d'apporter une partie du fonds de roulement. Demander aux autorités locales d'apporter une partie du fonds de roulement. Intéresser les co-financeurs du fonds de roulement par le versement d'une rémunération annuelle ou par le versement à l'IMF d'une partie du fonds de roulement en fin de campagne. Conditionner l'apport du fonds de roulement à des normes de gouvernance vérifiables.
Apport d'un fonds de garantie	Réduction des risques subis par l'IMF. Réduction du taux d'intérêt liée à la diminution des coûts liés au risque.	Moindre intérêt pour l'IMF de recouvrer les sommes prêtées. Immobilisation des fonds.	Demander à l'IMF de garantir une partie des impayés. Trouver un placement rémunérateur pour les fonds destinés à la garantie.
Financement en fonds propres de l'IMF (prêts)	Accroissement des fonds que l'IMF est en mesure de prêter.	Risque de taux d'intérêt élevés.	Réserver le financement en fonds propres à des IMF pourvues de normes de gouvernance fortes et à la condition d'une maîtrise des niveaux de taux d'intérêt.
Subvention des coûts de gestion	Diminution du taux d'intérêt. Incitation à s'engager pour le micro-crédit pour l'assainissement si la subvention dépend du nombre de prêts étudiés ou consentis.	Relativement coûteux. Risque d'une multiplication du nombre de prêts risqués pour toucher les subventions.	Privilégier des subventions en nature, par exemple des formations techniques. Conditionner la subvention au maintien sous un seuil d'impayés.
Subvention d'une partie de la latrine.	Encouragement fort aux ménages pour souscrire un prêt. Approche intermédiaire entre un dispositif entièrement subventionné et un système de crédit non aidé.	Coûteux. Risque de rationnement du crédit si la subvention accordée ne permet pas de financer toutes les demandes de latrines. Risque d'encourager à la souscription du crédit des personnes non solvables.	Associer le montant de la subvention à des critères sociaux pour faciliter l'accès des plus pauvres. Associer la subvention à la mobilisation d'une épargne préalable, en argent ou en nature.
Adapter les modalités de remboursement du prêt au contexte économique.	Possibilité de réduire le surendettement pour les ménages. Encouragement à contracter un crédit.	Coûteux. Nécessite une subvention et/ou la hausse du taux d'intérêt et/ou l'allongement de la durée du crédit.	Privilégier une micro-assurance ⁶⁷ aux coûts et bénéfices clairs pour les ménages.
Coupler le crédit pour l'assainissement à un crédit pour une activité génératrice de revenus.	Permet de faciliter le remboursement du crédit-latrines aux ménages.	Difficile à mettre en place – suppose un suivi des emprunteurs lançant une activité génératrice de revenus.	

⁶⁷ Plusieurs produits de micro-assurance sont possibles, décrits notamment sur le site du CGAP http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/micro_assurance/micro_assurance3 (consulté le 31 mai 2013). Souvent couplés à un crédit, ces mécanismes d'assurance permettent soit la restitution à l'IMF de son capital par un organisme tiers en cas de décès de l'emprunteur, soit à l'emprunteur le lissage de son revenu grâce à une assurance par exemple sur le produit d'une future récolte. Sur les problèmes liés au manque d'accès aux services d'assurances dans les PED, voir par exemple Weber (2002).

Annexe 5 : Le design des produits de micro-crédit pour l'assainissement : une configuration simple



Retrouvez les diverses collections de la fondation FARM

Notes : cette collection fait le point, de manière synthétique, sur des sujets d'actualité ou des thèmes de recherche, pour nourrir la réflexion et susciter le débat. Les Notes sont publiées mensuellement par les membres de l'équipe de la fondation.

Etudes : cette collection regroupe des analyses approfondies sur une thématique de la fondation FARM. Réalisées par un chef de projet de FARM et/ou par un auteur extérieur, sous la houlette de FARM, ces études sont supervisées par un comité de pilotage composé d'experts du monde agricole et rural.

Documents de travail : cette collection communique les résultats des recherches effectuées par un chef de projet de FARM, un étudiant stagiaire ou un expert extérieur sur une thématique de réflexion de FARM. Intermédiaires entre les Notes et les Etudes, les Documents de travail sont élaborés sans comité de pilotage.

Champs d'acteurs : cette collection est dédiée aux actions de terrain menées par FARM ou ses partenaires. L'objectif est de formaliser et diffuser les résultats d'expériences portées par différents acteurs du développement agricole et rural. Les Champs d'acteurs sont réalisés par un chef de projet de FARM et/ou un auteur extérieur, sous la supervision de FARM et de ses partenaires.

Point de vue : cette collection expose le point de vue d'un expert extérieur à FARM sur un sujet donné. Son opinion n'est pas nécessairement partagée par la fondation, mais est suffisamment argumentée et stimulante pour être mise en débat.

Toutes les publications de la fondation FARM sont disponibles en version électronique sur www.fondation-farm.org.

La Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde
est soutenue par





Fondation FARM

www.fondation-farm.org
contact@fondation-farm.org
Tél : +33 (0)1 57 72 07 19



Agence de l'eau Seine Normandie

www.eau-seine-normandie.fr
Tél : +33 (0)1 41 20 16 00



Eau Vive

www.eau-vive.org
eauvive@eau-vive.org
Tél : + 33 (0)1 41 58 50 50